

4032

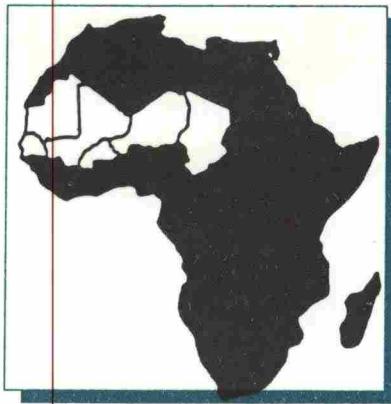
OCDE

ORGANISATION DE COOPERATION
ET DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUES

CLUB DU SAHEL

CILSS

COMITE PERMANENT INTER-ETATS
DE LUTTE CONTRE
LA SECHERESSE DANS LE SAHEL



SEMINAIRE DE BAMAKO 23 - 25 AVRIL 1990

COMMAC
CONNAISSANCE DES MARCHES CEREA LIERS

LES SYSTEMES D'INFORMATION
SUR LES MARCHES CEREA LIERS

DOCUMENT N° 1

EXPERIENCES
NATIONALES

503011

LES SYSTEMES D'INFORMATION SUR LES MARCHES CEREALIERS :
EXPERIENCES NATIONALES

SOMMAIRE

I.	L'enjeu du SIM à travers l'expérience du Mali	p. 1
II.	L'expérience du BENIN	p. 13
III.	L'expérience du BURKINA FASO	p. 27
IV.	L'expérience du MALI	p. 37
V.	L'expérience du NIGER	p. 61
VI.	L'expérience du SENEGAL	p. 91
VII.	L'expérience du TOGO	p.107

Le séminaire CILSS/Club du Sahel sur les systèmes d'information sur les marchés céréaliers (SIM), qui se déroulera du 23 au 25 avril à Bamako a pour objectifs de confronter les expériences récentes de mises en oeuvre de SIM dans les pays du CILSS et dans deux pays "côtiers", et de mesurer leur impact sur le fonctionnement des marchés et les politiques nationales, en particulier relatives à la sécurité alimentaire.

Ce séminaire est organisé conjointement par le projet CILSS/Diagnostic Permanent II, le Réseau Stratégies Alimentaires/Solagral et le Centre d'Observation des Economies Africaines (COBEA)/IUT d'Orsay, dans le cadre du groupe de travail pour la connaissance des marchés céréaliers (COMAC).

Les documents présentés à ce séminaire le sont sous la responsabilité de leurs auteurs, et ne sauraient en aucun cas engager le CILSS, l'OCDE ou le Club du Sahel.



Pour tout renseignement sur le groupe de travail COMAC, ou demande de documentation, vous pouvez contacter :

Le Projet Diagnostic Permanent, BP 7049, Ouagadougou, Burkina-Faso. tel : (226) 33 66 92

Le COBEA, BP 127, IUT d'Orsay, 91403 Orsay, France. tel : (33-1) 69 41 00 40 p.387

Le Réseau Stratégies Alimentaires, 13 bd Saint Martin, 75003 Paris, France. tel : (33-1) 42 78 61 69

**L'ENJEU DU S.I.M
A TRAVERS L'EXPERIENCE DU MALI**

Abdoulaye SALL

Directeur Général de l'OPAM

1 - INTRODUCTION

Le commerce des céréales est resté pendant longtemps marqué par une politique interventionniste de l'Etat à travers l'Office de Produits Agricoles du Mali (OPAM) qui "exerçait son activité sur l'ensemble du marché des céréales et produits agricoles et avait pour objet l'achat, la transformation, la représentation commerciale et la vente du mil, du sorgho, du riz, du maïs, du blé et de toutes céréales et produits n'entrant pas dans le monopole d'autres organismes ou Sociétés d'Etat".

Cette Politique s'est révélée trop coûteuse et la régulation du marché est demeurée un mythe de Sisyphe. De 1973 à 1981 les déficits accumulés par l'OPAM se chiffraient à 20,4 milliards de F.CFA.

Face à cette situation qui entraînait davantage d'interdictions que de prescriptions positives pour les citoyens maliens, le Gouvernement avec l'appui de neuf pays et organismes donateurs d'aide alimentaire (Belgique, Canada, France, Grande-Bretagne, Pays-bas, RFA, USA, CEE et PAM) a lancé à partir de la campagne agricole 1981-1982 le Programme de Restructuration du Marché Céréalier mieux connu sous le sigle du P.R.M.C.

Malgré la libéralisation, les prix à la production et à la consommation faisaient l'objet de fixation par l'Etat. Le secteur privé était amené à commercialiser dans la limite des prix fixés. En cas de hausse des prix à la consommation et de baisse des prix à la production au-delà des limites fixées par l'Etat, l'OPAM devait intervenir par des ventes et des achats.

Ce rôle de stabilisation ainsi imparti à l'OPAM fut mis à rude épreuve durant la campagne 1986/1987 quand l'OPAM fut incapable de soutenir les prix au producteur à cause d'une bonne récolte et de ses ressources financières limitées. Dans sa tentative de soutenir les prix, l'OPAM a accumulé des stocks importants qu'il fut incapable de vendre à cause de la baisse des prix à la consommation et de ce fait, se trouvait dans l'incapacité de rembourser son crédit de campagne.

Il était ainsi établi pour le Gouvernement et les bailleurs de fonds la nécessité de réviser la politique de régulation du marché céréalier. Dans cette optique, l'OPAM, en plus de la constitution d'un Stock National de Sécurité en mil, maïs et sorgho, de l'approvisionnement correct des zones déficitaires et de la gestion des aides alimentaires en cas de besoin, doit réguler le marché par la collecte, le traitement et la diffusion des informations essentielles à la gestion des décisions de tous les intervenants dans la filière céréalier (Etat, producteurs, intermédiaires, consommateurs).

II - LA MISE EN PLACE DU SYSTEME D'INFORMATION DU MARCHE (SIM) : LE SIM TRANSITE PAR LE SIT

II.1 - Le Système d'Information Transitoire (S.I.T)

Le Séminaire National sur la Politique Céréalière du Mali organisé du 15 au 18 juin 1987 par le Gouvernement de la République du Mali, en collaboration avec les donateurs du PRMC, recommandait à l'Etat, en tant que puissance publique, la mise en place d'un système efficace d'information, d'évaluation et de prévision concernant le marché céréalier...". Cette recommandation a été adoptée en Conseil des Ministres lors de sa session ordinaire du 7 octobre 1987. C'est ainsi qu'avec l'aide du groupe des donateurs du PRMC, un Système d'Information Transitoire qui a regroupé les trois systèmes de collecte existants : le système de l'Agence Canadienne pour le Développement International (A.C.D.I.), le système de Michigan State University rattaché à la

Commission d'Evaluation de la Stratégie Alimentaire et financé par l'Agence des Etats Unis pour le Développement International (MSU-CESA-USAID) et la cellule de l'OPAM, a été mis en place.

Ceci dans le but d'une harmonisation des méthodologies de collecte des trois systèmes qui avaient des objectifs tout à fait différents.

En effet, le système de l'ACDI était présent sur 17 marchés ruraux où il relevait de façon hebdomadaire les prix et les quantités des mil/sorgho/maïs, riz blanc et riz étuvé.

Quant au système de MSU-CESA-USAID, il couvrait 4 marchés ruraux et 4 marchés de gros une fois par mois. La cellule de l'OPAM quant à elle, était présente sur 13 marchés de Bamako et les 17 capitales régionales où elle relevait de façon décadaire, les prix à la consommation (prix de détail) des mil/sorgho/maïs, riz brisure et riz Rm 40.

Depuis mars 1988, le SIT est opérationnel avec pour missions essentielles :

- de réfléchir sur les aspects pratiques devant mener à la mise en place d'un système permanent,
- d'assurer la formation des homologues de l'OPAM sur le traitement informatique et l'analyse des données. Cette formation a été assurée par le représentant de MSU-CESA-USAID. Elle devrait permettre aux agents ainsi formés de gérer le système dans sa phase permanente, après le retrait des deux autres systèmes,
- d'assurer la coordination entre la cellule SIT et le Comité d'Orientation et de Coordination (COC) qui en était l'organe de gestion au niveau institutionnel,
- d'harmoniser les différentes méthodologies d'enquêtes utilisées par les trois systèmes - après la mise en place d'une méthodologie de collecte pour l'OPAM,
- d'assurer la centralisation et le traitement des données des trois systèmes.

Dans le cadre de cette réflexion, la cellule SIT a conjointement travaillé avec la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) et de l'Office Statistique des Communautés Européennes (OSCE) qui a participé au financement de la formation des agents de l'OPAM et à la réfection des bureaux de la cellule.

En plus de ces objectifs cités plus hauts, le SIT s'est fixé comme autre objectif la préparation d'un séminaire au cours duquel, utilisateurs (privés, institutionnels etc...) et producteurs d'informations devraient se rencontrer pour consacrer la mise en place d'un système d'information permanent sur la base des expériences acquises dans le cadre du système transitoire.

Des moyens logistiques ont été mis à la disposition de la cellule transitoire par :

- l'OPAM : mise à disposition de trois bureaux,
- le MSU-USAID : équipement en matériel informatique (deux micro-ordinateurs et deux imprimantes), réfection des bureaux et achat de petits matériels de bureau.

Pour passer d'un Système Transitoire à un système permanent, le Gouvernement du Mali avec l'appui des donateurs du PRMC et du Centre Européen de Gestion de Politique de Développement (CEGPD) de Maastricht (Pays-Bas) a organisé un Séminaire National sur la "Sécurité Alimentaire et Système d'Information du Marché Céréalier" tenu à Bamako du 6 au 9 décembre 1988. Les recommandations issues de cette rencontre ont été adoptées par le Conseil des Ministres lors de sa session ordinaire du 25 janvier 1989, ce qui a permis de résoudre les problèmes suivants :

- institutionnels, par le choix de l'OPAM comme organisme centralisateur du SIM,

- techniques, par la conception du cadre d'analyse et de l'élaboration de l'échantillon des marchés, l'harmonisation des techniques de collecte, saisie et traitement, et par l'identification des données et des besoins des utilisateurs.

2 - Le système d'Information du Marché (SIM)

Les activités du SIM ont démarré à partir du 1er avril 1989 après la formation des agents de l'OPAM chargés de la couverture des marchés, après le retrait des systèmes ACDI et MSU.

En vue de permettre aux agents de l'OPAM de se familiariser avec cette nouvelle tâche qui vient de leur être assignée, le PRMC a accepté de prendre en charge le financement du maintien des enquêteurs des réseaux ACDI et MSU aux côtés de leurs homologues de l'OPAM jusqu'en septembre 1989.

Deux évaluations ont été programmées à cet effet à l'issue desquelles les évaluateurs se sont assurés :

1 - du degré de collaboration entre les enquêteurs SIM/OPAM et de leurs homologues de l'ACDI et de MSU,

2 - du degré de maîtrise par les agents SIM/OPAM des techniques d'enquête recommandées par le séminaire de décembre 1988 auxquelles ils ont été formés,

3 - du degré de collaboration entre les enquêteurs SIM/OPAM et les enquêtés (les intervenants sur les marchés),

4 - du degré de suivi des enquêtes par les délégués régionaux de l'OPAM.

A l'issue de ces évaluations, les problèmes rencontrés notamment ceux liés à la transmission des données et à l'application des questionnaires ont été solutionnés pour l'essentiel. Ceux d'entre eux qui n'ont pas eu de solution, notamment les problèmes méthodologiques ont été recensés et posés lors du séminaire d'évaluation qui s'est tenu à Bamako du 14 au 16 décembre 1989.

2.1. Structure du SIM

2.1.1. Rattachement

Le SIM a été érigé en Division et rattaché à la Direction de la Sécurité Alimentaire de l'OPAM qui est elle-même rattachée à la Direction Générale.

Il compte au siège 10 agents et comprend deux services :

- un service centralisation, saisie et traitement des données,
- un service analyse, production et diffusion des informations,
- un secrétariat rattaché au chef de Division.

Dans les régions, le SIM compte 32 agents répartis sur 44 marchés dont le nombre a été porté à 47 lors du séminaire de décembre 1989. La supervision de ce réseau est assurée par les délégués régionaux de l'OPAM.

2.1.2 Relation avec le SAP

Le SIM couvre 58 marchés dont 47 directement par les agents de l'OPAM et 11 par le SAP.

Chacune de ces deux structures possède son mode de transmission des données à la cellule centrale SIM.

Concernant l'OPAM, les agents commerciaux, chargés des enquêtes (niveau cercle), transmettent les données aux délégations régionales de l'OPAM par l'intermédiaire de l'Administration.

Autrement dit, l'agent commercial passe par le RAC du cercle pour communiquer les informations au gouvernement régional de l'OPAM.

A partir de la délégation régionale, les données sont communiquées tous les mardis à la Direction Générale de l'OPAM.

Les bordereaux sont envoyés à la fin du mois, ceci pour permettre à la cellule centrale de vérifier les données.

Quant au SAP, il utilise également le RAC de l'Administration aux niveaux arrondissements, cercles et régions. Ensuite, le gouvernorat transmet à son tour à Bamako.

Une fois reçues à Bamako, un agent du SAP se charge de déposer ces données à la cellule SIM.

Ainsi tous les mardis, la cellule centrale SIM reçoit par RAC les données collectées sur les marchés des capitales régionales, des cercles, arrondissements et villages retenus par le séminaire de décembre 1988.

Cette opération se déroule entre 7h 30 et 14h 30, et occupe l'agent SIM et le chef de service de centralisation des données. Pendant ce temps, la couverture des marchés de Bamako (12 points de relevés) est assurée par les deux enquêteurs du siège.

L'opération de saisie des données est précédée du contrôle. Ainsi, les données de la semaine sont comparées à celles de la semaine précédente par marché et point de relevé. Ce qui permet de relever les erreurs ou incohérences qui sont corrigées le lendemain.

Les données sont ensuite saisies à l'ordinateur à l'aide du logiciel SPSS et traitées avec SPSS, Word Perfect et de Lotus.

Une fois terminées ces opérations de contrôle, saisie et traitement, les données sont transmises au service Analyse pour la rédaction du communiqué radio.

Le service analyse effectue à son tour un dernier contrôle avant de finaliser le communiqué.

Les délégués régionaux sont saisis chaque fois que des incohérences sont constatées aux différents niveaux de contrôle.

Après le communiqué radio, les données sont reprises pour l'élaboration de divers documents. Le tableau en annexe fournit davantage d'informations sur ces documents.

2.2. Objectifs du SIM

Le système d'Information du Marché, entièrement financé par le PRMC s'est fixé comme objectif essentiel la régulation du marché céréalier par l'information.

Dans le cadre de cet objectif, le SIM par les rapports hebdomadaires, mensuels, et les bulletins trimestriels d'analyse qu'il produit, oriente les décisions des décideurs.

En effet, dans le cadre de ses ventes ou achats par appel d'offre, l'OPAM s'inspire des relevés du SIM.

Ces mêmes publications sont exploitées par les banques et le PRMC pour les études de dossiers dans le cadre de l'octroi de crédits de campagne aux opérateurs économiques et aux associations villageoises.

Pour atteindre ces objectifs, le SIM dispose des moyens suivants :

2.3. Moyens humains

La cellule centrale compte 10 agents répartis dans les fonctions suivantes :

- un chef de division,
- deux chefs de service (analyse et centralisation),
- un journaliste (conseiller à la communication),
- un agent SIM (assistant à la centralisation et superviseur),
- une secrétaire,
- deux enquêteurs,
- un coursier,
- un planton.

Au niveau des régions, le SIM compte 32 enquêteurs répartis sur 45 marchés de collecte, de regroupement et de consommation.

2.4. Moyens financiers

Le SIM est entièrement financé par le PRMC pour un montant de 95 831 000 F.CFA. (budget 1988/89) répartis entre les équipements (33 650 000 F.CFA.) et le fonctionnement (62 181 000 F.CFA.).

2.5. Moyens logistiques

1 - Matériel informatique

Le SIM dispose de 4 micro-ordinateurs dont 1 a été acheté sur le budget SIM et le reste a été fourni par le MSU-USAID. A cela s'ajoutent 3 imprimantes toutes fournies par le MSU-USAID et 3 onduleurs achetés sur le budget SIM.

2 - Matériel roulant

Le matériel roulant est composé de 2 véhicules dont un (car Mercedès) a été fourni par l'OPAM et le deuxième (une 505 familiale) a été acquis sur le budget SIM : 40 motos Yamaha 100 destinées aux enquêteurs.

3 - LE CADRE D'ANALYSE DU SIM

3.1. Les méthodes utilisées par le SIM

Les circuits et les typologies des marchés :

Dans le cadre du SIT, la distinction n'était pas faite entre les différents niveaux de transaction sur les marchés. A titre d'exemple, le SIT relevait les prix producteurs à la fois sur les marchés spécialisés dans la collecte, le regroupement et la consommation (vente au détail).

Par ailleurs, les marchés couverts par le SIT n'ont pas été choisis en fonction d'axes céréaliers définis.

Pour remédier à ces lacunes, il a été défini à la lumière des recommandations du séminaire de décembre 1988, un cadre de collecte de données et d'analyse de l'information qui tienne compte :

- d'une typologie des marchés,
- des axes céréaliers.

Ainsi, les marchés ont été classés suivant leurs fonctions selon la typologie suivante :

- les marchés ruraux (de collecte primaire),
- les marchés de regroupement (ou magasins de transit),
- les marchés frontaliers (ou tournés vers l'extérieur du pays),
- les principaux marchés urbains de consommation,
- les marchés secondaires de consommation (comprenant les marchés des zones déficitaires).

Sur la base des réseaux marchands identifiés et des connaissances des séminaristes sur les circuits des céréales, il a été retenu quatre grands axes de circulation des céréales. Dans cet esprit, les céréales produites et transigées sur chaque axe ont été classées par ordre décroissant d'importance :

- axe oriental : sorgho, mil, maïs et riz (local et importé),
- axe sud : maïs, sorgho et mil,
- axe centre : sorgho, mil, maïs,
- axe occidental : sorgho, mil, maïs et riz importé.

Après l'identification des axes, les marchés de regroupement ont été identifiés, recensés et choisis par axe suivant leur importance et leur position géographique les uns par rapport aux autres.

A partir des marchés de regroupement ainsi retenus, les marchés de production reliés à ces marchés de regroupement ont été choisis suivant la même démarche que les marchés de regroupement.

Ensuite on a procédé au choix des marchés de consommation qui sont approvisionnés à partir des marchés de regroupement retenus.

Ces axes ainsi définis couvrent l'ensemble du pays comme l'indique leur nom (oriental, occidental, sud et centre).

S'il est vrai que les axes se ressemblent dans certains domaines (les variétés de céréales, période de récoltes, technique agricole etc...), il est également vrai qu'ils diffèrent dans d'autres domaines (caractéristiques géographiques, degré d'enclavement, habitudes alimentaires, ordre d'importance des céréales produites et transigées etc...).

Malgré ces différences, le SIM suit les mêmes céréales sur les quatre axes identifiés plus haut.

En effet, chaque semaine le SIM relève et diffuse pour l'ensemble du pays, les prix des céréales suivantes :

- le mil,
- le sorgho,
- le maïs,

- le riz RM 40,
- le riz brisure,
- le riz paddy.

Les techniques d'échantillonnage et de collecte des différents types de prix pratiqués consistent à choisir au hasard un échantillon de 10 individus sur la population de commerçants présents sur le marché considéré le jour de l'enquête. Quant à la méthode de l'enquête, elle comporte deux hypothèses :

- Première hypothèse :

Les commerçants collaborent avec l'enquêteur qui arrive donc à faire un relevé exhaustif des noms en affectant à chacun un numéro d'ordre. Ces numéros d'ordre sont repris sur des morceaux de papier qui seront pliés. C'est alors que l'enquêteur, lui même ou une tierce personne va en tirer 10 au hasard sur l'ensemble des morceaux de papier pliés.

On obtient ainsi un échantillon de 10 commerçants auprès desquels les prix sont relevés ce jour.

- Deuxième hypothèse :

Les commerçants (surtout les femmes) sont parfois réticents à se faire recenser. Dans ce cas, il est demandé à l'enquêteur de faire le tour du marché de manière à situer tous les intervenants dans les transactions céréalières. A l'issue de ce tour, il aura numéroté de façon exhaustive tous les intervenants. Il divisera ensuite la population d'intervenants par 10 (taille de l'échantillon fixé). C'est le résultat de ce rapport qui sera la base du choix de chaque élément de l'échantillon.

D'une semaine à l'autre, l'enquêteur devra changer de place par rapport au choix du premier élément de son échantillon de la semaine précédente, de manière à ne pas avoir à faire aux mêmes éléments.

Cette hypothèse s'applique du reste, aux deux aspects de l'échantillonnage.

Dans tous les cas, l'échantillonnage est obligatoire si la population de commerçants dépasse 10.

Après la détermination de l'échantillon, l'enquêteur passe au relevé des prix.

Lorsque le nombre de commerçants présents sur le marché est inférieur à 10, la collecte des prix se fait auprès de tous les commerçants.

Concernant la technique de collecte des différents types de prix, elle consiste à relever, le jour de foire, les prix auxquels le mil, le sorgho, le maïs, le riz Rm40, le riz brisure et le riz paddy ont été achetés ou vendus selon le cas.

Ainsi, il doit poser à chacun des individus de l'échantillon choisi, les questions suivantes :

- avez vous effectué des achats (ou ventes) ce jour sur le marché ?
- si oui, auprès de qui ? (ou à qui ?).

Si l'enquêté est un commerçant qui aura acheté auprès d'un paysan ou vendu à un autre commerçant ou à un consommateur, il sera respectivement question d'un prix de collecte, un prix de regroupement ou un prix à la consommation.

3.2. Analyse, interprétation et diffusion des informations

L'utilisation de l'analyse des prix ne fait pas de doute après tout ce qui vient d'être dit plus haut.

En effet, de cette analyse on peut tirer d'importantes informations qui sont exploitées dans plusieurs directions :

- comme instrument de suivi de la campagne de commercialisation,
- comme indicateur des tensions pouvant se manifester sur le marché.

Ainsi, les informations du SIM, comme il a été dit plus haut, s'adressent aux opérateurs économiques (privés et publics), aux consommateurs et aux producteurs.

Elles s'adressent également aux utilisateurs institutionnels (banques, institutions de recherche, les structures d'encadrement du monde paysan, etc...).

Il existe pour ce faire plusieurs modes de diffusion ciblés selon le public à atteindre. Ce sont :

- une publication bihebdomadaire dans le quotidien national "L'Essor",
- une publication mensuelle dans les journaux communautaires, Kibaru, Je Kabaara, Kabaru et Kibarè diffusés en langues nationales,
- un communiqué hebdomadaire télévisé tous les samedis,
- un communiqué radio hebdomadaire diffusé tous les vendredis dans le journal parlé en français, bambara, peulh, sonraï et sarakolé,
- un communiqué à l'intention du monde rural diffusé dans toutes les langues nationales dans l'émission "Poï kan poi" du vendredi,
- un temps d'antenne de 15 mns hebdomadaire dans l'émission "8-10" pour les activités d'information et de sensibilisation du SIM.

En outre, trois types de bulletins d'information sont actuellement publiés à l'intention des utilisateurs institutionnels :

- un bulletin hebdomadaire et un bulletin mensuel dans lesquels figurent les données brutes,
- un bulletin d'analyse trimestriel,
- un bulletin d'analyse annuel du marché céréalier (octobre - novembre).

4 - IMPACT DU SIM

L'impact du SIM a été perçu dès les premières semaines de la diffusion des données par la voie des ondes.

En effet, une analyse récente menée par le SIM a révélé que depuis la diffusion des prix des céréales à la radio, les consommateurs et les commerçants, ont commencé à intégrer les informations dans leurs décisions d'achat et de vente de céréales. Cette situation a permis aux commerçants du centre du district de Bamako, notamment ceux du marché de Niaréla (principal marché d'approvisionnement des marchés de la périphérie), de réaliser des chiffres d'affaire record. Ainsi, certains commerçants naguère réticents à coopérer avec les enquêteurs, se sont rendus au SIM, pour communiquer leurs prix. En même temps, les prix sur les marchés de la périphérie ont amorcé un mouvement de baisse et les différentiels se sont stabilisés entre 10 et 15 F.CFA/kg pour les mil/sorgho, et entre 10 et 20 F.CFA/kg pour le maïs, alors qu'ils étaient avant la diffusion, de 15 à 40 F.CFA/kg et 10 à 35 F.CFA/kg respectivement pour le mil et les sorgho/maïs. D'une manière générale, les différentiels de prix entre Niaréla et les autres marchés de la ville de Bamako ont baissé de 50% à partir de la diffusion des prix à la radio.

Les estimations des besoins de consommation en mil/ sorgho/maïs étant de 50 000 Tonnes/an pour les populations des autres quartiers sur un total de près de 56 000 Tonnes pour la ville de Bamako, cette baisse se traduirait par une économie de l'ordre de 500 millions de F.CFA. pour les consommateurs des autres quartiers.

Il aurait fallu plus de ressources financières à l'OPAM pour jouer ce rôle à partir des stocks régulateurs.

Par ailleurs, un sondage réalisé par l'ORSTOM auprès des utilisateurs institutionnels révèle que "les publications du SIM (rapports hebdomadaires et mensuels sur l'évolution des prix au producteur et à la consommation, et bulletins trimestriels d'analyse et publication dans le quotidien l'Essor) sont déjà devenues un outil de travail et/ou un support d'information fondamental pour beaucoup de décideurs, d'ONG, de chercheurs..."

Un sondage analogue réalisé par le Projet Sécurité Alimentaire MSU-CESA-USAID révèle que "le SIM est une nécessité perçue par les commerçants... Le taux d'écoute des communiqués radio est très élevé... Les enquêtes prouvent que le meilleur moyen d'atteindre les commerçants reste la radio..."

Pour preuve, à l'occasion d'une des missions du SIM à Ouélessébougou, le chef d'Arrondissement de cette localité a gratifié le SIM d'un exposé sur les économies réalisées dans sa localité grâce à la diffusion des prix à la radio.

III - PERSPECTIVES

A la lumière de ce qui précède, il apparaît que le Système d'Information du Marché - SIM - occupe une place de choix dans la stratégie élaborée par le Gouvernement du Mali dans le cadre de sa politique d'autosuffisance alimentaire.

En effet, par la diversité des cibles visées, par ses informations, le SIM a contribué à la réalisation d'un certain nombre d'objectifs notamment, la publication régulière des informations, la réduction des différentiels de prix entre les différents marchés, la prise en compte des dérives constatées dans le circuit de la commercialisation et leur transformation en module de formation au Centre de Formation et de Documentation (CE.FO.DOC) de l'OPAM, un autre instrument de notre politique céréalière, toutes ces actions s'inscrivant dans l'optique de la stratégie alimentaire du Mali.

Toutefois, comme l'a souligné Johnny EGG dans son rapport d'Evaluation de décembre 1989, "le succès médiatique du SIM est indéniable, parmi les systèmes d'informations mis en service dans les pays du CILSS, celui du Mali est en avance, un succès qui repose sur des bases fragiles..."

C'est pourquoi le Séminaire Atelier du 14 au 16 décembre 1989, organisé par l'OPAM et financé par l'Office Statistique des Communautés Européennes (OSCE/Bamako) a été placé sous le signe de la consolidation des acquis du SIT et du SIM.

Dans cette optique, des innovations importantes sont envisagées pour alléger le travail des agents tout en préservant l'objectif recherché. Deux commissions sont désormais mises en place :

- La commission consultative composée de :

- * La Direction Nationale des Affaires Economiques (DNAE)
- * La Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI),
- * L'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM),
- * du Système d'Information du Marché (SIM),

- * du Programme de Restructuration du marché céréalier (PRMC),
- * de l'Institut d'Economie Rurale (IER),
- * du Système d'Alerte Précoce (SAP),
- * de l'Office Statistique des Communautés Européennes (OSCE),
- * de la Chambre du Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM)
- * de la Chambre d'Agriculture du Mali (CAM),
- * et des observateurs.

Cette commission a pour mission d'amender et approuver les bulletins SIM et de se prononcer sur les résultats des travaux de la commission technique.

- La cellule technique permanente du SIM composée :

- * du SIM,
- * du SAP,
- * de l'IER,
- * de la DNSI,
- * de l'ACDI
- * et des observateurs.

Cette commission présidée par le SIM a pour mission de traiter les problèmes techniques relatifs à l'organisation du réseau d'enquête SIM.

Par ailleurs, au regard des réalités socio-culturelles de notre pays, il apparaît que les prix ne sont pas seulement le résultat de la rencontre de l'offre et de la demande de produits, il est surtout le résultat de "prix convention" entre producteurs, intermédiaires et consommateurs.

Ceci est d'autant plus perceptible quand on sait que le Mali est un pays de tradition orale où tout se négocie sur la base des relations sociales connues, où l'étiquette sur les produits constitue l'exception et les prix négociés à la palabre la règle.

Pour mieux cerner cette spécificité malienne, le SIM en relation avec la Radio Télévision du Mali, a institutionnalisé un programme spécial d'information et de sensibilisation à travers des interviews en langue nationale Bamanan accordées aux producteurs, aux commerçants et aux consommateurs lettrés et illettrés, à travers l'émission 8-10 qui passe tous les matins entre 8 et 10 heure.

L'évaluation de cette action spéciale autorise de nouvelles pistes dans la recherche de la consolidation des acquis de notre Système d'Information du Marché Céréalier mis en place grâce au soutien précieux des donateurs du PRMC.

**L'EXPERIENCE
DU
BENIN**

Luc LOMPO

Projet GCPS/BEN/049/NOR

ESC/FAO - ROME

INTRODUCTION

La situation alimentaire du Bénin présente des différences bien marquées avec celle des pays du Sahel. La géographie, les habitudes alimentaires en sont les facteurs marquants.

Le pays se situe en zone tropicale humide, ce qui lui confère l'avantage de deux saisons de production agricole en zone sud et une saison unique au Nord.

Les habitudes alimentaires accordent aux racines et tubercules une part égale avec celle des céréales à la différence avec les pays sahéliens où ces dernières sont prépondérantes.

Les performances de la production agricole, en partie soutenues par la proximité du grand marché du Nigeria, ont permis d'équilibrer la poussée démographique et de répondre correctement aux besoins intérieurs.

Ainsi, l'offre en produits alimentaires de base aura été excédentaire aux besoins durant ces deux dernières décennies, mise à part quelques années de pénuries dues à des déficits pluviométriques importants.

Le problème principal est l'irrégularité de l'offre dans l'espace (zones à déficits répétés) et dans le temps (variation saisonnière). Dans ce contexte, la mise en place d'un système d'information sur les marchés, poursuit des objectifs similaires à ceux des pays sahéliens, dès lors que les politiques économiques suivies ont créées des distorsions sur les marchés des produits vivriers.

La révision de ces politiques va de pair avec la restructuration totale du système d'approvisionnement alimentaire national, de la commercialisation et la distribution des produits vivriers.

A. GENÈSE DU SYSTEME D'ALERTE RAPIDE AU BENIN : CONTEXTE POLITIQUE ET CADRE INSTITUTIONNEL

1. Contexte politique

Au début de la décennie 1980 (1983-1987), le Bénin connaît une détérioration économique sous les effets conjugués de facteurs endogènes et exogènes.

Les facteurs endogènes se situent au niveau de la politique d'intervention directe de l'Etat durant la période 1974-1982 dans les secteurs productifs au détriment du secteur privé. La commercialisation des produits vivriers n'échappait pas non plus à cette volonté de mettre à l'écart le commerçant, mal considéré.

Les facteurs exogènes sont liés moins au contexte international qu'aux difficultés économiques du Nigéria.

L'accumulation de ces facteurs va déterminer un état de crise qui va conduire les autorités béninoises à définir un Programme d'Ajustement Structurel (PAS) de relance de la croissance économique sous l'impulsion du FMI et de la Banque Mondiale. Après quatre années de négociations un accord a été conclu en Mai 1989 sur ce PAS.

Le cadre de contrôle créé par l'interventionnisme de l'Etat a généré des comportements qui limitaient le fonctionnement normal des marchés. Il est donc nécessaire de réviser cette politique et de corriger les distorsions engendrées, par des réformes institutionnelles ainsi que des mesures de libéralisation commerciale.

2. Cadre institutionnel

Durant la période 1974-1982, la politique de contrôle de l'Etat sur tous les secteurs de l'Economie se traduit au niveau de la commercialisation des produits vivriers en une succession de sociétés publiques dont la plupart ont été dissoutes à cause de difficultés financières.

De 1974 à 1977 furent créées :

- La **SOCAD** (Société de Commercialisation des Produits Agricoles du Dahomey) succède à l'**OCAD** (Office de Commercialisation et de Crédit Agricole) ;
- Les **RAC** (Régie d'Approvisionnement et de Commercialisation) créée à raison d'une par province pour la distribution et la commercialisation des produits manufacturés et agricoles ;
- La **SONACEB** (Société Nationale pour le Commerce Extérieur du Bénin) ;
- La **SONAGRI** (Société Nationale pour l'Agriculture) créée en vue de la promotion de la culture du coton ;
- Les **CARDER** (Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural) sont chargés de la vulgarisation et de la commercialisation des produits agricoles au niveau de chacune des six provinces du pays ;
- La **SOPROCA** (Société Provinciale de Commercialisation des Produits Agricoles) remplace les RAC ;
- L'**AGB** (Alimentation Générale du Bénin) va détenir le monopole d'importation et de distribution du riz, du blé, du sucre et du lait ;
- La **SONAPRA** (Société Nationale pour la Promotion de l'Agriculture) née en 1982 par la fusion de la SONAGRI et de la SONACEB, devient détentrice du monopole de commercialisation de l'arachide, de la pomme de terre, du coton et des intrants agricoles ;
- L'**ONC** (Office National des Céréales) fut créé en 1983.

En 1987, l'**ACB** est privatisée et le commerce du riz rétrocédée aux commerçants privés.

La libéralisation du commerce des produits vivriers est décidée en 1988 avec la mise en oeuvre du Programme d'Ajustement Structurel.

En 1990, ne subsistent que trois sociétés : les CARDER au niveau de six provinces du pays, la SONAPRA pour la commercialisation du coton, de l'arachide, la pomme de terre et les intrants agricoles et l'**ONC**.

Ces trois sociétés sont en restructuration pour une nouvelle définition et leur assainissement financier.

3. L'**ONC**

L'article 4 de ses statuts lui confère le mandat de "faciliter, de mettre en oeuvre et de contrôler les opérations concourant à la commercialisation, à la conservation, à la distribution et à la transformation des céréales".

Depuis sa création en 1983, l'Office National des Céréales (ONC) a connu deux années de collecte primaire significative. 8 000 tonnes de maïs ont été ainsi achetées en 1985 et 1986. Une

opération triangulaire vers le Niger et le Burkina Faso de 6 000 tonnes de maïs avait servi de support au financement de cette collecte.

Ces expériences ont révélé la mesure des performances de la nouvelle institution tant au plan de la collecte, de la conservation et de la régulation du marché.

les leçons tirées furent très utiles, car la Direction de l'Office choisit dès lors de s'orienter d'abord vers une connaissance approfondie du fonctionnement des marchés, plutôt que la poursuite de l'intervention directe. Les effectifs en personnel ont été maintenus à un niveau très modeste de 16 employés.

Trois études importantes furent réalisées :

- 1) Habitudes alimentaires en République Populaire du Bénin - FED - Mars 1986 ;
- 2) Etude de la commercialisation des produits vivriers au Bénin - Banque Mondiale - Mai 1986 ;
- 3) Sécurité alimentaire et commercialisation au Bénin - FAO - Mai 1987.

D'autres études sur le facteur exogène ont encore étayé la complexité de la commercialisation des produits agricoles. Ce sont celles relatives au commerce frontalier et les effets de la rente pétrolière du Nigéria sur la demande alimentaire des pays voisins¹.

4. Recommandations de l'étude FAO

L'étude recommandait à court terme, l'amélioration de la commercialisation et des mécanismes de régulation.

Il était recommandé :

1* La réorganisation de l'ONC en "Office d'Aide à la Commercialisation des produits vivriers" dont le nouveau mandat consisterait à :

- a) aider à la collecte des informations sur la production, les marchés et les prix, de les centraliser et de les diffuser à tous les opérateurs intéressés ;
- b) promouvoir le stockage villageois (banques de céréales) ;
- c) aider à une meilleure efficacité du commerce privé (action de stockage et la transformation) ;
- d) d'aider à l'exportation vers les pays voisins en promouvant la coopération régionale ;
- e) prévenir les autorités par un système d'alerte rapide approprié lorsqu'une prévision de déficit apparaît ;
- f) conseiller le gouvernement dans la politique d'import/export et des prix ;
- g) gérer éventuellement un stock stratégique de taille limitée et aussi décentralisé que possible, si le gouvernement envisage une telle mesure à caractère social.

(1) Etudes de John IGUE et Johnny EGG.

Il se dégage trois rôles de l'ONC réorganisé :

- 1) l'aide à la commercialisation par la mise en oeuvre d'un système d'information sur la production et les tendances du marché ;
- 2) de conseil en matière de politique vivrière auprès des autorités politiques et administratives ;
- 3) l'appui logistique aux opérateurs dans le domaine de la conservation des stocks, la prospection des marchés, la promotion des groupements villageois dans les activités de stockage.

Un projet FAO, financé sur fonds fiduciaires du Royaume de Norvège pour appuyer l'ONC dans l'établissement d'un système d'alerte rapide dans le cadre de la stratégie de sécurité alimentaire a été mis en place en septembre 1988. Le coût en est de 339 514 \$ E.U. pour 18 mois considéré comme une première chose. Une phase II est envisagée pour une durée de deux ans. Ce projet constitue la première activité de l'ONC après les expériences de collecte de 1985/86 et la phase de réflexion et d'étude de 1986/87.

B. LE SYSTEME D'INFORMATION SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE DE L'ONC

1. Objectifs du système d'information

Le système d'information sur la sécurité alimentaire sur lequel l'ONC réorganisé devrait concentrer ses activités, est destiné à aider l'ONC et le Gouvernement à résoudre les contraintes ci-après :

- résoudre le problème de cloisonnement des marchés en vue d'assurer un approvisionnement régulier du pays en produits vivriers ;
- identifier les pratiques qui pourraient être des entraves sur les marchés vivriers et contribuer à leur transparence par des propositions de mesures à mettre en oeuvre au plan politique, administratif et juridique ;
- contribuer à l'amélioration du niveau de compétitivité des opérateurs économiques de la filière vivrière au plan national et sous-régional ;
- indiquer les opportunités d'écoulement en vue de créer les conditions d'une stabilisation des prix.

2. Le domaine d'activité

Le domaine d'activité principal du système d'information est l'établissement d'une balance production/consommation et l'estimation des tendances des marchés des produits vivriers. Il comporte nécessairement :

- les relevés des prix et leur suivi à différents stades de la commercialisation ;
- l'identification des zones excédentaires et déficitaires avec l'estimation de leurs niveaux de production ;
- le suivi de la situation des stocks au niveau des producteurs et autres opérateurs économiques de la filière ;
- le suivi des coûts de transport ;

- la situation des importations/exportations ;
- l'estimation à partir d'enquêtes ponctuelles des échanges frontaliers non officiels ;
- le suivi des prix des produits vivriers au producteur et au consommateur de la sous-région et les mesures fiscales, non tarifaires, etc.

3. Le système d'information sur les marchés, les prix et les flux

La connaissance fine du fonctionnement des marchés des produits vivriers béninois est apparue comme le maillon indispensable à l'interprétation, l'analyse de toutes données que le système d'alerte rapide collecterait et traiterait.

Ce présupposé part d'abord du constat que, malgré la vigueur de l'intervention étatique dans les circuits de commercialisation durant la période 1974-1982, le commerce privé a quand même assuré l'essentiel des échanges de produits vivriers. Un tel dynamisme, forgé dans un environnement hostile, a sans doute développé des stratégies multiples qui en rendent complexes l'interprétation des faits.

De plus, le rôle particulier des racines et tubercules et de leurs dérivés (gari, cossette) dans l'alimentation au Bénin nous a conduit à élargir le domaine d'investigation au-delà de la filière céréalière.

Enfin, l'influence énorme de la proximité du Nigéria sur la demande alimentaire a obligé le projet à des estimation concernant les échanges frontaliers non officiels et leur influence dans la balance alimentaire du pays.

Toutes ces considérations spécifiques au Bénin ont été à l'origine de l'importance qui a été accordée à la recherche de méthodes souples, ajustables au fur et à mesure que les résultats des enquêtes légères et à périodicité précise étaient disponibles.

3.1 Les méthodes utilisées

3.1.1. Le cadre de l'analyse

Une étude préliminaire a fourni la typologie des marchés, les circuits principaux et une proposition de méthodologie.

Un échantillon de quinze (15) marchés périodiques a donc été constitué. Il est composé de :

- marchés de collecte primaire,
- marchés terminaux de consommation (urbains),
- marchés de regroupement en zones de production excédentaires,
- marchés comportant des échanges frontaliers.

Les enquêtes régulières, d'une durée d'un mois chacune, ont été effectuées durant les quatre périodes caractéristiques des situations d'abondances et de pénuries en rapport avec le calendrier agricole.

A chaque passage, il est procédé à l'estimation de la clientèle total du marché et des volumes de produits offerts, ainsi qu'aux relevés des prix. De plus dans la mesure du possible sont évalués les stocks commerciaux sur le site du marché et dans la ville d'accueil. Ces flux sont décrits et les marges bénéficiaires sur les transactions dominantes sont estimées. Dans certaines zones, les centres de collecte primaires sont aussi enquêtés pour avoir une idée des prix obtenus par les producteurs et les autres intermédiaires de la filière.

Dans ce cas le questionnaire se limite à un inventaire des catégories d'information à obtenir. Ce n'est pas un questionnaire classique à compléter mais plutôt un système de contrôle.

Calendrier des enquêtes marchés : quatre passage ont pu être effectués en 1989

Date	fev. 89	mai 89	sept 89	dec. 89
Nombre de marchés	15	15	13	14
typologie des marchés				
marchés de collecte primaire	1	4	centres de collecte	centres de collecte
Regroupement de zones de production excédentaire	7	7	7	7
Echanges frontaliers	3	3	3	3
	1	4	3	4
Caractéristiques de la période d'enquête	fin de la période d'abondance post récolte	période de soudure	abondance post récolte 1ère saison au sud, récolte précoce d'igname au nord	abondance post récolte au nord comme au sud (2ème saison)

3.1.2 La collecte des prix

Les prix sont collectés au moyen d'interview des vendeurs à plusieurs moments de la journée, généralement la matinée à partir de l'instant d'animation des marchés et l'après-midi à la cessation des activités.

Selon la périodicité du marché, tous les quatre jours pour la plupart des marchés du Sud du Bénin et sept jours pour ceux du Nord, un nombre d'observations de 4 à 6 sont obtenus dans le mois.

La distinction des prix de grossistes et de détaillants est généralement aisée, par contre, tel n'est pas le cas du producteur et du collecteur-vendeur au grossiste. Cette difficulté nous a amené à sélectionner des zones d'échanges que nous appelons "centres de collecte" où la confrontation producteurs-collecteurs n'est marquée d'aucune ambiguïté.

Les variations de prix d'un marché à l'autre sont généralement faibles. Les variations spatiales attestent quant à elles d'une forte intégration des marchés terminaux avec les marchés de regroupement qui en sont les relais.

Les variations saisonnières en 1989 ont été très influencées par la situation de crise de liquidités que connaît le pays, les bonnes récoltes de 1988, la faible solvabilité des salariés de l'Etat.

Les prix ont été déprimés pour la plupart des produits vivriers. Les écarts entre les centres de collecte et les marchés terminaux se situent dans un rapport de 1 à 2 voire 3 selon que les flux sont moyens ou longs.

3.1.3 L'articulation flux-prix

L'étude de l'articulation des flux et des prix a été appréhendée par l'analyse des marge brutes bénéficiaires sur certains circuits.

Il existe une bonne cohérence entre la direction des transactions dominantes sur le marché et la marge brute qui se dégage.

Parfois, une marge brute faible pourrait être préférée par la législation de la commercialisation ou des systèmes de transport portera son choix sur un circuit moins rémunérateur, mais de plus grande sécurité.

Dans d'autres situations, l'opérateur en défaut avec la législation de la commercialisation ou des systèmes de transport portera son choix sur un circuit moins rémunérateur, mais de plus grande sécurité.

Le volume des flux est évalué de façon indirecte par l'inventaire des stocks dans les entrepôts, là où cela est possible. Dans ce cas, l'hypothèse est faite que l'essentiel des flux longs sortants proviennent des ventes des grossistes, propriétaires des entrepôts.

Un autre procédé est l'évaluation de ces flux à partir du parc automobile qui dessert régulièrement certaines destinations.

Il s'agit généralement d'indicateurs indirect qui donne un ordre de grandeur acceptable et non d'une donnée statistique dont on pourrait connaître le degré de précision.

3.1.4. Méthodes de traitement et diffusion des données

Le traitement informatique actuel s'effectue sur Framework II et Lotus 123. Il s'agit pour l'instant de traitement de texte, graphique et de calcul de moyennes.

Le traitement des données des quatre passages s'effectuera avec le logiciel SPSS.

Un bulletin mensuel intitulé "Lettre d'information sur la sécurité alimentaire - Système d'alerte rapide" en abrégé "LISA-SAR" assure la diffusion des informations auprès des décideurs nationaux et de la Communauté Européenne et autres agences d'aide au développement national ou international.

De plus des contacts ont été pris afin que les informations sur les prix et les marchés puissent être diffusés régulièrement à la radio nationale.

3.2 Problématique de l'analyse, de l'interprétation et de la diffusion des informations

3.2.1 Des outils en adéquation avec les besoins des utilisateurs des informations

Une connaissance suffisamment approfondie du fonctionnement des marchés requiert à n'en douter des outils élaborés. Cependant, la finalité des informations, et les besoins de leurs destinataires ne doivent pas être perdus de vue pour autant. En ce qui concerne le choix des outils, informations ciblées sur les opérateurs économiques (commerçants et producteurs) et celles utiles à la conduite d'une politique économique méritent d'être séries en ce qui concerne le choix des outils.

Il en va de même de l'interprétation qui s'oriente, pour des besoins de recherche, vers l'évaluation des théories économiques et la vérification des concepts.

Les prix et les flux sur les marchés périodiques font l'objet de nombreux travaux et donnant lieu à des méthodes d'analyses variées. Les techniciens engagés dans les aspects opérationnels du développement ont besoin d'une meilleure compréhension des résultats qui en découlent. Comment établir des comparaisons dans l'espace et le temps ?

Au Bénin, en 1989, en dehors du Système d'alerte rapide, quatre études concernaient les marchés sur les thèmes suivants :

- "L'efficacité de la formation des prix du maïs dans la province de l'Ouémé".
- Le fonctionnement des marchés : Etudes de cas du maïs au Bénin. Université d'Amsterdam/FSA ; UNB/Cotonou.
- Analyse des systèmes de commercialisation des produits vivriers dans la province de l'Atlantique. Université de Hohenheim - RFA ; Direction de la Recherche Agronomique - Cotonou.
- Echanges régionaux, commerce frontalier et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest - INRA ; UNB ; IRAM.

Il s'agit d'autant de méthodes de collectes différentes, d'outils d'analyse et d'interprétations variées et cloisonnées. Des prix collectés sur un marché souvent aux mêmes périodes donner lieu à des interprétations contradictoires du degré d'intégration des marchés ou de l'efficacité du système de commercialisation.

Il existe donc un réel besoin de définir des outils d'analyse selon les utilisateurs de l'information.

3.2.2 Cas de l'analyse des prix

La préoccupation était d'obtenir l'information la plus réaliste que possible sur les points suivants :

- a) Les mécanismes de formation des prix. Quels sont les acteurs et les facteurs qui les influencent ?
- b) Les prix obtenus aux divers stades de la filière (producteur, collecteur, grossistes, consommateur) ;
- c) Les variations de prix :

- au plan spatial d'une zone à une autre, ces variations répondent-elles aux coûts de facteurs économiques ? Quel est le degré d'intégration des marchés ?
- au plan saisonnier, quels sont les facteurs de variations ?

d) Les marges bénéficiaires et leurs rapports avec les flux et les volumes des transactions.

Au bout d'une année de recherche et quatre enquêtes d'un mois chacune, nous ne pouvons prétendre avoir obtenu des réponses complètes.

Tout d'abord les observations préliminaires s'imposent :

- **La complexité des unités de mesures (UM)** employées sur les marchés, une vingtaine de ces mesures ont été recensées sur 15 marchés, ce qui nous astreint à procéder à une double analyse tantôt en UM, tantôt en système métrique (kg) avec des taux de conversion variables selon les différents stades de la filière. Un étalonnage répété est indispensable.
- **La technique de vente avec les UM** (mode de remplissage, opérateur) influence, de façon souvent importante, le profit.
- **Le mode de conditionnement** des produits varie d'un marché à un autre. Le profit du commerçant peut en partie dépendre du conditionnement en vigueur sur le marché d'écoulement.

3.3 Les résultats

Les mécanismes de formation des prix des produits vivriers locaux

Il faut distinguer les produits locaux dont la fixation est libre et fait l'objet d'aucune intervention de l'Etat depuis 1988, et les produits importés (riz, farine de blé) dont les prix font l'objet d'une homologation.

Les marchés des produits vivriers locaux sont bien organisés par la profession tant au niveau des marchés de regroupement et des marchés terminaux.

Les prix sont uniformes à l'UM, à un jour donné de marché et les variations sont faibles entre le matin et le soir.

Sur les marchés frontaliers, la formation des prix s'établit en fonction de la présence importante ou faible de la clientèle étrangère et éloignée.

Dans les deux cas, des courtiers très dynamiques exercent un rôle de stabilisateur des prix.

Les variations des prix

Au plan spatial, nous constatons que l'intégration est forte entre certains marchés tels que : les marchés terminaux des centres urbains : Cotonou, Bohicon, Ouando (Porto-Novo) et ceux de regroupement en zones de productions excédentaires (Djougou-Glazoué, Pobé, Kétou,...).

Une offre excédentaire sur le marché terminal de Dantokpa (Cotonou) se répercute par une légère baisse des prix sur les marchés de regroupement et les centres de collecte avec un retard qui correspond au délai d'acheminement de l'information.

Au plan saisonnier, les effets de l'environnement économique national et les bonnes récoltes de 1988 ont été prépondérants pour créer une situation de mévente et de prix bas des produits vivriers.

Les prix obtenus aux différents stades de la filière : producteur - collecteur - grossiste - consommateur.

Sur ce point, la typologie nous a facilité pour la saisie des prix au collecteur, au grossiste et au consommateur.

Le prix du producteur n'a été cerné que par la prise en compte des centres de collecte ruraux où la confrontation producteur-collecteur était manifeste. Ces centres de collecte fonctionnent généralement de façon intermittente mais surtout en période post-récoltes.

Le prix au consommateur est saisi à partir des prix offerts par les détaillants des marchés de regroupement et des marchés terminaux.

Les marges bénéficiaires, les flux et les volumes de transactions

L'étude des marges est faite par interview des commerçants ayant une longue expérience du commerce des produits vivriers et des circuits précis : Cotonou - Djougou - Glazoué - Bohicon, etc.

L'étude des produits qui représentent les transactions dominantes est faite par marché.

Nous obtenons ainsi des estimations de grandeurs de la marge brute et des charges encourues par chaque type d'opération.

Les enquêtes ont débuté en Mai, mais les réponses ont été faibles. En septembre, de meilleures informations ont été obtenues. En décembre, le volume avait doublé. Il en ressort qu'au fur et à mesure que la confiance s'instaure, on peut obtenir de plus en plus de données.

Les résultats partiels sont encourageants et dénotent des motivations des agents économiques. Il est intéressant de noter les préférences pour tel circuit plutôt que tel autre en fonction de considérations diverses qui ne sont pas toujours liées au niveau du profit.

C. CONCLUSION

Après une année de fonctionnement du système d'information sur les marchés de produits vivriers du Bénin, il est utile d'émettre une série de questions touchant à son impact :

- sur les comportements des agents économiques : les producteurs, les commerçants et les consommateurs ;
- dans la conduite de la politique de sécurité alimentaire au niveau des décideurs politiques ;
- dans la politique d'aide au développement des partenaires au développement du Bénin ;
- sur la capacité institutionnelle de l'ONC, l'agence du Gouvernement dans le domaine.

Toutefois, une année de fonctionnement n'offre pas de recul suffisant pour évaluer cet impact dans toute la dimension des objectifs initiaux. Il s'agit à ce stade de noter les premières réactions, reflétant plus des intentions apparentes que des changements de politique profonde.

L'intérêt général sur le sujet est cependant nettement prouvé à travers les comportements. De plus le bilan des observations de 1989 n'est pas encore achevé et le Gouvernement ne peut pas encore être saisi d'un rapport assorti de propositions précises.

A cette étape, nous pouvons simplement souligner que le différents utilisateurs des informations affichent des intentions positives.

Les agents économiques

Les producteurs et les commerçants témoignent de plus en plus de confiance à cette expérience due à la présence répétée des enquêteurs sur les marchés et les explications données à chacun des passages sur leur objet.

Les manifestations tangibles de cette confiance sont les progrès accomplis d'un passage à un autre dans l'approfondissement des thèmes: les flux, les prix, les stocks et les marges bénéficiaires.

L'expression des préoccupations des uns et des autres représente aussi un autre indicateur de l'intérêt de ces agents économiques.

Les décideurs politiques

Les bulletins et les rapports publiés ont reçu des appréciations nombreuses de la part des autorités nationales.

La publication des prévisions de récoltes dès octobre 1989 a eu comme suite directe l'instruction donnée par l'autorité de tutelle pour la préparation d'un dossier destiné aux instances politiques internationales. Les partenaires au développement du Bénin à écouter ses excédents dans le cadre d'opérations triangulaires.

Il s'agit là des réactions inhabituelles, surtout en situation d'excédents. Auparavant si de tels problèmes étaient posés, c'était plus tardivement, 3 à 4 mois après les récoltes.

Les partenaires au développement

Les partenaires au développement du Bénin reçoivent régulièrement le bulletin et la liste des autres publications du projet. Selon l'avis unanime, le système a donc comblé un vide.

Le système d'information et d'alerte rapide de l'ONC est maintenant devenu une référence auprès des donateurs pour tout ce qui touche de près ou de loin à la sécurité alimentaire.

La capacité institutionnelle de l'ONC

Son nouveau rôle d'aide à la commercialisation et particulièrement d'information sur la disponibilité alimentaire, aura valu à l'ONC une crédibilité précieuse dans un environnement où la plupart des autres institutions sont inefficaces, soit parce qu'elles ont été dissoutes soit en restructuration profonde.

Le Gouvernement, dans son Programme d'Ajustement Structurel 1989-1992, en a fait l'instrument privilégié de sa politique de sécurité alimentaire et les réactions à cette étape sont dans l'ensemble favorables.

La consolidation du système devra s'appuyer sur la nécessaire harmonisation des méthodes de collecte, des outils d'analyses et traitement en rapport avec les besoins des utilisateurs des informations.

La diffusion, quant à elle, devra être large et au moyen des supports aussi diversifiés que possible.

**L'EXPERIENCE
DU
BURKINA FASO**

Jean-Pierre OUEDRAOGO

INTRODUCTION

L'originalité du système d'information sur le marché céréalier du Burkina Faso (SIMAC) réside dans le fait qu'il a été conçu comme un élément d'un ensemble d'opérations (enquêtes, études) ayant pour but de mieux connaître le fonctionnement du système de commercialisation au Burkina.

Les concepteurs du SIMAC¹, ont justifié à l'époque (en 1986) le choix de "Système d'Information" par la nécessité de privilégier l'information pour permettre aux décideurs en matière de sécurité alimentaire de disposer d'informations fiables, et par la faculté qu'offrait l'approche systémique de pouvoir saisir non seulement l'information sur chaque élément mais également les interactions entre les éléments. En outre, le système d'information permettrait une intégration des analyses conduites à différents niveaux.

Ainsi, sur toute la chaîne qui va du producteur au consommateur, des informations conjoncturelles ou structurelles devraient être recueillies et mises en relation les unes avec les autres grâce au SIMAC : emblavement, production, commercialisation, importation, consommation, etc.

La Composante Nationale et les Consultants DIAPER ont retenu les 9 opérations suivantes pour le SIMAC :

- Opération 1 : Evaluation des productions (par zone)
- Opération 2 : Cartographie des niveaux de production
- Opération 3 : Comportement des producteurs dans la mise en marché
- Opération 4 : Identification des circuits et des opérateurs commerciaux
- Opération 5 : Stratégie des commerçants
- Opération 6 : Etude des marchés et des prix
- Opération 7 : Quantification des flux
- Opération 8 : Information sur les flux externes de céréales
- Opération 9 : Approche des choix des consommateurs.

Certaines de ces opérations ont un caractère d'enquête permanente² (ex. : suivi des prix), d'autres sont plutôt des enquêtes de référence (ex : évaluation de la production), d'autres enfin ne peuvent être réalisées qu'à travers de véritables études de structure (ex : comportement des producteurs).

Dans cette communication, nous nous intéresserons plus particulièrement à l'opération N° 6 : Etudes des marchés et des prix. La communication, conformément au canevas fourni par les organisateurs du séminaire de Bamako, s'attachera à faire connaître l'expérience du Burkina en matière de suivi des prix et des marchés à travers l'examen de la conception, du fonctionnement, des résultats de cette opération n° 6 et analysera les difficultés rencontrées afin de parvenir à des propositions dans une dernière partie consacrée aux perspectives.

Il ne sera pas examiné ici les expériences localisées de suivi des prix réalisées par des ONG ou des services publics provinciaux (ex : le suivi des prix des céréales et du bétail dans les 3 provinces structurellement déficitaires du Nord dans le cadre du micro-SAP Sahel, les mercuriales des Centres Régionaux de Promotion Agro-pastorale), car il ne s'agit pas dans ces cas de mise en place d'un véritable SIM.

(1) Johny EGG et Jean-Paul MINVIELLE Consultants DIAPER.

(2) Voir Brochures N° 54 Amira - CILSS "Connaissance du Marché Céréalier au Sahel". Johny EGG, Daniel MARTINET - Avril 1988.

ETUDE DES MARCHES ET DES PRIX

Cette étude se donne pour objectif³ de collecter de façon permanente des informations fiables sur :

- les prix des principales céréales échangées selon les types de marchés.
- les variables complémentaires permettant de mieux analyser le comportement des opérateurs sur le marché et de contribuer à la compréhension de la formation des prix : variations de poids des unités de mesures locales, volumes unitaires des transactions, typologie des vendeurs.

L'exécution de l'étude a été confiée à l'Office National des Céréales (OFNACER) en 1986. L'Office bénéficiait à l'époque d'un appui méthodologique et financier du DIAPER, de la FAO et de l'USAID.

L'enquête a coûté environ 2.800.000 FCFA en 87/88 et 3.800.000 FCFA en 1988/1989.

I. L'ORIGINE DE L'OPERATION "ETUDE DES MARCHES ET DES PRIX"

Comme nous l'avons déjà signalé ci-dessus la raison d'être de cette étude des marchés et des prix est à rechercher dans la nécessité d'aborder la commercialisation des céréales par une approche "système d'information". En effet, les données sur les marchés et prix prennent harmonieusement la place qui leur revient si l'on veut analyser un ensemble de données allant de la production à la consommation finale.

On peut cependant se poser la question de savoir si les décideurs avaient exprimé le besoin d'un suivi des marchés et prix.

En effet, les difficultés importantes connues par l'enquête depuis 1986 et la modestie de la place qu'elle occupe auprès des décideurs, après 4 années de fonctionnement, ne peuvent s'expliquer que par la faible importance que les décideurs accordent à l'opération. D'ailleurs le Burkina Faso reste à ce jour un des derniers Etats Sahéliens à prôner et à pratiquer le système de prix officiels à l'achat et à la vente, valable sur toute l'étendue du territoire et durant toute une année.

Lorsqu'on remonte à l'origine de l'opération étude des marchés et des prix, il apparaît que bien qu'approvée par la Composante Nationale du DIAPER, cette opération a été moins le résultat d'un besoin exprimé des décideurs que la volonté, louable, de quelques chercheurs et techniciens de la Composante Nationale de faire progresser la connaissance sur le fonctionnement du marché céréalier Burkinabé. De ce fait, il n'est pas surprenant de constater que ce sujet n'ait pas encore donné lieu à un séminaire national, et que jusqu'à ce jour il n'existe toujours pas de véritable collaboration entre la Direction Générale des Prix au Ministère du Commerce et de l'Approvisionnement du Peuple, entre autre, et l'OFNACER pour la conduite et l'orientation de l'étude.

II. LA METHODOLOGIE

2.1. Echantillonnage

Le choix des marchés a pris en compte les deux éléments suivants :

(3) voir annexe A1

- le partage du pays en régions excédentaires et déficitaires
- la typologie des marchés :

 - marchés urbains des villes principales
 - marchés urbains des villes secondaires
 - marchés ruraux des zones de production
 - marchés ruraux frontaliers
 - marchés internationaux et zones de transit.

Un choix raisonné de 27 marchés a été fait. Ces 27 marchés sont suivis depuis Novembre 1986. Depuis Juillet 1989, un sous-échantillon de 10 marchés a été retenu afin de permettre une publication rapide (recueil des données par téléphone).

2.2. Méthode de collecte des prix

Il convient de spécifier que la méthode de collecte des prix a été quelque peu modifiée en Décembre 1988, après un bilan-évaluation.

* Les principales caractéristiques de la première phase de l'enquête ont été les suivantes :

- Toutes les céréales sont prises en compte (mil, sorgho blanc, sorgho rouge, maïs jaune, riz importé, riz décortiqué local).
- Les prix suivis sont les prix acheteurs, c'est-à-dire que les enquêtés sont les acheteurs à leur sortie du marché, l'enquête se déroulant le matin et le soir.
- On demande le prix par Unité de Mesure Locale (U.M.L.) et le nombre d'U.M.L. achetées⁴.
- La fréquence de collecte est d'au moins une fois par semaine (les marchés au Burkina Faso ont lieu ou tous les jours ou tous les 3 jours, 5 jours, 6 jours ou hebdomadairement).
- L'étalonnage des U.M.L. se fait par marché, par pesée une fois par mois.
- Un questionnaire typologie vendeurs devait permettre de préciser le type de vendeurs, les quantités de produits présentés et leur provenance.
- Les enquêteurs ont à remplir 4 questionnaires différents : M1, M2, M3 et M4.

* Pour la deuxième phase de l'enquête, les modifications suivantes ont été apportées :

- abandon des prix matin et soir
- les prix sont suivis auprès des acheteurs juste après la transaction et le type d'acheteur est relevé.
- l'étalonnage se fait tous les 3 mois et par le contrôleur.
- le questionnaire typologie vendeurs a été abandonné

(4) voir annexe A2

- les questionnaires ont de ce fait été réduits à : M1 et M2⁵.

L'enquête est réalisée de façon permanente par l'OFNACER. La collecte des données est effectuée par les agents vendeurs ou magasiniers de l'OFNACER et quelques agents des Centres Régionaux de Promotion Agro-pastorale (Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage). Ceux-ci interviennent dans les marchés où il n'existe pas de magasins OFNACER et de ce fait, pas d'agents OFNACER.

Les questionnaires après la collecte des données par les agents sont envoyés à la Direction Régionale OFNACER (il existe 10 directions régionales couvrant toute l'étendue du territoire).

Les Directeurs Régionaux exercent un rôle de suivi et de contrôle des agents pour le déroulement de l'enquête dans leur direction. Ils acheminent aussi les questionnaires à la cellule d'étude au siège de l'OFNACER pour saisie, traitement et diffusion.

Depuis le 2ème semestre 1989, parallèlement aux relevés décrits ci-dessus, les directeurs régionaux transmettent hebdomadairement par téléphone à la cellule d'étude le prix au kg des différentes céréales sur 10 marchés constituant un sous échantillon des 27 marchés.

Au niveau de la cellule d'étude, un responsable "Enquête DIAPER" supervise la saisie, le traitement et la diffusion des données.

III. LE FONCTIONNEMENT DE L'ENQUETE

L'enquête prix est une opération installée au sein de la cellule d'étude de l'OFNACER. Cette cellule a été créée par un projet USAID et fut une structure dynamique, disposant de 4 experts (2 sahéliens et 2 chercheurs américains) se donnant pour objectif d'entreprendre des études sur les différents activités de l'OFNACER. Mais depuis l'arrêt progressif, puis définitif dudit projet en 1987, la cellule fonctionnera avec un seul agent, plongeant cette structure dans une sorte de léthargie aggravée par le changement fréquent de son unique agent et du fait que celui-ci n'avait pas toujours la compétence et la volonté requises pour un travail de supervision d'enquête.

Il faut également signaler qu'au même moment l'OFNACER connaîtra d'importantes difficultés sur le plan de l'orientation et de la gestion administrative et financière. Les Autorités essaieront à travers quatre tentatives de restructuration de l'OFNACER de résoudre ce problème de gestion et d'équilibre financier (comment enrayer le déficit chronique ?).

Cet environnement institutionnel peu favorable a eu des conséquences sur le suivi et le contrôle de l'étude.

Un premier bilan réalisé en Juin 1988 fait ressortir que le manque de suivi et de contrôle (de la base au sommet) a terriblement entravé le bon fonctionnement de l'enquête :

- rupture de stock des fiches et autres matériels
- mauvais acheminement des fiches
- affectations fréquentes d'agents vendeurs OFNACER
- absence de véritable responsable de l'enquête au siège de l'OFNACER

(5) voir annexes A3 et A4.

- arrêt momentané non justifié de l'enquête dans certains marchés.

Il faut noter que pour encourager les enquêteurs et les contrôleurs, le Projet DIAPER a accepté de prendre à sa charge une indemnité mensuelle de 10.000 F CFA pour les enquêteurs et de 5.000 F CFA pour les 10 Directeurs régionaux chargés du contrôle de l'enquête dans leur région.

En outre, les agents collecteurs de données et les contrôleurs ont bénéficié de 2 stages de formation (3 à 4 jours) dont le double objectif était :

- de sensibiliser les agents et les directeurs régionaux sur l'importance de l'enquête prix.
- d'insister à partir d'exemples pratiques sur la façon et la nécessité de remplir correctement et régulièrement les fiches et de les acheminer au niveau de la direction régionale.

Depuis le bilan ci-dessus évoqué, la Composante Nationale a réussi à persuader la direction de l'OFNACER de la nécessité de redynamiser cette enquête prix. C'est ainsi que depuis Janvier 1989, la mise en oeuvre d'un certain nombre de recommandations de la Composante nationale par la Direction de l'OFNACER, a contribué à notablement améliorer le fonctionnement de cette opération :

- Formation aux techniques d'enquête de l'ensemble des magasiniers OFNACER
- Désignation de magasiniers suppléants
- Nomination d'un responsable de l'enquête à la cellule d'étude.
- Instauration d'une collaboration entre la Composante nationale et le Programme de Sécurité Alimentaire de l'OFNACER, financé par la RFA.

IV. LES RESULTATS

4.1. La saisie et le traitement

4.1.1. 1ère période

Jusqu'en 1987, la saisie des données se faisait sur un micro- ordinateur IBM PC XT, grâce à un petit programme développé par les consultants du projet DIAPER concepteurs de l'enquête.

Le traitement a permis de sortir deux publications portant au total sur 30 semaines d'enquête. Ces publications se composaient d'une série de tableaux reprenant par semaine et par produit l'évolution du prix au kg sur chacun des 27 marchés. Une 2ème série de tableaux présentait les mêmes données regroupées suivant le type de marché : marchés des zones de production, marchés des zones rurales autres que celles de production, marchés urbains et marchés des zones frontalières.

Il faut relever enfin l'absence d'analyses dans ces deux publications.

4.1.2. 2ème période

A partir de Juillet 1987 jusqu'à fin 1988, les difficultés déjà relevées ci-dessus, aussi bien au niveau de la cellule d'étude que de l'OFNACER, entraveront le fonctionnement correct de l'enquête. Les agents collecteurs se désintéresseront progressivement de l'enquête (manque de suivi, rupture de stock de matériel, etc.).

Il en résultera donc une série incomplète de relevés, stockée au niveau de la cellule d'étude ou l'absence de responsable désigné de l'enquête et les pannes du micro-ordinateur ont eu pour conséquence l'arrêt complet des opérations de saisie.

Dans le cadre des mesures retenues par la Composante Nationale pour la redynamisation de l'enquête (à la suite de l'examen du rapport de la mission interne d'évaluation en Juin 1988), il a été décidé que l'ensemble des fiches stockées durant cette période d'inactivité de la cellule soit transféré à l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) pour une exploitation rapide.

L'INSD fut également chargé de développer une application permettant de réaliser une saisie rapide et de produire les tableaux en rapport avec les besoins des utilisateurs. En effet, les experts du projet DIAPER avaient relevé de nombreuses insuffisances au programme utilisé jusque là par l'OFNACER.

Le programme de saisie a été réalisé par l'INSD et transmis à l'OFNACER dès la fin de l'année 1988, mais le programme de traitement qui devait permettre la production des tableaux ne sera achevé qu'en Mars 1990.

Quant à la saisie des données 87/88, elle a été réalisé et devrait faire l'objet durant l'année 1990 d'une publication par l'INSD en collaboration avec l'OFNACER.

4.1.3. 3ème période

Depuis le 1er trimestre 1989, l'OFNACER a acquis pour sa cellule d'étude un micro-ordinateur Compaq 386. Celui-ci a permis la reprise de la saisie des données pour l'ensemble de l'année 1989. Le programme de saisie INSD a été temporairement abandonné durant le 2ème trimestre 1989 car l'absence de programme de traitement privait l'OFNACER de la possibilité de réaliser des publications.

L'OFNACER utilise depuis lors le logiciel EMA (Jean-Paul Minvielle/ORSTOM) aussi bien pour la saisie que pour l'édition des tableaux.

L'OFNACER élaboré et diffuse à ce jour deux types de publications :

- les prix moyens mensuels sur les différents marchés, réalisés à partir des fiches M1 et M2⁶ remplies sur les 27 marchés
- les prix moyens hebdomadaires par produit sur les 10 marchés sous-échantillon des 27 marchés, réalisés à partir de la transmission par téléphone du niveau des prix⁷.

Comme on peut le constater et même le regretter ces différentes publications se composent exclusivement d'une série de tableaux ou éventuellement de graphes. Aucune ne comprend une analyse des différentes données. Une telle analyse régulière sur les données périodiques et sur une longue série (depuis 1986) aurait contribué, par ses résultats, à atteindre les objectifs fixés à cette enquête prix et au SIMAC, dans son ensemble. En outre, la diffusion de tableaux "muets" n'est pas de nature à susciter l'intérêt des décideurs et même des bailleurs de fonds.

(6) Voir la série complète dans "Suivi des prix des marchés céréaliers". Décembre 1989.

(7) Voir Annexe A5, A6, A7.

4.2. La Diffusion

La diffusion des publications, pour l'instant, se limite au cercle restreint de la Composante nationale : essentiellement INSD, Services Statistiques du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, OFNACER, Projet DIAPER, le Programme de Sécurité Alimentaire (RFA), l'USAID et l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques.

La raison d'une diffusion si restreinte est à rechercher à deux niveaux :

- la qualité et le contenu des publications,
- l'existence de prix officiels au Burkina Faso.

4.3. Articulation Prix-Flux

Les flux céréaliers ne sont pas suivis de manière régulière, ils ont donné lieu en revanche à une enquête⁸ réalisée sur financement FAO (Projet de soutien en moyens d'action à l'OFNACER). L'enquête flux céréaliers fait partie des 9 opérations qui forment le système d'information sur le marché céréalier (SIMAC). Elle a été réalisé par l'INSD sur un échantillon de 64 marchés répartis sur l'ensemble du territoire et a consisté à effectuer en 2 passages : Mars-Avril 1987 et Juillet-Août 1987, un relevé sur chaque marché du volume des céréales commercialisées (par type de produit) et une spécification de l'origine de ces produits.

Cette étude a permis d'atteindre un certain nombre de résultats dont certains sont de nature à modifier la conception de l'enquête prix :

- la typologie des marchés ne retient que 3 catégories de marchés : les marchés de collecte primaire, les marchés intermédiaires et les marchés de consommation.
- les flux identifiés peuvent être regroupés en 3 catégories :
 - flux locaux
 - flux nationaux : 7 axes (4 à partir de Ouagadougou et 3 à partir de Bobo-Dioulasso la 2ème agglomération urbaine la plus importante).
 - flux internationaux : les 2 passages de l'enquête ont permis de noter la présence de riz en provenance du Togo, du Niger et du Ghana ; du mil et du maïs en provenance du Ghana et du Mali.
- Les marchés de l'échantillon qui présentaient les stocks les plus importants étaient les suivants :
 - au Nord : Markoye
 - au Sud : Guelwongo, Hamélé
 - au Sud-Ouest : Legmoin
 - à l'Ouest : Faramana
 - à l'Est : Pouytenga.
- Enfin, l'étude a permis d'identifier des marchés locaux intégrés à savoir des marchés de production et intermédiaires géographiquement proches ayant entre eux des flux locaux "tourbillonnants" favorisés par la tenue des marchés à différents jours de la semaine. Ces flux créent une connexion de fait, entre ces marchés.

(8) Analyse des flux et typologie des marchés de céréales OFNACER/FAO/INSD/Composante Nationale DIAPER - Octobre 1989.

L'étude a relevé 11 marchés intégrés ; lorsque des flux s'établissent entre deux groupes de marchés intégrés, on a alors à faire à des flux nationaux.

L'identification de marchés intégrés est une nouvelle donnée que l'enquête prix se doit de prendre en compte, car la connexion entre des marchés devrait avoir une conséquence sur l'évolution des prix dans chacun des marchés qui composent l'ensemble intégré.

V. LES PERSPECTIVES

A la suite de l'évaluation-bilan de Juin 1988, la Composante Nationale persuadée de l'intérêt de l'enquête prix pour le Burkina a donc décidé de la redynamiser afin qu'elle puisse fournir des informations actuelles, fiables et des analyses aux décideurs.

Outre cette décision de la Composante Nationale, le Programme de Sécurité Alimentaire (RFA) à l'OFNACER a pris l'engagement d'appuyer l'étude suivi des prix conduite par l'OFNACER. La forme d'un tel appui reste à définir par une concertation Composante Nationale, PSA et Projet DIAPER ; celle-ci est déjà entamée et devrait aboutir à un appui en ressources humaines (experts chargés des suivi et contrôle sur le terrain) et en matériel (logistique, télécommunication).

Il apparaît donc que l'enquête prix pourra bénéficier à court et moyen termes de l'appui méthodologique, matériel et financier du projet DIAPER et du PSA. Un retrait de ces deux bailleurs à l'heure actuelle aurait pour conséquence l'arrêt de l'opération.

Cependant, les perspectives pour cette étude suivi des prix sont intimement liées à l'attitude des Autorités vis-à-vis d'une analyse sur les prix "non officiels" avec large publication auprès des acteurs concernés.

Car l'opération ne pourra prendre toute son importance que si elle répond à un besoin exprimé des acteurs publics et privés du marché céréalier. Ceux-ci doivent se sentir concernés par l'enquête et en tirer profit pour leurs activités.

Aussi serait-il nécessaire d'organiser un séminaire sur le suivi des prix qui regrouperait non seulement les services ministériels (Direction des prix, INSD) mais aussi les établissements publics (OFNACER), les opérateurs privés (Groupement d'Intérêt Economique de marchands de céréales, organisations paysannes, importateurs, exportateurs, transformateurs, associations de consommateurs) et les organismes non gouvernementaux.

Un tel séminaire pourrait se dérouler sous l'égide de la Chambre de Commerce et serait à plus d'un titre favorable à l'enquête prix. Les objectifs et thèmes de ce séminaire pourraient être :

- a) Diffusion de l'ensemble des données collectées depuis 1986
- b) Analyse (au besoin à travers un travail de consultation) des données recueillies depuis 4 ans, faisant ressortir les enseignements que l'on peut en tirer.
- c) Analyse du SIMAC sur la base des résultats fournis par les opérations déjà lancées. L'analyse pourrait déboucher sur la nécessité ou non d'entamer les dernières opérations.
- d) Réflexion commune nationale sur les prix des céréales et les problèmes posés par la dualité : prix officiels - prix du marché.
- e) L'utilité d'un suivi permanent des prix dans la gestion du marché céréalier.

f) L'identification des questions et préoccupations des intéressés, qui serviront à la définition d'un système optimal d'information.

g) La coordination de l'enquête prix avec les autres opérations de suivi des prix réalisées soit par des services publics (mercuriales du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage) soit par des ONG (Suivi des prix dans les provinces du Sahel).

CONCLUSION

Comme on le constate avec la redynamisation en cours de l'enquête, les difficultés rencontrées par l'opération N° 6 Etude des Marchés et des Prix, n'ont en rien entamé la détermination des membres de la Composante nationale appuyée par les experts du projet DIAPER et bientôt, également par ceux du Programme de Sécurité Alimentaire (RFA). Poursuivre la réalisation de cette étude afin d'obtenir des résultats fiables et permanents est indispensable pour une véritable gestion de la politique céréalière.

Cependant, ils sont aussi conscients du fait que, même si les causes des problèmes rencontrés sont de divers ordres, l'enquête prix ne pourra avoir la place qui lui revient que lorsque les décideurs auront été convaincus du bien fondé d'une telle étude et en feront leur affaire. Les propositions faites dans la partie "perspectives" de cette communication ont pour objectif de renforcer l'intérêt des décideurs pour l'étude.

L'existence de prix officiels ne doit pas condamner l'opération suivi des prix car même si la fixation des prix n'autorise pas une diffusion "grand public" des résultats de l'enquête à travers les médias les plus appropriés, ceux-ci peuvent néanmoins éclairer les décisions de politique céréalière et enrichir la réflexion sur "les prix des céréales et les intérêts des différents acteurs du marché (y compris l'Etat)". Il suffit pour ce faire de diffuser régulièrement les résultats des études sur les prix au Burkina Faso et dans les Etats voisins auprès d'utilisateurs bien ciblés :

- Directions des Etudes des différents ministères et organismes concernés par la commercialisation (au sens large) des céréales
- Directions chargées des prix et du commerce
- Agences de coopération et organismes internationaux, concernés par la commercialisation des céréales
- Chambre de Commerce
- Organes ou structures regroupant les ONG, les commerçants ou les groupements villageois
- Structures ministérielles ou inter-ministérielles, chargées de la gestion de la politique céréalière ou de la gestion des secours d'urgence
- Centres de recherche.

Une telle diffusion devrait être suivie par des rencontres régulières en comité restreint ou élargi, des utilisateurs de l'information, afin de mieux cerner leurs besoins et d'approfondir la réflexion déjà notée ci-dessus sur les les prix des céréales, des produits agricoles et encore des inter-relations entre prix de différents produits.

L'évolution de l'enquête serait alors fonction encore une fois des besoins des utilisateurs et bien entendu des moyens mis en oeuvre.

L'EXPERIENCE
DU
MALI

Par Niama Nango DEMBELE, John M. STAATZ et Johny EGG *

* Niama Nango DEMBELE est un chercheur malien du département d'Agricultural Economics de Michigan State University (MSU). Il est basé à l'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM) comme assistant technique au Système d'information sur le marché des céréales. John M. STAATZ est professeur associé au département d'Agricultural Economics à la MSU. Johny EGG est chargé de recherche à l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) à Montpellier.

Cette communication s'appuie sur les résultats des efforts de recherche et d'assistance technique entrepris dans le cadre d'un "accord de recherches coopératives sur la sécurité alimentaire en Afrique" conclu entre la MSU et le Bureau pour les sciences et techniques et le Bureau africain de l'USAID. Au Mali, le travail d'appui au Système d'information est également financé par la mission locale de l'USAID ; il est placé sous le parrainage du Secrétariat technique de la Commission Nationale de Suivi et d'Evaluation de la Stratégie Alimentaire du Mali (CESA). Cette communication s'appuie aussi sur les résultats de l'assistance technique apportée à la mise en place du Système d'information par l'Office Statistique des Communautés Européennes (OSCE) au Mali. Toutefois, la responsabilité des idées, commentaires et arguments présentés dans ce document incombe exclusivement aux auteurs. Le contenu de cette communication ne saurait en aucun cas être considéré ou interprété comme représentant la position officielle de la CESA, de l'OPAM, de l'USAID ou de l'OSCE.

I. INTRODUCTION

Dans les pays du Sahel, l'étroitesse et la fragmentation du marché céréalier accroissent les risques liés à toutes les opérations de commercialisation, qu'elles soient le fait d'intervenants publics ou privés. Les grandes variations de prix qui caractérisent ce marché rendent aléatoire tout investissement à long terme dans la production comme dans les infrastructures commerciales.

L'inégale répartition des pluies (dans l'espace et dans le temps) et - dans une moindre mesure - les fluctuations des cours mondiaux, expliquent en grande partie l'instabilité du marché. Mais ce ne sont pas les seuls facteurs d'incertitude auxquels doivent faire face les commerçants privés ; dans la plupart des cas, ceux-ci manquent d'informations sur les interventions de l'Etat qui affectent le marché (réglementation du commerce intérieur et extérieur, distributions des aides alimentaires gratuites, renouvellement des stocks de l'office, programmes de crédits, etc...), ce qui constitue un facteur supplémentaire de risque pour leurs opérations.

Pour encourager les investissements du secteur privé dans la filière céréalière, il faut en conséquence prendre des mesures pour réduire ces risques. La libéralisation des échanges céréaliers sur le marché intérieur, la transformation artisanale ou industrielle des céréales et la diffusion de toutes les informations nécessaires aux opérateurs du marché sont des exemples de mesures qui permettent de stabiliser le marché.

La mise en place d'un système d'information qui offre à tous les participants à la filière céréalière un égal accès à l'information est un grand pas dans ce sens. Par une large diffusion des informations concernant le marché céréalier et les divers facteurs qui l'affectent (prix, quantités disponibles, politique d'exportation et d'importation, volume et date de distribution des aides attendues, etc...), le système d'information contribuera à une plus grande transparence du marché céréalier¹ et, par là, à un meilleur arbitrage entre l'offre et la demande de céréales dans le temps et dans l'espace.

Etant donné que l'on ne peut attendre du secteur privé qu'il fournit une information fiable, complète et accessible à tous les intervenants de la filière céréalière, il revient à l'Etat d'intervenir pour offrir ce service (voir Steffen, Dembélé et Staatz, 1988).

Cette communication a pour objectif de décrire la démarche entreprise dans ce sens au Mali depuis septembre 1987.

(1) Un marché transparent est un marché où tous les intervenants ont un accès égal aux informations nécessaires à la gestion de leurs décisions de production, de vente, de transport, de stockage et de consommation.

II. LES ETAPES DE LA MISE EN PLACE DU SYSTEME D'INFORMATION

La conception et la mise en place d'un système d'information sur les marchés céréaliers dans un pays en voie de développement doivent en premier lieu viser à assurer la pérennité du système. Celle-ci dépend essentiellement des capacités locales en ressources financières et humaines (voir Eicher, 1989). En effet, s'il est relativement facile de mettre en place un système d'information grâce à l'aide extérieure, assurer sa continuité sur le long terme est une tâche plus complexe qui nécessite la maîtrise de nombreux paramètres.

2.1. La problématique de la mise en place du Système d'information sur le marché des céréales au Mali

En 1987, un recensement de tous les efforts de collecte d'information sur le marché céréalier entrepris au Mali a permis d'identifier plusieurs institutions qui collectaient des données à différents niveaux de la chaîne de commercialisation et dans diverses parties du pays. Certaines de ces données étaient collectées de manière périodique, alors que d'autres résultait d'enquêtes ponctuelles. Mais dans la plupart des cas, les opérations de collecte faisaient appel à des méthodologies différentes (voir Dembélé et Steffen, 1988 et Egg, 1988).

La multiplicité des objectifs et des moyens mis en oeuvre dans ces enquêtes explique en grande partie la diversité des méthodologies utilisées. Parce qu'elle empêchait toute comparaison des données entre elles, cette diversité des méthodes constituait un handicap sérieux pour suivre et analyser le marché. On se trouvait dans une situation paradoxale où les besoins en information paraissaient pouvoir être satisfaits par les nombreuses enquêtes en cours, alors qu'en réalité il était impossible de construire une série homogène avec les données existantes.

De surcroît, le cloisonnement de l'information et son mode de diffusion par des rapports internes rendaient celle-ci très peu accessible aux utilisateurs potentiels (voir Dembélé et Steffen, 1988).

Devant la faiblesse des ressources financières et humaines disponibles au Mali et face au nombre élevé de variables à suivre, il fallait mettre en oeuvre une approche en termes de système, capable de réunir les données des différentes enquêtes dans un cadre global autour des principales questions posées par la politique de libéralisation du marché céréalier (Egg, 1988 ; voir aussi Egg et Martinet, 1988).

Dans cette perspective, il fut décidé que le système à mettre en oeuvre ne devrait pas aboutir à la création d'une nouvelle institution, mais être construit à partir d'un effort de coordination et d'harmonisation des méthodes des différentes opérations de collecte existantes. Le système préconisé devra aussi permettre d'éviter les duplications d'enquêtes et de rendre l'information accessible à toutes les catégories d'utilisateurs.

2.2. Les facteurs déterminants dans la conception d'un système d'information

Dès cette première étape, le problème de la gestion et de la pérennité du système d'information a été posé afin d'éviter les risques de rupture lors du retrait de l'assistance extérieure. Dans ce but, il était important de prendre en compte dès le départ tous les facteurs qui conditionnent la longévité du système.

2.2.1. La faiblesse des ressources financières et humaines

Les ressources financières limitées du Mali impliquaient, comme on l'a vu, de partir des enquêtes existantes pour bâtir le système d'information. Pour cela, il fallait faire un inventaire précis des

collecteurs d'information, des données obtenues, des lieux, de la périodicité et des méthodologies des enquêtes, ainsi que des modes de diffusion de l'information collectée.

Cet inventaire a montré que la presque totalité des besoins en information identifiés pouvaient être satisfaits à partir des efforts de collecte déjà entrepris par certaines institutions. Il s'agissait "simplement" d'harmoniser les méthodologies et les fréquences de collecte des enquêtes existantes, d'augmenter la couverture géographique de la collecte et d'adapter les fréquences et les modes de publication aux besoins des différents utilisateurs.

Une telle approche, qui prend appui sur les moyens déjà affectés à la recherche d'information, offre l'avantage de valoriser au mieux les ressources financières disponibles en quantités limitées au Mali. Elle permet aussi de tirer profit de l'expérience acquise par le personnel local des institutions déjà engagées dans la collecte de données.

Il n'en reste pas moins que l'assistance extérieure, financière et technique, est nécessaire au démarrage du système. En effet, la recherche d'un meilleur ciblage de la collecte et de la diffusion de l'information, l'harmonisation des méthodologies d'enquêtes et, plus généralement, les efforts de coordination entre les différents partenaires, peuvent imposer des coûts supplémentaires à certains collecteurs. De plus, la centralisation des données au niveau d'une seule institution implique d'acquérir de nouveaux moyens de traitement et de diffusion. L'ensemble de ces coûts additionnels doivent être couverts, dans un premier temps, par des apports extérieurs.

De la même manière, les opérations d'harmonisation des méthodologies, de conception et de mise en place du système d'information peuvent mettre à rude épreuve les compétences locales et rendent nécessaire une assistance technique. toutefois, celle-ci ne doit pas être seule à concevoir le système ; elle doit travailler en étroite collaboration avec le personnel local sur tous les aspects du dispositif. Ce travail en collaboration constitue du reste la meilleure école d'apprentissage pour les cadres nationaux (comme pour les experts extérieurs). Une telle politique de formation du personnel permettra au système d'information de disposer à terme d'une capacité autonome d'analyse (voir Weber et al., 1988).

2.2.2. L'identification des besoins des utilisateurs

La mise en place du système exige l'identification précise des utilisateurs potentiels et de leurs besoins spécifiques en information. En effet, il ne fait aucun doute que les besoins des producteurs, des commerçants, des consommateurs et des décideurs sont différents les uns des autres. Le producteur a besoin de connaître notamment les prix pratiqués sur les marchés ruraux environnants et dans les grands centres urbains, tandis que le commerçant veut être informé, entre autres, des dates et lieux de distribution des aides alimentaires, des disponibilités en crédits de campagne, etc... La diversité des motivations des demandeurs d'information implique donc que la collecte de données soit adaptée le plus précisément possible aux besoins de chacune des catégories d'utilisateurs.

Cette diversité exige aussi que la politique de diffusion de l'information soit appropriée à la satisfaction des besoins des différents utilisateurs. Par exemple, pour atteindre les producteurs ou les commerçants et les consommateurs ruraux, il sera nécessaire d'utiliser la radio rurale et les langues locales. Dans les villes par contre, certains consommateurs et commerçants pourront être informés, comme les décideurs, par la presse écrite. Il faut cependant noter que les besoins des opérateurs privés portent essentiellement sur une information de type conjoncturel, alors que ceux des décideurs concernent aussi l'analyse du marché qui nécessite de disposer de séries de données sur longue période.

Ainsi, alors que les besoins de certains utilisateurs peuvent être satisfaits à partir de données statistiques simples, d'autres exigent des analyses approfondies sur les dynamiques de production et de commercialisation, voire de consommation.

Le système d'information doit par conséquent développer une capacité propre d'analyse et se doter d'une cellule capable de répondre aux attentes des décideurs en la matière. En dehors de l'analyse des données collectées par le système d'information, cette cellule pourra entreprendre, dans certains cas, des recherches de plus long terme sur l'évolution de la structure du marché et sur l'impact des politiques de commercialisation.

2.2.3. La place institutionnelle du système

Dans un pays en voie de développement, la question de la localisation du système d'information dans la structure administrative est importante, et ce pour deux principales raisons. Premièrement, le système doit être placé là où il peut atteindre le plus facilement les décideurs afin d'assurer une bonne identification des besoins en information et une diffusion efficace des résultats. Deuxièmement, le système doit être localisé dans une structure qui permette de garantir la crédibilité de l'information collectée et diffusée.

En effet, il est essentiel que le système soit protégé de toute manipulation qui tendrait à nuire à sa crédibilité et à l'asservir à des besoins spécifiques de l'administration. Cela ne doit évidemment pas empêcher que le choix de l'institution responsable de la gestion du système tienne compte aussi de l'expérience de celle-ci en matière de collecte de données.

2.2.4. La taille du système

En dehors des objectifs de suivi des variables qu'il s'est fixé, le système devrait être capable à terme de collecter tout complément de données jugé nécessaire. Toutefois, dans un premier temps il est nécessaire de limiter le nombre d'informations à centraliser et à diffuser. Il faut commencer avec un système simple afin de pouvoir saisir, traiter et diffuser à temps les informations essentielles. En effet, un système complexe, même s'il est plus conforme aux normes statistiques, peut se révéler incapable de produire l'information au moment voulu.

Dans ce domaine, il est important d'éviter le "fétichisme du professionnalisme" qui tend à sacrifier la rapidité de la diffusion de l'information à la précision statistique. Cette tendance explique en partie l'incapacité des offices statistiques africains à produire des informations à temps pour la prise de décision. En effet, pour un décideur, la valeur de l'information dépend moins de sa précision statistique que de sa disponibilité au moment où une décision doit être prise.

III. L'APPROCHE METHODOLOGIQUE DE LA MISE EN OEUVRE DU S.I.M.

La mise en oeuvre du système d'information sur le marché des céréales au Mali s'est faite progressivement.

Suite aux recommandations du séminaire national de juin 1987 sur la politique céréalière, un système transitoire (le SIT) a été mis en place en mars 1988 à partir de la coordination de trois enquêtes existantes sur les prix et les circuits : celle de l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI), celle du projet sécurité alimentaire CESA-MSU-USAID et celle de l'Office des produits agricoles du Mali (OPAM).

Cette première phase impliquait de définir la place du système d'information dans la structure institutionnelle malienne. C'est l'OPAM qui a été retenu comme institution responsable de la gestion du système. En décembre 1988, le séminaire national "sécurité alimentaire et système

d'information du marché céréalier" ² permettait de faire le bilan du système transitoire afin de passer à un système permanent (le SIM). Ce séminaire a joué un rôle important dans le processus de mise en oeuvre du SIM. D'une part il a permis de réunir l'ensemble des producteurs et utilisateurs d'informations (effectifs et potentiels) du SIM autour d'un débat technique sur les principaux éléments du système. D'autre part, il a fourni un cadre juridique au SIM - garant de sa continuité - les recommandations du séminaire ayant été adoptées le mois suivant par le Conseil des Ministres.

Le système d'information permanent a véritablement démarré en avril 1989 avec un financement des donateurs du Programme de restructuration du marché céréalier (PRMC) et un appui de la FAO pour la formation des agents de l'OPAM. Le Système d'alerte précoce (SAP) s'est joint aux efforts de collecte de données, alors qu'une phase de transition a été aménagée pour le retrait progressif des projets ACDI et CESA-MSU-USAID.

3.1. La localisation institutionnelle du SIM

Le choix de l'OPAM pour gérer le système d'information sur les marchés s'explique essentiellement par les nouvelles attributions qui ont été confiées à cet organisme dans le cadre de la politique de libéralisation du marché céréalier. Suite à la réduction de son rôle d'intervention dans la commercialisation, l'OPAM constituait un outil privilégié de l'Etat pour la production et la fourniture de services à caractère public pour le marché céréalier (voir Steffen, Dembélé et Staatz, 1988).

En tant qu'instrument de la politique de commercialisation de l'Etat, placé sous la tutelle du puissant ministère des Finances et du Commerce, l'OPAM était la structure la plus indiquée pour atteindre les décideurs à travers la diffusion des résultats du suivi et de l'analyse du marché céréalier.

Le choix de l'OPAM a cependant soulevé quelques inquiétudes quant aux garanties d'objectivité de l'information que pouvait fournir un organisme chargé de surveiller l'évolution des prix afin d'intervenir sur le marché en cas de très forte hausse des prix. On pouvait craindre non seulement que les commerçants ne feraient pas confiance à l'office et ne déclareraient pas des prix exacts, mais aussi que l'OPAM lui-même soit tenté de manipuler l'information à son profit. Aujourd'hui, après 20 mois d'expérience, ces craintes se révèlent peu fondées et l'on observe que les commerçants réservent un bon accueil aux enquêteurs de l'office. Toutefois, si l'on veut garantir que l'analyse du marché céréalier reste la plus objective possible et que les autres institutions concernées s'impliquent dans la discussion des résultats, il faut que la fonction d'analyse soit indépendante de toute tutelle (de l'OPAM comme d'une autre structure administrative).

Le choix de l'OPAM comme gestionnaire du système d'information ne fait pas pour autant du SIM un système OPAM. Le séminaire de décembre 1988 a d'ailleurs recommandé qu'une autonomie de gestion soit garantie au SIM afin qu'il soit suffisamment flexible pour s'adapter rapidement aux changements de conjoncture et qu'il soit suffisamment indépendant de son institution de tutelle pour être pleinement efficace. Ainsi le SIM est-il en principe un système qui regroupe toutes les structures impliquées d'une façon ou d'une autre dans la collecte des données sur les prix et dans la politique de commercialisation des céréales. Mais en réalité, comme on le verra plus loin, le SIM est progressivement devenu un système OPAM au lieu d'être simplement un système basé à l'OPAM.

(2) Le séminaire de décembre 1989 était organisé par le Programme de restructuration du marché céréalier (PRMC) et le Comité d'orientation et de coordination (COC) du Ministère des Finances, avec l'aide de l'OSCE et du Centre européen de gestion des politiques de développement (CEGPD)

3.2. Le Système d'information transitoire (SIT)

Le SIT avait pour principales fonctions :

- de fournir un cadre concret de réflexion pour la mise en place d'un système d'information permanent ;
- de former le personnel de l'institution identifiée pour gérer le système permanent ;
- et d'harmoniser les méthodes de collecte des trois dispositifs d'enquêtes retenus, afin de diffuser des données sur les prix à différents niveaux de la chaîne de commercialisation et dans une grande partie du pays.

3.2.1. La collecte de données

Les dispositifs d'enquêtes constituant le SIT ont été choisi en fonction de leur expérience en matière de collecte et de la nature de l'information qu'ils produisaient.

L'OPAM collectait les prix à la consommation dans les capitales régionales depuis 1981. L'enquête périodique de l'ACDI concernait les prix au producteur, le volume des transactions des commerçants et l'importance des transferts de céréales entre différents marchés et régions du pays. Quant au Projet sécurité alimentaire CESA-MSU-USAID, il relevait les prix au producteur sur les marchés ruraux, les quantités achetées par les collecteurs, les prix au niveau de certaines villes, ainsi que les quantités achetées et vendues par les grossistes.

Le choix des données à suivre pour le démarrage du SIT a été fonction des capacités de saisie et de traitement disponibles. Ainsi, afin de ne pas surcharger le système dans cette première phase, seuls les prix au producteur et les prix à la consommation ont été retenus. Les prix au producteur portaient sur le mil, le sorgho, le maïs, le riz paddy, le riz étuvé et le riz blanc. A la consommation, les céréales retenues étaient le mil, le sorgho, le maïs, le riz RM40 et le riz B° (brisures). Les prix au producteur étaient relevés sur 4 marchés ruraux et sur 9 marchés de regroupement ou d'assemblage pour les mil, sorgho et maïs. Les prix du riz paddy, du riz étuvé et du riz blanc étaient collectés sur 2 principaux marchés de regroupement. Les prix à la consommation étaient suivis sur les 9 centres urbains les plus importants du pays.

3.2.2. L'organisation institutionnelle

La coordination des actions du SIT était assurée par le représentant de l'ACDI. Le système était doté d'une cellule technique composée d'un représentant de chaque dispositif d'enquêtes composant le SIT, d'un représentant de la Direction nationale de la statistique et de l'informatique (DNSI) et du représentant de l'Office statistique des Communautés européennes (OSCE).

Cette cellule avait pour compétence de discuter de tous les aspects techniques et de réfléchir à la mise en place du système permanent. Elle a bénéficié de l'appui d'experts étrangers pour mener à bien sa mission. Il faut aussi noter que le SIT s'est enrichi des expériences menées dans d'autres pays africains, notamment au Sénégal et au Burkina Faso.

Le Comité d'orientation et de coordination (C.O.C.) - l'équivalent national du groupe des donateurs - et le PRMC constituaient l'instance de décision du SIT. Ils étaient tenus régulièrement informés des résultats des travaux par la cellule technique et recevaient régulièrement les publications sur les prix.

3.2.3. Les moyens disponibles

Le Projet CESA-MSU-USAID a affecté un analyste des marchés céréaliers à l'OPAM (Niama Nango Dembélé). Cet expert avait pour mission d'institutionnaliser à l'OPAM une capacité de saisie, traitement et analyse des données sur les prix. En effet, la mise en place de celle-ci était d'une urgence nécessaire pour assurer la continuité du système, étant donné la fin proche des projets ACDI et CESA-MSU-USAID.

Cette opération a été réalisée au moyen d'une formation sur le tas de deux agents de l'OPAM, complétée par des apports théoriques sur le "marketing" des produits agricoles. D'une manière générale, les agents de l'OPAM ont été constamment associés aux réflexions menées sur la conception et la mise en oeuvre du système.

Le SIM a bénéficié de contributions matérielles et financières de l'OSCE, du Projet CESA-MSU-USAID, de l'OPAM et du PRMC.

3.2.4. La principale réalisation du SIT : l'harmonisation des méthodologies

Parmi les réalisations du SIT, il est important de retenir l'harmonisation des méthodes de collecte des trois dispositifs retenus, car l'approche utilisée pourrait être appliquée dans d'autres pays sahéliens.

L'impossibilité de comparer ou de combiner les données collectées tenait aux choix différents faits par les trois dispositifs quant au niveau de transactions auquel les prix étaient relevés, à l'échantillonnage des commerçants enquêtés et aux fréquences de collecte.

3.2.4.1. Le choix du niveau de transactions

Les prix au producteur collectés par l'ACDI et le Projet CESA-MSU-USAID se situaient à deux niveaux différents. Les prix du Projet étaient relevés au premier niveau des transactions, c'est-à-dire lors des échanges entre les producteurs et les collecteurs ruraux. Ceux de l'ACDI étaient relevés principalement au deuxième niveau de la chaîne de commercialisation, c'est-à-dire lors des transactions entre collecteurs ruraux et assembleurs résidant dans des centres de regroupement. Les prix au producteur collectés par l'ACDI étaient dans ces conditions surestimés, car ils incluaient les frais d'approche entre le marché rural et le marché de regroupement (marges du collecteur et frais de transport).

Les prix à la consommation collectés par l'OPAM posaient les mêmes problèmes. Les prix relevés au niveau des grossistes, des demi-grossistes et des détaillants étaient souvent confondus, l'enquêteur ne faisant pas de différences entre ces niveaux de transactions. Dans ces conditions les moyennes des prix à la consommation publiées étaient sous-estimées.

Pour pallier ces insuffisances, le SIT a demandé à l'ACDI de relever ses prix au producteur uniquement au niveau des transactions entre les commerçants et les producteurs sur les marchés de regroupement ou de relever les prix d'achat des collecteurs au moment où ceux-ci revendent aux assembleurs.

Quant à l'OPAM, les prix retenus étaient ceux observés par l'enquêteur lors des transactions au détail. A défaut de transaction au moment du passage de l'enquêteur, ce dernier devait demander aux détaillants et à certains consommateurs les prix pratiqués.

3.2.4.2. Le choix des échantillons de commerçants

L'ACDI et le Projet CESA-MSU-USAID faisaient un recensement complet de tous les acheteurs présents sur le marché au moment du relevé de prix. C'est donc toute la population de collecteurs qui était retenue pour les besoins de l'enquête.

L'enquête de l'OPAM, par contre, ne procédait pas à un échantillonnage lors de ses relevés de prix. En général, l'enquêteur s'en tenait à une seule observation par point de collecte et par centre urbain.

Compte tenu du fait que l'OPAM intervenait au niveau des grands centres urbains, une méthode d'échantillonnage particulière a été préconisée. Elle consiste à recenser, pour chacun des centres urbains, tous les points de vente de céréales. Ceux-ci sont ensuite classés par ordre d'importance du volume des transactions. Selon l'importance du point de vente, il est procédé à une, deux, trois, ou quatre observations. La moyenne de l'ensemble de ces observations devient la moyenne du centre urbain en question.

3.2.4.3. La fréquence de collecte

L'OPAM relevait ses prix chaque dix jours, alors que les autres structures collectaient leurs données chaque semaine. Pour parvenir à diffuser l'ensemble de ces informations dans une même publication, le SIT a demandé à l'OPAM de collecter ses données de manière hebdomadaire et au Projet Sécurité Alimentaire de faire un effort pour transmettre les siennes à temps.

Il faut noter que l'harmonisation des méthodologies a imposé des coûts supplémentaires à l'OPAM et au Projet CESA-MSU-USAID. En effet, les enquêteurs de l'OPAM effectuaient désormais entre quatre et cinq passages par mois au lieu de trois. De plus, la durée des enquêtes était allongée du fait que l'on avait décidé d'augmenter le nombre d'observations sur les marchés. Au niveau du Projet sécurité alimentaire, c'est le changement dans la fréquence de transmission des données qui entraînait des coûts supplémentaires.

3.3. Le système d'information permanent (SIM)

De longues réflexions dans le cadre du SIM ont permis de préciser les objectifs du séminaire de décembre 1988, chargé de définir à son tour les modalités de mise en place du système d'information permanent. Comme on l'a souligné précédemment, ce séminaire a joué un rôle important dans la mise en œuvre du SIM en réunissant des représentants de tous les producteurs et utilisateurs d'information concernés par le marché céréalier.

Quatre commissions avaient été constituées pour aborder en détail les différents aspects du SIM : la première devait identifier les données à collecter en fonction des besoins des utilisateurs, la deuxième a travaillé à la conception d'un cadre d'analyse et à l'élaboration de l'échantillon des marchés, la troisième s'est occupée de l'harmonisation des méthodes de collecte, de saisie et de traitement des données, et la dernière s'est penchée sur les questions institutionnelles de gestion du système d'information.

A partir de l'expérience acquise par le SIT, les travaux de ces commissions ont permis de définir avec précision les objectifs, les méthodes et l'organisation du SIM (voir République du Mali, 1988 et CEGDP, 1989).

3.3.1. Les objectifs du SIM

Ils s'inscrivent dans la suite de ceux du SIT et visent à :

- harmoniser les méthodes de collecte et de diffusion de l'information, en vue de suivre et analyser le marché céréalier ;
- assurer la coordination entre collecteurs d'information ;
- centraliser toutes les données nécessaires au suivi et à l'analyse du marché pour en assurer la diffusion la plus large possible ;
- organiser l'accès à l'information de tous les intervenants sur le marché (décideurs, commerçants, producteurs, consommateurs, etc...) en fonction de leurs besoins respectifs.

Le SIM n'est donc pas au premier chef un collecteur d'information. Il doit seulement collecter le complément d'informations nécessaire. Une telle approche permet de valoriser l'expérience acquise par chaque collecteur et offre l'avantage de pouvoir constituer une banque de données à faible coût en évitant la duplication des efforts (voir Dembélé et Steffen, 1988).

3.3.2. Les données à centraliser ou à collecter

Comme on l'a vu précédemment, les données recherchées ont été identifiées en fonction des besoins des utilisateurs : producteurs, consommateurs, commerçants et décideurs institutionnels. Cependant, compte-tenu de l'impossibilité de satisfaire tous les besoins à la fois, un certain nombre de données jugées essentielles ont été sélectionnées pour le démarrage du SIM³.

Ainsi dans un premier temps, le SIM doit centraliser l'information sur les prix à la production, à la consommation et au regroupement pour les céréales suivantes : mil, sorgho, maïs, riz RM40, riz B* et riz paddy. A partir de 1990, des informations sur le riz importé et le riz étuvé devraient être collectées. Le SIM doit aussi fournir des indications sur l'état d'approvisionnement des divers marchés. Actuellement le système traite près de 3000 données par semaine pour ses différentes publications.

A terme, le SIM devrait également fournir des informations sur les prix extérieurs, les niveaux de la production, les déficits et les excédents céréaliers, les aides alimentaires, les autres importations, les exportations et l'ensemble des mesures réglementaires concernant la commercialisation des céréales. En outre, le SIM devrait être capable d'évaluer le niveau des stocks marchands et l'ampleur des échanges de céréales entre les différentes régions du pays. Enfin, grâce à sa cellule d'analyse, il devrait pouvoir informer les décideurs sur l'évolution des structures de production, de commercialisation et de consommation et sur l'impact à moyen terme de la politique céréalière.

3.3.3. Le cadre d'analyse et la typologie des marchés

Pour comprendre l'évolution des prix et, plus largement, du marché, il était nécessaire de situer les transactions à la fois aux différents niveaux de la filière de commercialisation et dans l'espace géographique et social. Il fallait pour cela construire une typologie des marchés qui soit rapportée aux grands axes céréaliers qui traversent le pays.

Une enquête menée dans le cadre de la préparation du séminaire de décembre 1988 auprès d'un échantillon de commerçants répartis sur l'ensemble du territoire, a permis d'identifier 4 principaux réseaux marchands dans le commerce céréalier au Mali (voir Amselle et Bagayogo, 1988). A partir du résultat de cette enquête et des connaissances des commerçants et des chercheurs participant

(3) Pour une information plus complète sur les caractéristiques du SIM et son organisation, se référer à la communication du Dr Abdoulaye SALL : "l'enjeu du SIM à travers l'expérience du Mali".

au séminaire, il a été possible de construire une typologie des marchés qui correspond aux réseaux marchands ou axes céréaliers : pour chacun de ces axes, on a précisé les marchés de collecte, de regroupement (ou de transit), de consommation et les marchés frontaliers (ou interrégionaux) qui doivent faire l'objet d'un suivi régulier.

On a ensuite fait un inventaire des collecteurs d'information qui intervenaient déjà sur les marchés retenus. C'est ainsi que le Système d'alerte précoce (SAP/AEDES) s'est joint aux efforts du SIM en s'engageant à suivre selon 11 marchés situés dans les zones déficitaires.

La typologie des marchés retenue correspondant aux différents niveaux de la chaîne de commercialisation des céréales, la connaissance des prix à chacun de ces niveaux permettra d'établir des comptes de filière par axe céréalier. Ceux-ci pourront fournir à terme une information utile aux décideurs sur les coûts de commercialisation par axe et sur les marges relatives de chaque opérateur.

3.3.4. La politique de diffusion

Le SIM vise à satisfaire les besoins de deux grandes catégories d'utilisateurs : d'un côté les décideurs, de l'autre les opérateurs privés, les associations villageoises et les groupements coopératifs.

3.3.4.1. Les décideurs

Pour atteindre les décideurs ou utilisateurs institutionnels, le SIM utilise la presse écrite et publie des bulletins. Les données sur les prix sont publiées chaque deux semaines dans le journal officiel l'Essor. Elles sont accompagnées de brefs commentaires sur l'évolution des prix et sur l'état d'approvisionnement des marchés.

Par ailleurs, le SIM publie trois bulletins : un hebdomadaire, un mensuel et un trimestriel. Le bulletin hebdomadaire donne l'évolution des prix d'une semaine à l'autre et signale, pour chaque céréale, les marchés qui ne sont pas approvisionnés. De la même manière, le bulletin mensuel donne l'évolution des prix d'un mois à l'autre. Dorénavant, comme il est proposé plus loin, ce bulletin sera étoffé avec des séries de prix sur 12 mois et une note sur un sujet d'actualité lié à la campagne de commercialisation en cours.

C'est le bulletin trimestriel qui fournit une analyse plus complète de l'évolution de la campagne. Il commence par une analyse synthétique de l'ensemble des marchés couverts en décrivant l'évolution des prix au cours des trois derniers mois. Le niveau des prix du dernier mois est ensuite comparé à celui du même mois de l'année précédente. Toute information permettant d'expliquer l'évolution du marché est incorporée dans l'analyse.

La deuxième partie du bulletin propose une analyse détaillée des principaux marchés de chacun des réseaux marchands ou axes céréaliers identifiés. A l'intérieur de chaque axe, une comparaison de l'évolution des prix à la production et à la consommation est faite. Enfin, la dernière partie présente les informations relatives à la campagne de commercialisation en cours : mesures réglementaires, programmes de crédit de campagne, importations ou évolution des prix dans les pays voisins si ces données sont disponibles.

Dans les prochains mois, la fréquence de parution du bulletin d'analyse deviendra semestrielle, de manière à disposer de davantage de recul par rapport au début de la campagne pour saisir les effets des politiques sur l'évolution des prix. En effet, l'expérience a montré qu'avec une fréquence de publication trimestrielle, il était non seulement impossible d'apprécier les effets des politiques sur la campagne en cours, mais aussi de réunir tous les éléments nécessaires à l'analyse du marché. Ce changement permettra à l'équipe SIM de gagner du temps pour se consacrer davantage à l'amélioration de la fiabilité des données (voir 4.2. et 4.3. ci-dessous).

3.3.4.2. Les opérateurs privés.

Ce groupe d'utilisateurs comprend les commerçants, les producteurs et les consommateurs, individuels ou groupés en associations et en coopératives. Pour atteindre ce groupe, le SIM a privilégié la presse parlée. Mais des contacts ont été pris pour publier les données du SIM dans la presse rurale diffusée en langues nationales à destination des producteurs.

A la radio, l'information du SIM est diffusée en français et en plusieurs langues nationales, alors qu'à la télévision elle l'est uniquement en français et en bambara. Cette diffusion par la presse parlée est hebdomadaire. Elle porte sur l'évolution des prix à la production et à la consommation (les prix de la semaine en cours sont comparés à ceux de la semaine précédente) et sur l'état d'approvisionnement des marchés. Les marchés de consommation et les marchés ruraux où les céréales coûtent le plus cher et le moins cher sont mis en évidence.

En dehors de ces communiqués sur l'évolution des prix, une autre émission de radio qui a débuté fin 1989, se consacre à l'information générale des opérateurs privés sur la commercialisation des céréales. Cette information peut porter sur la réglementation du commerce céréalier, les problèmes d'approvisionnement des détaillants, la qualité des céréales, l'utilisation des prix diffusés par le SIM, etc...

Les différentes formes de diffusion sont donc fonction de la clientèle visée et sont susceptibles d'évoluer avec les besoins. C'est ainsi qu'il est envisagé d'organiser des débats radio-diffusés autour de certaines mesures réglementaires du commerce céréalier pour mieux informer le secteur privé et nouer des relations de confiance entre l'Etat et les commerçants. Il est aussi possible qu'à l'avenir le SIM puisse fournir aux décideurs une information plus personnalisée, moyennant paiement.

Pour maintenir la fidélité de la clientèle privée, l'information doit être aussi complète et compréhensible que possible pour l'utilisateur. Elle doit être actuelle, diffusée à temps et sans ruptures. C'est pourquoi le SIM a évité de diffuser à la radio des prix moyens qui seraient incompréhensibles pour les auditeurs : il communique des fourchettes de prix, ainsi que des prix effectivement observés sur les marchés. Cela permet au SIM de respecter la tradition commerciale malienne qui veut que l'acheteur et le vendeur discutent les prix et que le commerçant propose le même jour à ses clients des prix différents pour le même produit.

L'information diffusée par le SIM doit aussi permettre aux utilisateurs de répondre aux questions d'actualité qu'ils se posent (voir Weber et al., 1988). Ceci est particulièrement important pour les décideurs qui attendent de tout système d'information qu'il fournit une aide à la gestion courante des politiques économiques. Si l'information est diffusée avec retard ou dans un langage trop technique, les utilisateurs s'en détourneront.

Il est donc important de mettre en place, dès le démarrage du SIM, un circuit de communication à double sens. Celui-ci doit permettre d'instaurer un dialogue entre le système d'information et ses utilisateurs, qui évitera de collecter des données qui ne correspondent pas aux besoins des utilisateurs.

3.3.5. L'impact du SIM

Si le système d'information est trop récent pour que l'on puisse juger de son impact sur la politique de commercialisation, on peut d'ores et déjà constater ses effets positifs sur l'approvisionnement en céréales de quelques centres urbains. Il est clair, en effet, que la diffusion des prix par la radio a eu un impact réel sur le marché : les consommateurs (notamment ceux de Bamako) ont bénéficié d'une baisse des prix sur certains marchés (en raison d'une concurrence accrue entre les différents points de vente) et nombreux sont aujourd'hui les commerçants qui utilisent l'information diffusée par le SIM pour orienter leurs achats ou leurs ventes.

Le suivi et la diffusion des prix à la consommation ont aussi attiré l'attention sur les problèmes liés à l'approvisionnement de la ville de Kayes. Depuis le début de la campagne 1988/89, le marché de cette ville très éloignée de Bamako était caractérisé par des prix supérieurs à la moyenne nationale. Ce constat a amené la presse nationale à enquêter sur les causes de cette situation. Les journalistes ont montré que la hausse des prix des céréales à Kayes s'expliquait par :

- l'arrêt des importations clandestines de riz en provenance du Sénégal et de la Mauritanie, suite aux mesures de lutte contre la fraude prises par l'Etat, fin 1988, et suite à l'obligation faite aux commerçants d'acheter à l'Office du Niger une quantité de riz équivalente à celle qu'ils voulaient importer (politique de jumelage) ;
- le manque de moyens financiers des commerçants dont les opérations d'approvisionnement sont de faible envergure, qui augmentait le coût unitaire des mil-maïs-sorgho consommés à Kayes ;
- le grand éloignement de Kayes des zones agricoles excédentaires du pays, qui augmente les coûts d'approche de ce marché pour les commerçants des autres villes ;
- les exportations clandestines de mil, maïs, sorgho vers la Mauritanie, que les autorités toléraient dans le but de permettre aux producteurs de la localité de tirer parti des prix élevés à la vente.

Les résultats de cette enquête menée par les journalistes, suite aux informations diffusées par le SIM, ont conduit l'administration et les responsables politiques de cette localité à s'interroger sur la rationalité de la politique d'importation de riz.

Le système d'information a également mis en évidence l'incompatibilité de la structure rigide des prix de l'Office du Niger avec la libéralisation totale de la commercialisation du paddy. En effet, l'Office du Niger commercialise le riz qu'il reçoit des producteurs au titre des redevances selon une structure de prix fixes qui ne tient pas compte des conditions du marché. Or, suite à l'introduction de décortiqueuses privées dans les zones rizicoles, qui abaissent les coûts de transformation, les prix proposés par l'Office du Niger durant la dernière campagne étaient supérieurs à ceux du marché libre. De ce fait, les commerçants qui étaient obligés de signer des contrats d'achat de riz avec l'Office du Niger pour pouvoir importer, se sont trouvés dans l'incapacité de vendre ce riz sur le marché.

Ainsi, par la mise en évidence des problèmes d'approvisionnement de certaines localités et de l'inadéquation à la libéralisation du marché de la politique d'importation de riz et de la structure des prix de l'Office du Niger, le SIM a enrichi les débats sur la politique de commercialisation. Ces exemples montrent qu'en améliorant la connaissance des décideurs sur le fonctionnement des marchés céréaliers, le système d'information peut contribuer à améliorer la prise de décisions dans un pays en voie de développement.

Le succès actuel du système d'information au Mali montre que la demande d'information est potentiellement très importante dans les pays en voie de développement. On peut donc s'attendre à ce que cette demande s'accroisse au delà des capacités d'offre du système. C'est déjà le cas aujourd'hui au Mali. Or, dans les conditions actuelles, si le SIM veut répondre à tous les besoins exprimés, il court le risque de compromettre la fiabilité de l'information de base qu'il collecte et d'accumuler des retards dans la diffusion. C'est pourquoi, il est important de prévoir, dès la conception et la mise en place du système, un plan de développement des capacités d'offre d'information en relation avec la croissance de la demande des utilisateurs.

IV. COMMENT SURMONTER LES FAIBLESSES ACTUELLES DU SIM

Dans la phase actuelle, le principal atout du Système d'information au Mali est certainement la volonté de ses participants de vouloir l'améliorer. La dynamique créée par la mise en commun des efforts de collecte, par le dialogue avec les décideurs et par les relations nouées progressivement

avec les commerçants, explique en grande partie cette volonté. En effet, dans une telle dynamique, les producteurs d'information sont motivés dans leur tâche par le fait que leurs résultats sont attendus par les utilisateurs, les opérateurs privés sont encouragés à renseigner les enquêteurs lorsqu'ils obtiennent d'autres informations en échange et les décideurs sont prêts à soutenir le système quand il s'efforce de répondre à leurs besoins.

Ce contexte favorable au développement des activités du SIM est suffisamment rare dans les pays du Sahel pour qu'il mérite d'être souligné. Il se traduit par un souci constant de l'équipe SIM et de ses partenaires de remettre en question les acquis dans la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information pour améliorer le système.

C'est dans cette optique qu'un atelier national a été organisé en décembre 1989 pour faire le bilan du fonctionnement du SIM, une année après le séminaire national de lancement du système permanent.

Plusieurs travaux ont contribué à la préparation de cet atelier. Le SIM a effectué des missions d'évaluation pour juger de la capacité des agents de l'OPAM à réaliser les enquêtes sur les marchés par leurs propres moyens, après avoir reçu l'appui des réseaux ACDI et MSU-CESA-USAID. Par ailleurs, deux enquêtes ont cherché à évaluer l'impact du SIM et à préciser les besoins des utilisateurs : la première, conduite par le Projet sécurité alimentaire MSU-CESA-USAID, a recueilli l'avis des commerçants ; la deuxième, lancée par le SIM avec l'appui de l'OSCE et de l'ORSTOM, a cherché à connaître l'opinion des utilisateurs institutionnels. Enfin, une évaluation externe des activités du SIM a été réalisée en novembre dernier (voir Egg, 1989). L'ensemble de ces travaux a permis d'identifier les faiblesses actuelles du système d'information afin de proposer des améliorations.

Les évaluations ont mis en évidence que le succès du SIM repose actuellement sur des bases fragiles. De fait, on est loin de pouvoir considérer la phase d'expérimentation comme terminée. Plusieurs années de consolidation et de rodage sont encore nécessaires pour avoir l'assurance que l'opération est réussie et que le SIM est construit sur une base durable.

Les principales raisons qui expliquent la fragilité actuelle du SIM tiennent au manque de fiabilité des données sur les prix et à l'irrégularité de la couverture des marchés. Mais ces insuffisances s'expliquent elles-mêmes par des causes plus profondes qui sont liées à la situation institutionnelle du SIM et aux choix de méthode effectués pour la collecte des données.

4.1. Les glissements dans les principes de base

Dans la mise en oeuvre du SIM au rapport aux orientations recommandées cours de l'année 1989, on constate deux glissements par rapport aux orientations recommandées par le séminaire de décembre 1988.

Premièrement, le séminaire avait souligné la nécessité que le SIM dispose d'une autonomie de gestion afin de garantir la souplesse de fonctionnement et la rapidité d'action du système. Or la cellule SIM, qui est une division de la direction de la sécurité alimentaire de l'OPAM, ne disposait pas de cette autonomie, à la fin 1989.

De surcroît, les deux contrepoids que le séminaire avait prévu à l'insertion du SIM dans l'OPAM - la Commission consultative auprès du COC et le Comité technique - n'avaient pas fonctionné. La commission consultative auprès du COC, dont la présidence est assurée par le Ministère des Finances, est l'organe de décision du SIM. Elle était chargée de discuter le bulletin d'analyse avant son édition et d'examiner les questions relatives à la gestion du système. Le fait que cette commission n'ait pas joué son rôle vis-à-vis du SIM, a contribué à rendre ce dernier encore plus dépendant de l'OPAM. Le Comité technique du SIM, qui devait se réunir sous la présidence de la Direction nationale de la statistique et de l'informatique (DNSI), était chargé quant à lui de veiller à la rigueur des méthodes employées et à leur harmonisation. Son non fonctionnement a privé le SIM d'un débat plus large sur les méthodes d'enquêtes.

Ainsi, en raison du manque d'autonomie de la division SIM et du non fonctionnement des deux autres éléments de la structure, il s'est opéré un réel glissement dans le positionnement du SIM par rapport aux recommandations du séminaire : le SIM est devenu un système OPAM au lieu d'être un système basé à l'OPAM et fédérant plusieurs partenaires.

Par ailleurs, le SIM devait avoir pour base une enquête relativement légère sur les marchés. Or, à la suite de certaines imprécisions dans la méthodologie recommandée au séminaire de décembre 1988, cette orientation n'a pu être suivie.

Le séminaire avait recommandé que les données sur les prix soient collectées en fonction de la typologie des marchés adoptée (marchés de collecte, de regroupement, de consommation et marchés frontaliers). Dans cette optique, le relevé de prix pouvait se limiter sur chaque marché au prix correspondant à la fonction principale du marché. Dans le même temps, le séminaire recommandait aussi que l'enquête tienne compte de la nature de la transaction dominante, afin d'éviter une erreur d'interprétation des prix au cas où, par exemple, un marché défini comme un marché de collecte devienne consommateur en cours d'année. Or dans la pratique, il s'est avéré que la nature de la transaction dominante change beaucoup plus fréquemment que prévu sur un même marché (parfois d'un mois, voire d'une semaine à l'autre). Si l'on veut prendre en compte ces changements, cela implique de suivre plusieurs prix à la fois sur les marchés concernés. Devant ces problèmes, l'équipe SIM a décidé de collecter sur tous les marchés de l'échantillon les informations concernant les 3 types de transaction (collecte, regroupement, vente au détail). De ce fait un glissement s'est opéré par rapport à l'orientation initiale : d'une enquête qui se voulait relativement légère, on est passé à une enquête lourde qui manipule un volume important de données (voir Egg, 1989).

4.2. Les faiblesses actuelles du SIM

Pour améliorer le système d'information, il est important d'identifier ses faiblesses avec précision et à chaque étape de sa mise en oeuvre. En décembre 1989, un grand nombre de paramètres expliquaient la qualité insuffisante des données du SIM

4.2.1. Le manque de fiabilité de l'information

Il tenait principalement :

- au manque de contrôle/formation des enquêteurs sur les marchés par l'équipe centrale du SIM et par celle du SAP ;
- aux imprécisions dans la méthode d'échantillonnage des commerçants et, sur certains marchés, dans le calcul d'un prix moyen incluant des observations faites sur des prix au kilo et des prix à l'unité de mesure locale ;
- au retard dans la mise à disposition du budget des enquêteurs de l'OPAM et surtout des moyens de transport (mobylettes) ;
- à la longueur du circuit de transmission de l'information qui impliquait 2 transmissions par radio et 3 transcriptions écrites (sur les bordereaux de synthèse), sans compter la saisie des données sur le logiciel SPSS ;
- au manque de coordination entre les équipes OPAM et SAP.

Nombre de ces problèmes renvoient au fait que l'équipe SIM ne disposait pas de la souplesse nécessaire à son activité, comme on l'a vu précédemment.

Ceci dit, cette faiblesse n'apparaissait pas toujours au public, car les données jugées peu fiables par l'équipe SIM n'étaient pas diffusées. On se retrouvait alors face à un autre problème : celui de la discontinuité dans les séries de prix publiées sur certains marchés, qui rend l'information inutilisable pour les décideurs qui ont besoin de suivre l'évolution des prix à moyen et long terme.

4.2.2. L'irrégularité dans la couverture des marchés

En dehors du fait que certains marchés de l'échantillon prévu n'étaient pas encore couverts, on constatait une grande irrégularité dans la diffusion de l'information sur les marchés suivis. Cette irrégularité s'expliquait par :

- les effets sur le SIM de la restructuration de l'OPAM : mutations d'agents qui couvraient certains marchés, manque de moyens effectifs sur le terrain suite à la restriction des dépenses (alors que ces moyens étaient prévus dans le budget SIM), ...
- les difficultés de transmission mentionnées précédemment, particulièrement aiguës pour les données transmises par le SAP qui empruntent deux fois de suite le circuit radio de l'administration.

Ces difficultés ne pouvaient pas être considérées comme transitoires : elles relevaient d'un problème structurel dû au manque d'autonomie (opérationnelle et budgétaire) du SIM pour pallier les conséquences de la restructuration de l'OPAM.

4.2.3. Une information incomplète pour les décideurs

Pour que le SIM devienne un instrument utile à la décision, les utilisateurs ont besoin que des informations supplémentaires soient diffusées régulièrement. Parmi celles qui faisaient l'objet d'une demande pressante, on peut retenir :

- les prix des autres qualités de riz (riz étuvé, riz importé) ;
- des données sur les flux, sur l'état d'approvisionnement des marchés, et si possible sur les stocks ;
- des informations qui existent, mais qui sont dispersées, sur la réglementation, l'aide alimentaire, les appels d'offre de l'OPAM, les prix mondiaux, les prix sur les marchés des pays voisins, ...

4.2.4. Un manque d'efficacité dans la diffusion

Si de grands efforts avaient été déployés pour multiplier les supports de diffusion de l'information SIM, la qualité de cette diffusion laissait encore à désirer :

- la présentation des tableaux des prix hebdomadaires et mensuels n'était pas suffisamment claire ;
- la diffusion du rapport hebdomadaire n'était pas assez rapide (faute d'un coursier dans l'équipe SIM) ;
- le bulletin trimestriel ne valorisait pas suffisamment les nombreux efforts consacrés à l'analyse. La périodicité trop courte de cette publication ne permettait pas d'avoir le recul nécessaire à l'analyse du marché, ni le temps suffisant pour réunir tous les éléments expliquant l'évolution des prix.

4.2.5. Une appartenance trop marquée à l'OPAM

Cette critique ne concernait pas le dispositif d'enquêtes, mais la fonction d'analyse. D'une part, plusieurs réserves étaient faites quant à la localisation de cette fonction dans un office qui intervient lui-même sur le marché. D'autre part, il apparaissait important que l'analyse devienne véritablement le produit d'une réflexion collective des partenaires concernés.

4.3. Les propositions d'amélioration

Les efforts de l'année 1990 doivent être centrés sur l'amélioration de la qualité de l'information : celle-ci doit devenir plus fiable et plus régulière. Pour atteindre cet objectif, l'évaluation externe du SIM de novembre 1989 a fait les propositions suivantes pour chacune des fonctions du système (voir Egg, 1989) :

4.3.1. La collecte de l'information

Pour améliorer le dispositif de collecte de l'information, il semble nécessaire :

- de remplacer l'aléatoire des commerçants par un choix raisonné ;
- de ne plus mélanger les prix collectés au kilo et à l'unité de mesure locale dans le calcul du prix moyen ;
- d'alléger le volume de données collectées, ou tout au moins de celles transmises rapidement, afin de laisser la place à la collecte d'informations complémentaires ;
- d'éliminer dans ce but les marchés trop difficiles à couvrir, les produits peu représentés dans certaines régions et les prix non représentatifs d'une fonction réelle du marché le jour de l'enquête (par exemple dans le cas où on ne trouve qu'une seule transaction correspondant à la collecte d'une céréale) ;
- d'améliorer la coordination entre les équipes SIM/OPAM et SAP ;
- d'examiner la possibilité d'ajouter une enquête sur les flux auprès des commerçants grossistes des principaux centres de regroupement ;

et surtout :

- de donner la priorité aux missions de contrôle/formation sur le terrain.

4.3.2. La transmission des données

Elle est le principal goulet d'étranglement du système actuel. Pour l'améliorer, il faut :

- installer des systèmes de transmission radio dans tous les cercles concernés, afin d'avoir une liaison directe avec Bamako ;
- réduire, du moins pour un temps, le volume d'informations transmises afin d'assurer un meilleur contrôle ;
- améliorer la collaboration entre les équipes centrales du SIM/OPAM et du SAP.

4.3.3. La diffusion de l'information et l'analyse du marché

Améliorer la qualité et la rapidité de la diffusion ne nécessite que des aménagements techniques ; par contre des changements sont nécessaires pour diffuser régulièrement une information plus complète et pour enrichir l'analyse. L'évaluation a proposé pour cela :

- que le rapport mensuel soit étayé : en plus des tableaux sur les prix mensuels, on pourrait diffuser des séries de prix sur 12 mois (concernant chaque mois un produit différent), une rubrique contenant des informations sur la réglementation, les aides alimentaires, les prix internationaux,... et enfin une note brève d'analyse portant sur des points particuliers du déroulement de la campagne ;
- que le bulletin d'analyse ne paraisse qu'en fin de campagne afin de disposer de suffisamment de recul pour analyser l'évolution du marché et l'impact des politiques ;
- que le cadre d'analyse soit élargi, notamment aux données sur la production céréalière recueillies par ailleurs (DNSI et DNA) ;
- que le SIM se rapproche de structures de recherche telles que l'Institut d'Economie Rurale (IER) pour assurer la permanence de l'analyse dans le système ;
- enfin, que la Commission consultative du SIM soit réactivée afin que l'analyse soit le résultat d'une concertation plus large.

4.3.4. La position institutionnelle du SIM

Trois changements semblent nécessaires dans ce domaine :

- le SIM devrait être rattaché directement à la Direction générale de l'OPAM, afin de raccourcir le circuit administratif et augmenter la souplesse de fonctionnement du système ;
- un suivi budgétaire global des activités SIM doit être effectué par l'équipe centrale ;
- la Commission consultative du SIM auprès du COC doit être redynamisée. L'évaluation a proposé qu'elle soit composée ainsi : DNSI, DNAE, PRMC, OPAM, IER, OSCE, SAP, SIM et Chambre de commerce. Dans cette commission, un modérateur tel que l'OSCE pourrait être désigné pour assurer un rôle de courroie de transmission permanente entre le SIM et les membres de la commission.

Ces propositions, ainsi que d'autres, ont été débattues au cours de l'atelier national sur le SIM tenu à l'OPAM en décembre dernier. Lors de cet atelier, de nombreuses améliorations du système ont été décidées. Mais il était clair pour tous les participants que ces améliorations ne devaient pas être introduites brutalement et que la réussite de la mise en oeuvre du SIM dépendait du respect d'une démarche progressive d'amélioration.

V. CONCLUSION

L'un des principaux objectifs des politiques de libéralisation des marchés céréaliers est d'augmenter l'efficacité du système de commercialisation. Pour atteindre cet objectif, il faut toutefois que la commercialisation des produits agricoles se déroule dans un cadre plus concurrentiel et moins risqué qu'aujourd'hui, et ce pour tous les intervenants. Si ces conditions ne sont pas réunies, la libéralisation du marché ne profitera ni aux producteurs, ni aux consommateurs et ce seront des monopoles de commerçants privés qui remplaceront l'Etat dans l'appropriation du surplus agricole.

Il revient donc à l'Etat d'agir pour rendre les marchés plus transparents afin de favoriser une meilleure concurrence dans le processus de formation des prix et de contrecarrer les monopoles privés. Une des conditions essentielles de la transparence des marchés est la mise à disposition de tous les intervenants d'une gamme variée d'informations dont ils ont besoin pour prendre leurs décisions.

Parce qu'ils favorisent cette transparence et qu'ils stimulent la concurrence, les systèmes d'information doivent ainsi être considérés comme une mesure d'accompagnement primordiale des politiques de libéralisation des marchés.

La mise en oeuvre d'un système qui réunit différents producteurs et différents utilisateurs d'informations est une entreprise de longue haleine. La démarche pour atteindre cet objectif doit être conçue en termes d'étapes progressives, de processus. En premier lieu, à travers les résultats d'une recherche empirique, elle permet, mieux que tout projet théorique, de convaincre les décideurs de la nécessité d'un système d'information. Ensuite, elle permet d'obtenir graduellement une maîtrise de la collecte et de la diffusion d'une gamme d'informations de plus en plus large. Enfin, elle assure que le système soit fondé sur les besoins réels des utilisateurs, ce qui garantit une meilleure politique de diffusion.

La mise en place d'un système d'information doit conduire les pays concernés à disposer de leurs propres capacités de collecte, traitement et diffusion de l'information sur les marchés céréaliers. Dans ce but, il faut économiser les ressources disponibles localement en s'efforçant d'intégrer les opérations de collecte de données existantes et d'éviter de créer de nouvelles structures. L'expérience du Mali a montré qu'une telle approche est adaptée aux pays en voie de développement dont les ressources financières et humaines sont très limitées.

Pour rendre un SIM plus opérationnel pour les décideurs, il est important que les observations soient centrées sur les problèmes spécifiques de l'année en cours. Par exemple, la campagne actuelle au Mali étant marquée par des excédents importants de céréales, il faudrait que l'information diffusée par le SIM permette d'améliorer les programmes de crédit et les appels d'offre de l'OPAM et puisse éclairer les débouchés extérieurs.

On voit bien ici la capacité d'un système d'information à contribuer à la régulation du marché : lorsqu'il sera en mesure de communiquer les prix sur les marchés des pays voisins ou lorsqu'il pourra diffuser des appels d'offre en provenance de ces pays, le SIM deviendra un véritable instrument de la politique céréalière. Le contexte est aujourd'hui favorable pour que les SIM se développent dans cette direction : le colloque CILSS/Club du Sahel de Lomé, en novembre 1989, a mis à l'ordre du jour le rôle des échanges régionaux dans la sécurité alimentaire. Le colloque d'aujourd'hui sur les SIM est l'occasion de s'organiser pour mettre en place un échange d'information régulier entre les pays membres du CILSS.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AMSELLE Jean-Loup et BAGAYOGO Dramane. "Marché des céréales au Mali et système d'information des commerçants privés". Bamako : OSCE, novembre 1988.

Centre Européen de Gestion des Politiques de Développement (CEGPD). "Système d'information sur le marché céréalier du Mali : séminaire sur la mise en place du suivi des prix sur le marché céréalier au Mali, Bamako, décembre 1988". Maastrich (Pays-Bas), 1989.

DEMBELE, Niama Nango avec la collaboration de Philip STEFFEN.

"Approche méthodologique pour la mise en place d'un système d'information au Mali". Document de travail n°88-01 du projet sécurité alimentaire CESA-MSU-USAID. Bamako : Ministère de l'Agriculture, Institut d'économie rurale, Secrétariat technique de la CESA, mars 1988.

EICHER, Carl K. "Sustainable Institutions for African Agricultural Development. La Haye : Working Paper No. 19, International Service for National Agricultural Research (ISNAR), février, 1989.

EGG, Johny

. "Système d'information sur le marché des céréales au Mali (SIM) : propositions pour la mise en oeuvre". Rapport de mission du 24 mai au 4 juin 1988. Bamako : OSCE, juin 1988.

. "Rapport d'évaluation du Système d'information sur le marché des céréales au Mali (SIM)". Préparation de l'atelier national sur le SIM du 14 au 16 décembre 1989. Bamako : OSCE ; Montpellier : INRA-ESR, 10 décembre 1989. Johny EGG et Daniel MARTINET. "Connaissance du marché céréalier au Sahel : approche macro-économique et mise en oeuvre d'un système d'information au Burkina Faso", vol. I. Paris : AMIRA, brochure n°54 ; Ouagadougou : CILSS, projet "diagnostic permanent", avril 1988.

République du Mali, PRMC et COC "Séminaire sur le Système d'information du marché (6-9 décembre 1988). Rapport de synthèse et recommandations". Bamako : 1988.

STEFFEN, Philip avec la collaboration de Niama Nango DEMBELE et John STAATZ. "Une critique des rôles alternatifs pour l'OPAM sur le marché céréalier à travers des concepts de biens publics". Document de travail n°88-02 du Projet sécurité alimentaire CESA-MSU-USAID. Bamako : Ministère de l'Agriculture, Institut d'économie rurale, Secrétariat technique de la CESA, septembre 1988.

WEBER, Michael T., John M. STAATZ, John S. HOLTZMAN, Eric W. CRAWFORD and Richard H. BERNSTEN. "Informing Food Security Decisions in African Empirical Analysis and Policy Dialogue". American Journal of Agricultural Economics 70, no. 5 (décembre 1988) : 1044-52.

Le rôle de l'Etat dans l'économie : l'Etat et le secteur public

Il existe deux types de secteur public : le secteur public traditionnel et le secteur public étendu.

Le secteur public traditionnel est l'ensemble des entreprises et organismes publics qui sont créés pour assurer la production et la distribution de biens et services essentiels à la vie des citoyens.

Le secteur public étendu est l'ensemble des entreprises et organismes publics qui sont créés pour assurer la production et la distribution de biens et services essentiels à la vie des citoyens.

Le secteur public traditionnel est l'ensemble des entreprises et organismes publics qui sont créés pour assurer la production et la distribution de biens et services essentiels à la vie des citoyens.

Le secteur public étendu est l'ensemble des entreprises et organismes publics qui sont créés pour assurer la production et la distribution de biens et services essentiels à la vie des citoyens.

Le secteur public traditionnel est l'ensemble des entreprises et organismes publics qui sont créés pour assurer la production et la distribution de biens et services essentiels à la vie des citoyens.

Le secteur public étendu est l'ensemble des entreprises et organismes publics qui sont créés pour assurer la production et la distribution de biens et services essentiels à la vie des citoyens.

Le secteur public traditionnel est l'ensemble des entreprises et organismes publics qui sont créés pour assurer la production et la distribution de biens et services essentiels à la vie des citoyens.

Le secteur public étendu est l'ensemble des entreprises et organismes publics qui sont créés pour assurer la production et la distribution de biens et services essentiels à la vie des citoyens.

Le secteur public traditionnel est l'ensemble des entreprises et organismes publics qui sont créés pour assurer la production et la distribution de biens et services essentiels à la vie des citoyens.

Le secteur public étendu est l'ensemble des entreprises et organismes publics qui sont créés pour assurer la production et la distribution de biens et services essentiels à la vie des citoyens.

Le secteur public traditionnel est l'ensemble des entreprises et organismes publics qui sont créés pour assurer la production et la distribution de biens et services essentiels à la vie des citoyens.

**L'EXPERIENCE
DU
NIGER**

PREMIERE PARTIE

LES OBJECTIFS DU SIM ET SON ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

UTILISATION ET IMPACT DU SIM, ECONOMIE DE L'INFORMATION

I.1. Les objectifs du SIM du Niger et son environnement institutionnel.

Alassane SOULEYMANE - OPVN

I.2. Utilisation et impact actuel du SIM.

Daniel MARTINET - DIAPER

oOo

I.1. LES OBJECTIFS DU SIM AU NIGER ET SON ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

Alassane SOULEYMANE OPVN - Responsable du SIM

1. Description de la situation de départ :

1.1. Une forte demande d'informations sur le marché des céréales.

Plusieurs services nationaux et organismes ont exprimé leur besoin d'informations sur le marché des céréales :

- demande d'informations du Ministère du Plan concernant les prix producteurs de tous les produits, afin de répondre aux nécessités de la Composante Nationale,
- demande d'information des bailleurs de fonds pour connaître l'évolution de la situation alimentaire par le niveau des prix, mais également en vue de la réalisation des appels d'offre dans les meilleures conditions. Il s'agissait aussi de connaître les effets du Programme d'Ajustement Structurel et de la libéralisation du commerce des céréales sur l'approvisionnement en céréales des villes et zones déficitaires,
- demande d'information des acteurs de la filière rizicole, principalement RINI (Riz du Niger) et de ses bailleurs de fonds, ainsi que l'ONAHA (Office National des Aménagements Hydro-Agricoles).

1.2. Une multiplicité d'intervenants dans la collecte d'informations sur les marchés.

Le besoin d'informations sur le marché des céréales a mobilisé plusieurs intervenants dans la collecte des données :

- intervention de la Direction de la Statistique et de la Démographie (Plan) sur le marché de la capitale,

- intervention de la Direction des Statistiques Agricoles et de l'Environnement par l'enquête "cours des produits" dont les résultats paraissent, au mieux, un an après les observations,
- intervention de l'OHANA qui fait paraître mensuellement un bulletin sur les prix du riz et des autres céréales dans la zone du fleuve,
- intervention de la Cellule d'Analyse des Politiques Agricoles (CAPA) du Ministère de l'Agriculture qui, jusqu'en juillet 1989 a collecté quotidiennement les prix des céréales à Niamey,
- intervention de l'OPVN qui collecte les prix des céréales principales dans 44 centres où il possède un magasin.

Au vu de toutes ces interventions qui concourent aux mêmes objectifs, les acteurs concernés ont réalisé qu'il s'agit là d'un gaspillage des moyens, un épargillement des efforts aboutissant à des demandes souvent non satisfaites. Il est donc apparu nécessaire de se concerter pour unir ces efforts, hiérarchiser les objectifs et mieux fiabiliser les données en montant ensemble un système unique.

2. Les institutions concernées par la concertation

2.1. Rôle de l'OPVN

Dans le cadre de la politique de restructuration, l'OPVN a signé courant 1989 avec le Gouvernement un Contrat de Programme dans lequel est prévue la mise en place à l'office, d'un système d'information et la création d'un centre d'analyse de ces informations. Cet Observatoire du marché a pour vocation de conduire toutes les études et consultations touchant le secteur de la commercialisation des céréales et autres produits vivriers.

Les textes officiels établissent donc clairement que l'Observatoire du marché céréalier est l'une des attributions principales de l'office et que ce dernier doit occuper, dans les activités de l'Observatoire, la place de chef de file.

2.2. Rôle de la DSA/E

L'avantage de la Direction des Statistiques de l'Agriculture et de l'Elevage est de disposer d'un maillage très serré d'agents (Statisticiens, mais aussi vulgarisateurs agricoles) sur toute l'étendue du territoire, avantage que ne possède aucune autre Direction concernée par le SIM, son rôle dans la collecte est donc irremplaçable.

De plus, la DSA/E permet un accès direct au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage qui au Niger, est en position de décideur en matière d'élaboration et de mise en oeuvre de la politique alimentaire.

2.3. Rôle de la Direction de la Statistique et de la Démographie

La Direction de la Statistique et de la Démographie (DSD) est, comme dans les autres pays, garante de l'orthodoxie méthodologique de toutes les enquêtes statistiques réalisées sur le territoire. Sa présence au sein du SIM constitue donc une référence scientifique pour les utilisateurs des informations du SIM. De plus, elle permet une liaison directe avec le Ministère du Plan, dont elle dépend. Au Niger ce Ministère se trouve, au niveau départemental, en position coordinatrice de toute action visant le développement et la collecte de données. Il est également, au niveau national,

l'interlocuteur principal du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage pour l'orientation des politiques agricoles et alimentaires.

2.4. Rôle de l'Université

L'Université de Niamey a déjà entrepris des études sur la commercialisation des céréales (telle celle de M.KORE HAROUNA dont on parlera plus loin). Elle demeure l'un des interlocuteurs privilégiés pour tous les projets de recherche ou d'étude touchant ce secteur (on peut citer l'exemple du projet CILSS/FAC d'étude des échanges transfrontaliers et des espaces céréaliers régionaux).

De plus, l'Université est **par vocation**, l'institution qui doit fournir aux autres organismes nationaux les capacités d'analyse et de formation dont ils pourraient avoir besoin.

2.5. Rôle des projets CILSS/DIAPER, SR/RFA, FAO

Le centre d'intérêt de DIAPER est l'appui aux institutions nationales chargées d'améliorer, synthétiser, analyser les informations sur la sécurité alimentaire : l'appui au SAP et au SIM est donc l'une des priorités de ce projet au Niger.

Le projet "Stock de Réserve" de la RFA s'intéresse à l'appui institutionnel à l'ensemble de l'OPVN pour chacune de ses activités.

Il est donc normal que les projets DIAPER et SR/RFA coopèrent, chacun selon sa spécificité, à l'appui au SIM.

La FAO a appuyé le système de collecte des prix à ses débuts. Sa position est actuellement en cours de redéfinition.

3 - La concertation

3.1. Réalisation de l'enquête test

A l'issue des concertations intensives qui ont eu lieu en décembre et janvier 1989, entre les différents acteurs, il a été finalement décidé de monter d'abord une enquête test sur un échantillon limité de marchés en vue de la préparation d'une Action Nationale pour la mise en place d'une enquête en grandeur réelle.

3.2. L'Atelier National

Il a regroupé du 4 au 6 Avril 1989 à Niamey, les principales institutions mentionnées ci-dessus, avec une forte participation du niveau départemental des trois principales directions.

Il a permis d'aboutir à un consensus national sur les principaux objectifs du SIM et les destinataires des informations recueillies.

Dans son compte rendu de la séance plénière, l'Atelier mentionne :

" Un important débat a concerné les objectifs du système d'information : pourquoi ce système ? Quels sont les destinataires prioritaires des informations ? A quelles conditions sa réalisation est-elle liée ?

La réponse apportée par l'Atelier à la première question a été que l'objectif principal du système d'information sera de suivre, grâce à la surveillance du marché, la situation de la sécurité alimentaire des populations.

Ultérieurement, les autres opérateurs économiques pourront être destinataires des informations disponibles. Cependant, il importera de s'assurer de leur fiabilité, avant leur diffusion plus large, afin d'éviter les effets pervers qui pourraient être causés par la diffusion d'informations erronées.

Pour atteindre cet objectif, l'Atelier a estimé indispensable d'organiser la cohérence des données constitutives du système, donc de bâtir en commun un cadre unique de mise en relation et d'interprétation de ces données".

Concernant les structures du SIM, l'Atelier a mis en place deux enquêtes : la principale ayant pour objet le suivi des prix et des flux sur les 44 marchés d'un échantillon national, l'autre sur le commerce de gros des céréales.

L'Atelier est resté flou sur les structures de coordination du SIM, se bornant à indiquer qu'il devait y avoir nécessairement coordination et coopération entre les trois principaux services concernés tant au niveau départemental que national.

4 - Développement actuel des structures du SIM

4.1. L'Equipe centrale connaît un certain nombre de difficultés tenant à la fois à une insuffisance de personnel au niveau du "Service SIM" de l'OPVN et à un manque d'organisation de l'Equipe centrale. Les cadres du service SIM de l'OPVN (service qui n'a pas encore d'existence officielle) sont au nombre de trois, dont l'agent de saisie. Ils ne peuvent à eux seuls effectuer toutes les tâches de supervision, de gestion, d'analyse qui incombent à l'Equipe centrale. Cette dernière, qui inclut en principe des agents des autres institutions (Agriculture, Plan, Université, DIAPER) n'a pas encore réellement effectué une répartition des responsabilités en son sein. Les réunions périodiques précédant la parution de chaque bulletin mensuel sont d'une très médiocre efficacité.

4.2. Après un démarrage très difficile, les équipes départementales sont maintenant en voie d'officialisation. Chacune d'elle est dotée d'un chef de file, choisi par l'ensemble de l'équipe et ce dernier est chargé de la coordination des tâches de contrôle et du suivi du marché dans le département ainsi que de la gestion des moyens. On espère que ces équipes seront les noyaux des futures équipes départementales du SAP.

4.3. Enfin, les projets renforcent actuellement la coordination de leurs actions d'appui. DIAPER a participé à la programmation du projet SR/RFA et vice versa.

5 - Conclusion

Il est incontestablement plus difficile de travailler dans une équipe constituée à partir de plusieurs institutions (surtout si ces dernières appartiennent à l'Administration Nationale) que dans une unité relevant d'une direction unique. Ceci est aussi vrai au niveau départemental qu'au niveau central. Cependant, il convient de rappeler ici que la nature même du SIM exige cette collaboration :

- sur le terrain où un seul service ne peut être présent à tous les niveaux de la collecte des données,

- au niveau central où l'analyse des données et la formulation du diagnostic demandent des compétences que l'on ne peut trouver réunies au sein du même service.

1.2. UTILISATION ET IMPACT DU SIM

Daniel MARTINET, DIAPER - NIAMEY

L'historique de la mise en place du SIM vient de montrer que cette institution, créée il y a tout juste un an, ne dispose en fait que de 6 mois d'accumulation de données fiables. Il est donc prématûr de parler de l'impact des informations publiées par le SIM sur les décisions des opérateurs économiques ou des responsables de la politique alimentaire (d'autant plus qu'aucune diffusion des résultats par les média n'a été réalisée jusqu'à ce jour).

Cependant, deux remarques méritent d'être notées à présent dans le cadre de ce thème :

1. L'accueil des informations SIM par les décideurs

Un récent sondage, réalisé lors de la récente évaluation du projet DIAPER auprès des décideurs, a montré que les bailleurs de fonds considèrent comme dignes de confiance, les informations publiées par le bulletin SIM "Marché des céréales". Certains d'entre eux qui, auparavant, s'informaient par leurs propres moyens sur le terrain ne le font plus. Ce bulletin est maintenant une référence nationale.

Par ailleurs, le Ministère du Plan a utilisé les données du SIM pour élaborer un projet de relance du secteur agricole par la promotion des échanges céréaliers¹.

2. L'utilisation éventuelle des données du SIM par le Système d'Alerte Précoce (SAP)

Chacun sait que les résultats de la dernière campagne agricole ont été très contrastés au Niger. Des zones déficitaires, voire très déficitaires ont été identifiées par calcul des déficits ou excédents céréaliers par rapport à la production pour chaque arrondissement.

La question que se posent actuellement (début mars 1990) les responsables nationaux de la sécurité alimentaire est la suivante :

"Faut-il procéder à des distributions gratuites d'aide alimentaire dans ces zones ? Où ? Quant ? Combien ?"

Pour répondre partiellement à cette question, le SIM a décidé d'apporter une attention particulière à la surveillance de l'évolution des prix et de densifier son réseau d'observation dans ces zones à risque.

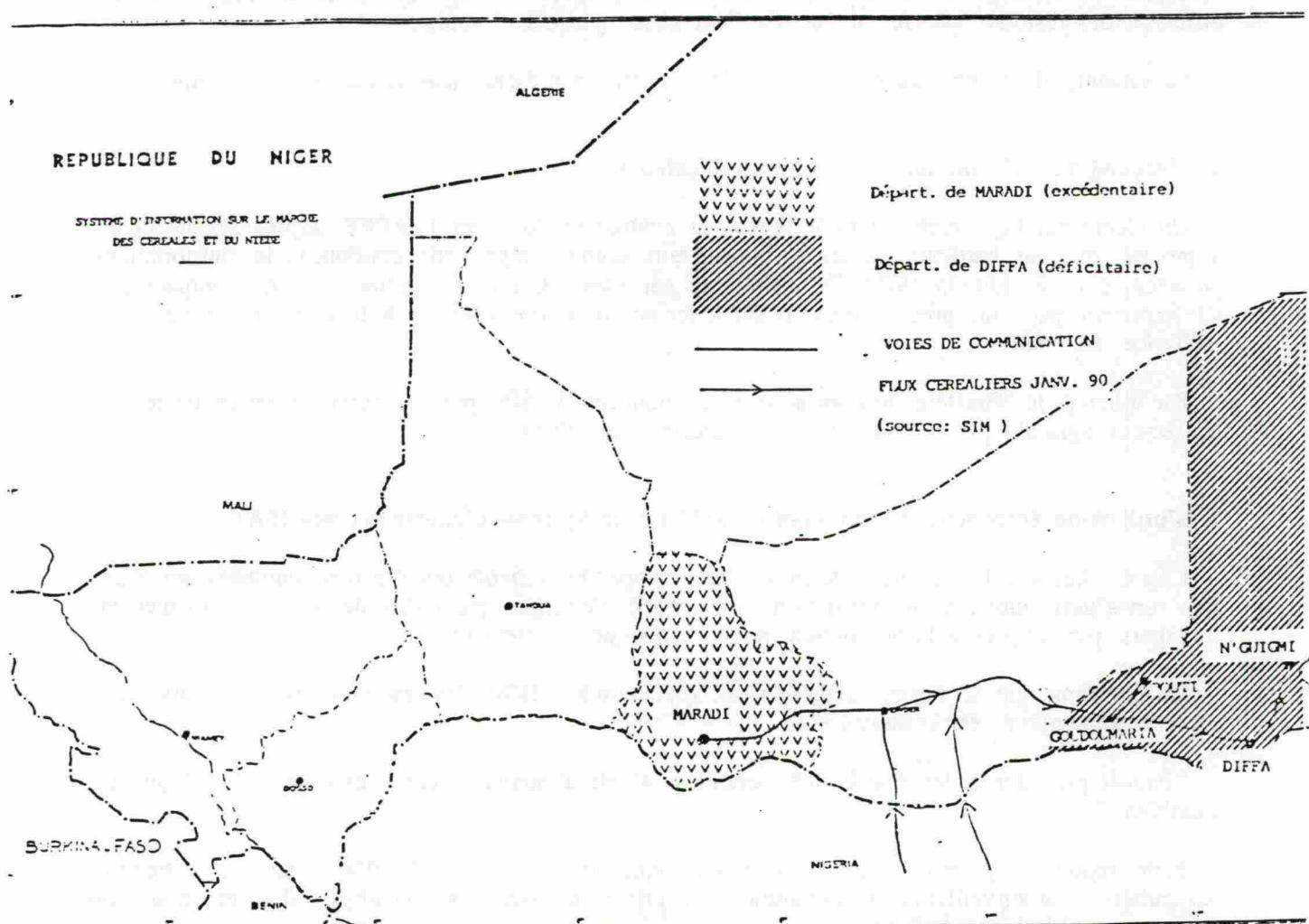
On pourra suivre sur le graphique ci-joint, l'évolution comparée récente des prix dans le département de Diffa, qui est l'une des zones à risque (où deux nouveaux marchés seront inclus dans l'échantillon à partir d'avril 1990) et dans le département de Maradi, zone habituellement excédentaire.

(1) "Note sur la campagne agricole 1989-90 et les perspectives de relance du secteur agricole". Ministère du plan. DAEP/SERES - D. MAS (7.11.89)

Cette évolution ne peut être expliquée que par l'existence de flux de céréales en provenance principalement du Nord Nigéria, mais aussi de Zinder - indications qui sont fournies par l'enquête "Suivi des Marchés" et confirmées par l'enquête "Contrôleurs".

Bien entendu, le SIM est conscient qu'il ne s'agit là que d'une réponse partielle (mais indispensable) au problème général posé par le suivi des zones à risques et par le clivage de l'aide alimentaire.

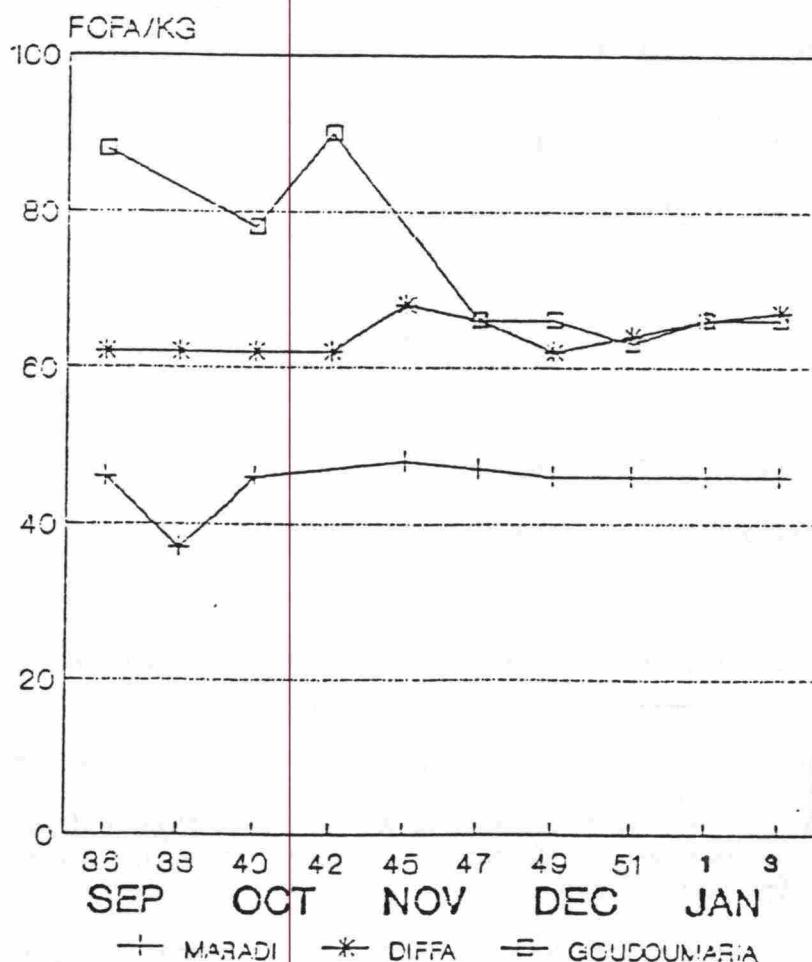
SITUATION GEOGRAPHIQUE DES ZONES ET MARCHES OBJETS DE LA COMPARAISON



COMPARAISON DE L'EVOLUTION EN 1989 ET 1990 DES EXCEDENTS ET DEFICITS
DANS LES DEPARTEMENTS DE MARADI, DIFFA ET DANS L'ARRONDISSEMENT DE MAINE SOROA

	1989		1990	
	Valeur totale en Tonnes	Valeur par tête en Kg	Valeur totale en Tonnes	Valeur par tête en Kg
Département de MARADI (excédentaire)	+ 135.000	+ 94	+ 21.000	+ 14
Département de DIFFA (déficitaire)	- 13.000	- 70	- 36.000	- 160
Arrondissement de MAINE SOROA (déficitaire) (Dpt. de DIFFA)	- 5.400	- 64	- 17.800	- 196

COMPARAISON DE L'EVOLUTION DES PRIX DU MIL A LA CONSOMMATION
A MARADI, DIFFA ET GOUDOUMARIA (arrdt de Maine Soroa) SEPT. 89 - JANV. 90



DEUXIEME PARTIE

LES METHODES UTILISEES

ANALYSE, INTERPRETATION, DIFFUSION DES RESULTATS

II - 1 Le choix d'un cadre d'analyse et le suivi du classement des marchés dans la typologie.
Daniel MARTINET - DIAPER

II - 2 Les informations relevées sur les marchés et le dispositif méthodologique.
Peter KAUFMANN - OPVN/SR/RFA,
Abdou SALISSOU - Plan/DSD,
Alassane SOULEYMANE - OPVN

II - 3 Une autre approche du marché : l'enquête commerçants
Emmanuel GREGOIRE - CNRS/PARIS
Angelika SIMON - NIAMEY

II - 4 Traitement et diffusion des données au sein du SIM.
Peter KAUFMANN - OPVN/SR/RFA

II - 5 Analyse et interprétation des informations
Kiari LIMAN TINGUIRI - Université de NIAMEY

oOo

II.1 LE CHOIX D'UN CADRE D'ANALYSE ET LE SUIVI DU CLASSEMENT DES MARCHES DANS LA TYPOLOGIE

Daniel MARTINET, animateur DIAPER à NIAMEY

Les "observatoires du marché des céréales" qui se sont récemment mis en place dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, ont à juste titre privilégié l'observation des prix et dans une moindre mesure des flux.

Ceci ne doit pas faire oublier, que pour la plupart, ces observatoires se sont dénommés "SIM" et qu'ils ont donc opté pour une démarche de type **Système**. Dans un processus aussi progressif et aussi lent que celui de la mise en place de ces observatoires - au Niger en l'occurrence - il n'est pas inutile de revenir sur les raisons qui fondent la démarche retenue. Les quelques paragraphes qui suivent ont pour objet de montrer :

- que les objectifs poursuivis par les promoteurs de l'observatoire déterminent une démarche "système",
- que la démarche système induit à son tour :

- 1) une pluralité d'enquêtes articulées entre elles,
- 2) le choix pour la principale de ces enquêtes, d'un échantillon de marchés choisis selon leur fonction économique dominante dans le circuit de commercialisation des céréales.

- que le choix d'un tel échantillon rend indispensable un suivi permanent de l'évolution du classement des marchés dans la typologie.

1. Le choix de la démarche de type "système d'information" est la conséquence logique des objectifs retenus par les promoteurs de l'observatoire du marché des céréales.

Au Niger, les "promoteurs" de cet observatoire, dont il a été question dans la première partie de cette communication, lui ont assigné comme principal objectif "**de suivre, grâce à la surveillance du marché, la situation de la sécurité alimentaire des populations**" (cf. compte-rendu de la réunion plénière de l'Atelier National, en vue de la mise en place du SIM, OPVN du 4 au 6 Avril 1989).

Ce suivi implique la possibilité de réaliser un diagnostic continu sur le fonctionnement des circuits permettant d'approvisionner les villes et zones rurales déficitaires en céréales, à partir des zones excédentaires nationales ou extérieures.

Les questions essentielles auxquelles l'observatoire doit en permanence apporter des réponses intelligibles pour les décideurs sont les suivantes :

- 1) Le fonctionnement actuel du marché permet-il de prédire une crise alimentaire à court terme et quelles sont les raisons de cette crise ?
- 2) Dans quelle mesure les structures actuelles du marché peuvent-elles être améliorées de manière à ce que ce dernier soit, à long terme, un facteur de plus grande sécurité alimentaire ?

Si l'observatoire doit apporter une réponse exacte à ces deux questions, il ne peut se borner à constater des évolutions de prix ou des inversions de flux. Il doit fournir une explication juste de ces phénomènes. De cette explication dépendront le cas échéant, des décisions importantes touchant à la politique alimentaire, et dont l'impact devra pouvoir être mesuré.

Ces explications qui doivent prendre en compte l'ensemble des opérations, **de la production à la consommation** (y compris les flux avec l'extérieur) ainsi que le comportement des différents opérateurs dans leur environnement économique national et international nécessitent une approche globale par l'intermédiaire d'un **système** mettant en relation **plusieurs types d'informations** dans un cadre d'analyse macro-économique.

Les principaux types d'informations à mettre en relation méritent d'être à nouveau cités. Il s'agit :

- du caractère excédentaire équilibré ou déficitaire des différentes zones géographiques,
- du niveau des revenus non agricoles dans les villes et zones déficitaires,
- du comportement des détenteurs de stocks et des consommateurs en fonction des variations de prix des aliments de base,
- dans le cas particulier du Niger, des possibilités d'échanges avec les voisins du sud, liés au niveau de production dans ces pays, aux variations du cours de la Naïra, et aux différentes réglementations nationales du commerce extérieur,
- des flux et de la politique d'aide alimentaire.

Des informations fiables sur chacune de ces variables sont nécessaires pour aboutir au diagnostic souhaité.

La collecte des informations sur les prix est certes, au centre du dispositif, mais ne peut permettre un diagnostic fiable qu'aux prix d'hypothèses toujours à vérifier sur les autres variables.

2. La démarche "SIM" retenue implique à son tour une pluralité d'enquêtes articulées entre elles et le choix d'un échantillon de marchés représentatifs du circuit d'approvisionnement.

2.1. Une pluralité d'enquêtes articulées entre elles

Il n'est pas inutile de souligner ici que le Niger se situe au tout début du processus de mise en place du SIM. Par rapport au système minimal d'enquêtes concernant les différentes variables énumérées ci-dessus, de quelles informations articulées entre elles l'Equipe centrale du SIM dispose-t-elle au Niger actuellement ?

- une cartographie, par arrondissement, des niveaux de production par rapport à la consommation est disponible et cette information est l'objet d'une enquête permanente. Un volet intégrant le niveau de stocks au moment de la récolte est déjà intégré à cette enquête. Les possibilités d'exportation de niébé sont quantifiées de la même façon par arrondissement.
- Une enquête "commerçants" donne une idée du comportement des opérateurs privés en fonction des prix.
- Les cours, officiel et parallèle, du Naïra sont suivis en permanence, ainsi que les flux d'aide alimentaire.

Toutes les autres variables, en particulier les flux d'importations de mil, sorgho, maïs, riz à travers les frontières du Nigéria et du Bénin, les prix de ces céréales à la production dans ces pays, le prix du niébé à la consommation au Nigéria, le prix du riz sur le marché mondial ne sont pas l'objet d'un suivi organisé.

De plus on ne possède que des données qualitatives sur les fluctuations des niveaux de revenus dans les zones rurales déficitaires, ou parmi les classes sociales les plus pauvres des zones urbaines, ainsi que sur la propension des producteurs à destocker leurs céréales en fonction des conditions du marché.

Deux conclusions peuvent clore ce bref point de la mise en place du système au Niger :

- la première est que si les enquêtes centrales de suivi des marchés sont à peu près opérationnelles, il existe encore bien du chemin à parcourir pour obtenir un flux permanent d'informations sur les différentes variables citées ci-dessus,
- la deuxième est que, plus que jamais, le diagnostic réclame une étroite collaboration des services qui ont vocation de collecter ces informations : OPVN, Agriculture, Plan, Douanes, principalement.

2.2. Le choix d'un échantillon de marchés représentatifs du circuit d'approvisionnement.

L'enquête centrale de tout le système concerne, on l'a dit, l'observation des prix et des flux aux trois niveaux principaux du circuit d'échanges entre zones excédentaires et zones urbaines ou rurales déficitaires. Ces trois niveaux sont la collecte auprès des producteurs, le demi-gros et la vente au détail (l'activité d'importation, très importante est observée par cette enquête surtout au niveau demi-gros, avec recouplements par les réponses des grossistes à l'enquête "commerçants").

On a donc, lors de la préparation de l'Atelier National de mise en place du SIM, choisi un certain nombre de marchés représentatifs des types suivants (pour les céréales de base - mil et sorgho) :

- marchés de collecte,
- marchés de regroupement,
- marchés de consommation des zones rurales déficitaires,
- marchés urbains de consommation,
- marchés frontaliers (ces derniers ne pouvant être classés dans cette catégorie que pour certains produits à certaines époques).

Au moment de l'Atelier, l'échantillon comptait 11 marchés de collecte, 10 marchés de regroupement, 6 marchés de consommation urbains, 9 marchés de consommation de zones rurales déficitaires et 8 marchés frontaliers (dont 2 ou 3 sont aussi des marchés de regroupement). Depuis ont été ajoutés récemment 1 marché urbain et 3 marchés de zones rurales déficitaires, ce qui porte l'échantillon national à 48 marchés.

Le choix a été fait sur une carte dessinant les axes commerciaux et en identifiant, grâce à la connaissance du terrain des cadres départementaux et de quelques experts, les marchés représentatifs de chaque type sur les principaux axes.

La taille de l'échantillon résulte d'un compromis entre les moyens financiers et humains disponibles et le désir de posséder le maillage le plus fin possible du territoire, surtout dans les zones déficitaires.

3. Le type d'échantillon retenu nécessite un suivi permanent de l'évolution du classement des marchés dans la typologie

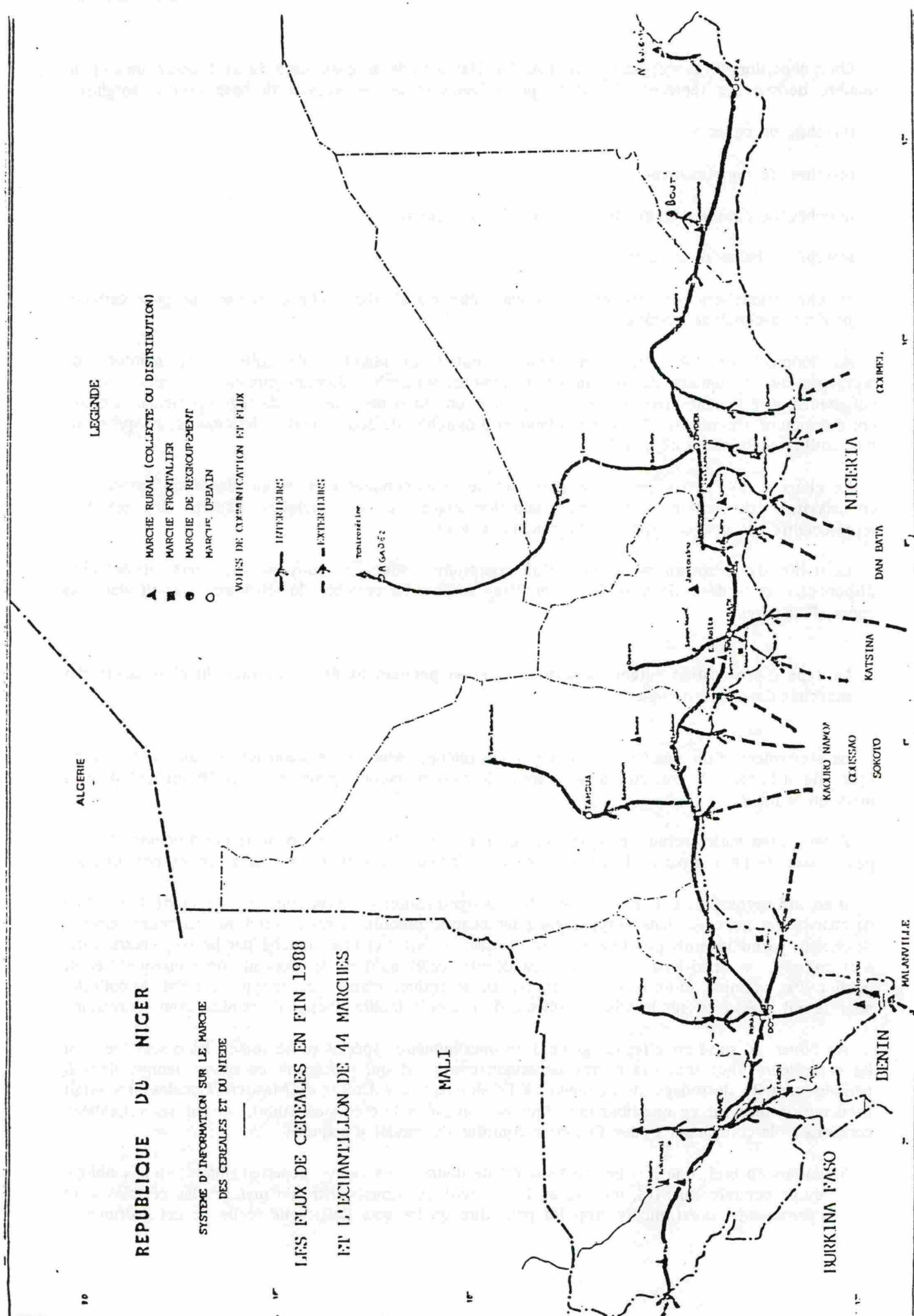
Le classement d'un marché dans la typologie retenue peut varier selon les produits : un marché peut être à la fois "de collecte" pour le mil, "de consommation" pour le riz, et "frontalier" pour le maïs ou le niébé.

Il peut aussi varier selon l'époque : un marché classé de "collecte" pour le mil d'octobre à mars peut cesser de l'être à partir d'avril pour devenir "de consommation des zones rurales déficitaires".

Il est indispensable, si l'on veut connaître la signification des prix collectés, de suivre l'évolution de chacun des marchés dans la typologie pour chaque produit. C'est ce suivi qui permettra ensuite de choisir, parmi les trois prix relevés pour chaque produit à chaque marché par les enquêteurs (prix à la collecte, en demi-gros, à la vente au détail), celui qu'il est intéressant de remarquer et de publier. Par exemple, si un marché se trouve en décembre, classé dans le type "marché de collecte" pour le mil, c'est bien sûr le prix de collecte du mil qu'il faudra choisir de publier pour ce marché.

Au Niger, ce suivi est effectué grâce à un questionnaire spécial passé toutes les 6 semaines par les contrôleurs (qui sont des cadres départementaux) et qui procèdent en même temps, dans la période actuelle de rodage de l'enquête, à l'étalonnage des **Unités de Mesures Locales**. Il y aurait beaucoup à dire sur ce questionnaire (qui est annexé à la communication), et sur ses retombées concernant la connaissance des flux et le contrôle du travail d'enquête.

Signalons en bref, que son but profond est de donner aux cadres départementaux, relais obligés de l'Equipe centrale du SIM, un instrument objectif de connaissance du marché des céréales dans leur département. Il est encore trop tôt pour dire quelle sera l'efficacité réelle de cet instrument.



II.2. LES INFORMATIONS RELEVEES SUR LES MARCHES ET LE DISPOSITIF METHODOLOGIQUE

Peter KAUFMANN, OPVN (Projet SR/RFA)

Abdou SALISSOU, Plan (Direction de la Statistique et de la Démographie)

Alassane SOULEYMANE, OPVN (SIM)

L'information sur les prix et les flux est l'élément de base du système d'information sur les marchés céréaliers. La méthode de collecte qui est actuellement utilisée dans le cadre du SIM au Niger résulte d'un processus de discussion entre les différentes institutions concernées et a été l'objet de modifications depuis le démarrage de l'enquête nationale.

Par rapport à l'ancienne enquête de prix, menée à l'OPVN depuis 1985, les accents méthodologiques ont été portés sur les aspects suivants :

- le choix d'un échantillon représentatif des marchés, avec l'intégration des marchés de collecte, qui permet un relevé des prix au producteur,
- le relevé des prix du niébé, principal produit de rente au Niger, dont le prix se trouve en interaction avec les prix des céréales,
- l'étalonnage périodique des UML qui tient compte de leur variabilité,
- la distinction entre un prix espéré "vendeur" et un prix "acheteur" qui devrait mieux traduire le prix réel des transactions,
- l'intégration d'un suivi des flux dans l'enquête.

1. L'enquête test

Ces aspects méthodologiques ont été pris en compte et testés lors d'une enquête d'essai de 4 semaines sur les céréales et le niébé. Elle portait sur 20 marchés de collecte sur l'ensemble du territoire.

Les résultats du test ont permis de constater :

- que pour un produit donné, il n'y avait pas homogénéité des UML utilisées et que le poids d'une UML variait dans le temps sur un marché donné.
- que les prix obtenus à partir de cette enquête étaient différents des prix obtenus à la même époque par l'OPVN sur les marchés des chefs lieux d'arrondissement.

2. Le démarrage de l'enquête en juin 1989 (première méthodologie)

Suite à un Atelier National en avril 1989, l'enquête en grandeur réelle était mise en place. Elle portait sur 44 marchés suivis par des magasiniens de l'OPVN (30 marchés), des agents du Plan et de l'Agriculture (13 marchés) et de l'OHANA (1 marché), qui étaient choisis en tenant compte de leurs rôles dans le circuit commercial (marchés de collecte, de regroupement, de consommation urbaine, de consommation des zones déficitaires frontaliers).

Au niveau méthodologique, le dispositif comprenait trois volets :

- Une enquête bimensuelle des prix en détail (UML) et en demi gros (sac) du mil, sorgho, maïs, niébé, paddy, riz du Niger et du riz importé auprès des acheteurs avec 4 relevés par produit.
- Une enquête mensuelle des prix en détail et demi gros de ces mêmes produits auprès des vendeurs avec également 4 relevés par produits. Pour identifier les flux, la provenance de céréales vendues en sac était relevée en même temps.
- Une identification mensuelle des UML utilisées pour chaque produit et leur étalonnage (3 pesées par produits).

Pour ne pas trop alourdir le dispositif, il avait été décidé, lors de l'Atelier National de ne pas tenir compte des différentes variétés des produits cités. Le poids du sac était à estimer par l'enquêteur.

Le suivi du déroulement de l'enquête sur le terrain était organisé au niveau départemental en collaboration avec les trois services concernés. Coordonnées par les Directions Départementales du Plan, des missions de contrôle devaient être effectuées une fois par trimestre sur chaque marché.

3. Les améliorations apportées par la nouvelle méthodologie (à partir de novembre 1989)

3.1. Le constat des points faibles.

L'exploitation des résultats de la première phase de l'enquête nationale a relevé des insuffisances de la méthodologie à plusieurs niveaux :

- la difficulté de recueillir des "prix acheteurs" en nombre suffisant,
- la confusion entre le prix à la collecte et à la vente au détail,
- la difficulté pour les enquêteurs d'apprécier le poids des sacs,
- la difficulté d'identifier les unités des mesures locales (UML) et de procéder à leur étalonnage correct,
- la difficulté de suivre le changement de la structure d'un marché, donc le manque d'un repérage pour un (re)classement des marchés dans la typologie pour chaque produit.

Hormis les problèmes concernant le dispositif méthodologique, certains points faibles dans l'organisation de l'enquête ont été constatés :

- pas de suppléants au cas d'une indisponibilité de l'enquêteur, donc des lacunes fréquentes dans les séries de prix,
- suppression de missions de contrôle planifiées, due à un manque de coordination entre les trois services au niveau départemental,
- manque de motivation au niveau de certains enquêteurs.

Après une mission de l'Equipe Centrale ayant visité plus de 50 % des marchés (en septembre 89), le dispositif méthodologique a été ré-examiné et a fait l'objet des réaménagements suivants :

3.2. Les améliorations apportées

- Etant donné l'identité fréquente entre le prix "vendeur" et le prix "acheteur" et le problème réel du repérage des acheteurs pour les interviews, l'enquête auprès des acheteurs des produits est abandonnée. L'enquêteur ne doit s'adresser dans l'avenir qu'aux vendeurs (propriétaires) de la marchandise. En outre, quatre relevés par produit paraissent suffisants, comme les prix des UML ne varient guère.
- Pour mieux distinguer les différents opérateurs sur le marché et éviter une confusion entre les différentes transactions et leurs prix correspondants, une nouvelle formation des enquêteurs est nécessaire.
- Pour éviter des variations artificielles du prix de demi-gros, dues aux estimations erronées des poids des sacs par l'enquêteur, le poids d'un sac est supposé être de 100 kg. Dans le cas d'absence d'un sac d'environ 100 kg ("gros sac") la contenance des "petits sacs" en UML est à relever.
- Pour faire face au problème de la non concordance entre les UML, dont les prix sont relevés et les UML étalonnées, l'UML principale pour chaque produit à la consommation et à la collecte est à identifier par le contrôleur lors des missions de contrôle. C'est le prix de cette UML principale qui sera demandé par les enquêteurs lors des deux relevés de prix suivants (donc jusqu'au contrôle suivant). Pour tenir compte de la variabilité des poids des UML, six pesées par produit et type de transaction sont à effectuer, et l'utilisation correcte des balances doit être l'objet d'une formation pratique.
- Un suivi qualitatif des marchés doit être effectué par les contrôleurs (cadres départementaux). Ce suivi, qui permet de suivre l'évolution du classement de chaque marché dans la typologie doit être réalisé grâce à un nouveau questionnaire "contrôleur" passé toutes les 6 semaines, donc tous les trois relevés de prix.
- Pour mieux cerner les flux céréaliers, la destination des céréales est également à relever au niveau des demi grossistes. Un questionnaire "transporteur", qui relève la provenance et la destination des produits doit compléter les informations concernant les flux.
- Des questions portant sur les indications de pénurie sont à intégrer dans le dispositif.

Pour réagir face aux problèmes organisationnels et au problème de la faible motivation des enquêteurs, les mesures suivantes ont été adoptées :

- La nomination d'un suppléant par marché, qui doit assurer la continuité des relevés en cas d'absence de l'enquêteur principal.
- La réorganisation des six équipes de contrôle départementales composées d'un agent du Plan, le l'Agriculture et de l'OPVN; la nomination d'un chef de file par les responsables départementaux (dans le département de Tillabéry, le contrôle est actuellement exécuté par l'Equipe centrale).
- Le paiement de primes aux enquêteurs (1 500 Fr.CFA.) par questionnaire arrivé à temps et à condition que la qualité du remplissage soit satisfaisante.

Ces modifications ont été introduites lors d'une mission de formation de l'équipe centrale en octobre 1989 dans les chefs lieux départementaux où les problèmes évoqués ont été discutés avec les enquêteurs et contrôleurs pendant deux journées.

LA METHODOLOGIE APLIQUEE DANS LE CADRE DU SIM NIGER (FEVRIER 1990)

INSTRUMENTS (voir annexe)	INFORMATION relevée	INFORMATION calculée	PASSAGE
V1	<u>Prix en détail (UML principale) à la collecte pour 7 produits (4 relevés par prod.)</u>	Prix au producteur FCFA/KG	2 x par mois
V1	<u>Prix en détail (UML principale) à la consommation pour 7 produits (4 relevés par produit)</u>	Prix en détail à la consommation FCFA/KG	2 x par mois
V5	<u>Poids moyen des UML principales à la collecte (6 pésées par produit)</u>		toutes les 6 semaines
V5	<u>Poids moyen des UML principales à la consommation (6 pésées par produit)</u>		toutes les 6 semaines
V2	<u>Prix en 1/2-Gros (sac) pour 7 produits (6 relevés par produit)</u> <u>Contenance en UML d'un sac</u>	Prix 1/2-Gros en kg	toutes les 2 semaines
V2	<u>Provenance et Destination des produits vendus en sac</u>	Flux<=	toutes les 2 semaines
V3	<u>Provenance et Destination des produits chargés et déchargés</u>		toutes les 2 semaines
V4	<u>Transaction importante</u> <u>Indicateurs de pénurie</u>		toutes les 2 semaines
QUESTIONNAIRE CONTROLEUR	<u>Provenance et Destination des produits vendus en sac</u> <u>Type du marché par produit</u>		toutes les 6 semaines
QUESTIONNAIRE COMMERCANTS	<u>Prix en gros des produits</u> <u>Provenance et destination des produits</u> <u>Stocks de commercants</u>		1 fois par mois

4. Points faibles actuels de l'enquête

A l'heure actuelle l'enquête rencontre encore certains problèmes à différents niveaux :

4.1. Au niveau de la méthodologie

- La difficulté d'arriver à un prix réel au kg pour des produits vendus en sacs de 100 kg. Ces sacs contiennent souvent plus de 100 kg, c'est pourquoi le prix demi gros en kf pour un sac (supposé ne peser que 100 kg) est souvent supérieur au prix/kg en détail, chez le même fournisseur.
- Le remplissage (soigneux) des UML lors de l'étalonnage ne correspond pas à leur remplissage rapide lors de la transaction réelle. Donc le prix réel au kg se situe au-dessus du prix calculé.

4.2. Au niveau de la fiabilité générale des données

- Des variables importantes et inexplicables des prix entre les relevés (séries instables) pourraient indiquer un manque de fiabilité des données de certains marchés, dont les sources principales sont :
 - * Une variabilité artificielle des prix, introduite par des pesées incorrectes ou inventées,
 - * Une variabilité artificielle des prix, due aux relevés des prix non effectués (le prix dominant du marché est connu par l'enquêteur et inscrit dans le questionnaire, les variations pour les autres élevés sont inventées).

4.3. Au niveau du cadre institutionnel

- La répartition des tâches et des structures des décisions ne sont pas encore clairement définies et approuvées par toutes les institutions concernées,
- Le chef de file (OPVN) n'a pas encore suffisamment assumé son rôle comme coordonnateur des activités et centre des décisions,
- Le travail pratique au niveau central est réalisé par le service SIM de l'OPVN avec un support trop faible des autres institutions concernées,
- Un manque de capacité (personnel, qualifications) au niveau du service SIM (nécessité de la création d'un secrétariat et de formation dans le domaine d'analyse statistique des données),
- Une coopération et une coordination de travail insuffisantes entre les trois Directions concernées au niveau départemental, responsable du contrôle de l'enquête jusqu'à maintenant.

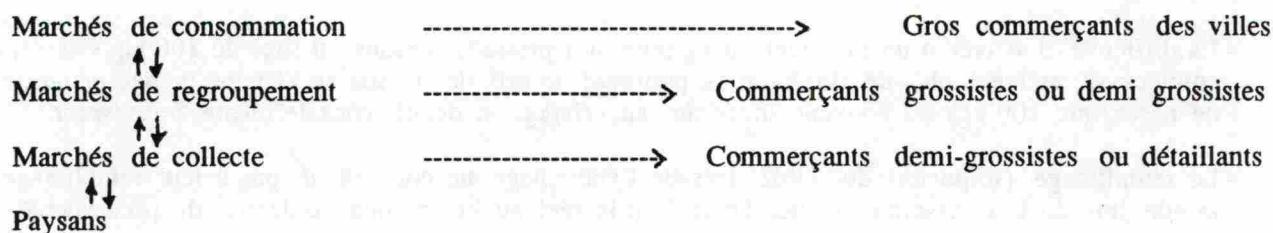
II.3. UNE AUTRE APPROCHE DU MARCHE : L'ENQUETE "COMMERCANTS"

1. BREF APERCU

Emmanuel GREGOIRE, Chargé de recherche CNRS,PARIS

Dans la mise en place de ce Système d'Information sur les marchés (SIM), l'enquête "commerçants" a été conçue de manière à compléter par une approche qualitative l'enquête "marchés" dont l'optique est davantage quantitative.

L'idée de la doubler d'investigations auprès des commerçants est partie du constat suivant : au Niger, les marchands sont de longue date organisés en réseaux, tant pour la collecte des produits agricoles que pour leur distribution. Aussi, à la typologie des marchés, on peut faire correspondre différents niveaux d'intermédiaires au sein de ces réseaux commerciaux selon le schéma suivant :



L'originalité de cette enquête "commerçants" est de permettre une analyse plus dynamique du marché : le questionnaire, administré régulièrement à une douzaine de commerçants de Maradi et de Niamey, est ainsi à la fois retrospectif (achats et ventes depuis le dernier passage de l'enquêteur) et prospectif (intentions à venir d'acheter ou de vendre).

Lancée en juin 1989, nous nous proposons ici de tirer brièvement quelques enseignements quant à son apport au suivi des marchés.

1.1. Au niveau de l'analyse des prix

L'enquête "commerçants" éclaire les données qu'apporte l'enquête "marchés" en expliquant en quelques sorte ce qui se passe en amont des prix qui y sont observés.

Ainsi, a-t-on pu constater autour du 20 décembre 1989, que le prix du sac de mil était de 8 300 Fr.CFA à Niamey, alors que les grands commerçants de la ville se le procuraient à la même époque à 6 500 Fr.CFA voire un peu moins dans la région de Maradi.

1.2. Au niveau de l'analyse des flux

L'enquête "commerçants" dans la mesure où elle relève les lieux d'approvisionnement et de distribution des marchands, permet de recouper et compléter les informations apportées par les vendeurs sur les marchés.

Connaissant alors la provenance et la destination des produits retenus (mil, sorgho blanc, niébé, riz), il est possible, comme cela est régulièrement réalisé, de dresser une série de cartes rendant compte de ces flux. En décembre 1989, la carte laisse ainsi nettement apparaître des mouvements de céréales qui partent de la région de Maradi et qui se dirigent vers celles de Tahoua et de Niamey où la demande est soutenue et les prix plus élevés.

1.3. Au niveau de la stratégie des commerçants

Un des objectifs majeurs du questionnaire est de suivre en effet la stratégie d'achat et de vente des commerçants ainsi que la rotation de leurs stocks. Ce suivi est plus continu au cours des périodes traditionnelles d'achat (après l'hivernage) et de vente (en fin de saison sèche) où des tensions peuvent se manifester sur les prix.

Etant donné que l'enquête n'a commencé qu'il y a sept mois et qu'elle ne couvre pas encore une année entière, on ne peut dès à présent, en tirer des conclusions de portée générale. Toutefois, à

l'examen des premiers résultats, il semble que les commerçants de Niamey ont une stratégie de stockage à plus long terme que ceux de Maradi qui donnent l'impression d'agir davantage au coup par coup (répondre à une commande précise d'un client).

Cet élément devra être vérifié par une analyse approfondie des questionnaires² sur longue période (un an), l'appréhension de la vitesse de rotation des stocks des commerçants étant utile pour prévoir l'évolution du marché et détecter d'éventuelles tensions sur les prix.

1.4. Au niveau des marges des commerçants

Ces marges ne sont pas aussi élevées que ce que l'on suppose habituellement : aux prix recueillis auprès des marchands comme ceux présentés plus haut, il faut en effet retirer les coûts de transport et les frais de manutention qui viennent greffer ces marges. Il est vrai qu'aucune pénurie n'est survenue ces derniers temps et que la relative abondance de l'offre incite les commerçants à être raisonnables sur les prix.

1.5. Au niveau de l'appréciation du marché

Ce point est sans doute le plus original du dispositif d'enquête : il s'agit, sous la forme d'une discussion, d'avoir l'avis des grands commerçants sur l'état du marché nigérien et éventuellement nigérian (prix, disponibilité des produits) et leurs évolutions à venir. Ces interviews ne posent pas de problèmes, les marchands acceptant apparemment de s'y soumettre sans réticence et fournissant parfois des indications nécessaires à la compréhension, des marchés.

A l'approche statique de l'enquête "marchés", l'enquête "commerçants" propose donc une vision plus dynamique. Autrement dit, à l'approche économique, elle superpose une approche anthropologique en allant au devant de ceux qui sont les principaux acteurs du marché céréalier. Cette démarche s'avère pertinente aux regards des premiers résultats obtenus et concourir aux objectifs du Système d'Information des Marchés.

2. MISE EN OEUVRE DE L'ENQUETE

Angelika SIMON, Economiste, NIAMEY

L'enquête "commerçants" s'intéresse au comportement et à l'activité commerciale des grands commerçants qui dominent les échanges de céréales entre les différentes régions du Niger et avec les voisins du sud de ce pays.

Les résultats attendus de façon permanente de cette enquête sont les suivants :

- l'évolution des prix de gros dans les grands centres commerciaux,
- la nature et les indications sur les volumes des flux de céréales,
- les causes des variations ayant été observées pour les prix et les flux,
- une anticipation de l'évolution future des prix.

(2) Celle-ci sera prochainement entreprise pour dégager les résultats majeurs de l'enquête et établir un bilan méthodologique.

2.1. La réalisation de l'enquête

2.1.1. Dimensions - Organisation

Bien que l'enquête vise à donner des informations de portée nationale, les relevés se sont jusqu'ici limités à deux grands centres commerciaux (Niamey, Maradi) auxquels devraient s'en ajouter d'autres.

L'organisation de l'enquête consiste à interroger 5 des grands commerçants toutes les 4 semaines, ce qui permet une synchronisation avec l'enquête "suivi des marchés" (la fréquence des marchés étant hebdomadaire, et les relevés de prix étant effectués toutes les deux semaines).

2.1.2. Données collectées

En vue de parvenir aux résultats ci-dessus, un enquêteur (par département) relève auprès de l'échantillon de commerçants les données suivantes :

- les prix de gros,
- la provenance des céréales (et le lieu d'achat qui peut être identique),
- la destination (et le lieu, qui peut être identique),
- les stocks céréaliers des commerçants,
- l'appréciation de la situation céréalière de la part des commerçants,
- les prévisions et les intentions de transactions des commerçants.

2.1.3. Traitement

Les questionnaires sont alors traités manuellement à l'aide d'une fiche de dépouillement qui sert à retenir les données quantitatives.

En outre, les données qualitatives concernant la situation du marché au moment du passage du questionnaire et les causes de son évolution récente sont mises en ordre et synthétisées. Ces synthèses permettent des appréciations globales sur :

- l'état de la demande et de l'offre manifestées sur les marchés ainsi que des raisons conditionnant ces états (ampleur de la récolte, des stocks paysans, etc...)
- d'éventuels effets exogènes, ne provenant pas des marchés intérieurs mais agissant sur ceux-ci (par exemple; situation excédentaire dans les pays voisins, distribution d'aide alimentaire, etc...).

Si les prédictions des commerçants ne sont pas trop contradictoires, une appréciation d'ensemble sur l'évolution du marché dans les semaines à venir peut être formulée (en mentionnant, si cette préiction contredit les données objectives relevées par ailleurs, qu'il s'agit d'une enquête d'opinion sur un échantillon très restreint d'opérateurs).

Finalement, sont établies des cartes représentant les flux céréaliers intra et inter-régionaux, ainsi que les flux transfrontaliers.

2.2. Difficultés et points forts

2.2.1. Difficultés :

- Une des difficultés qui persiste pour le moment et dont la solution est d'ordre organisationnel et matériel, concerne la dimension de l'enquête qui devrait être étendue dans l'avenir à d'autres département comme Zinder et éventuellement Tahoua : ceci donnerait à cette enquête la dimension nationale qu'elle mérite après ce premier test.
- Un autre point faible de l'enquête concerne les volumes des flux : pour le moment, ces flux ne peuvent être connus ni estimés à partir des renseignements communiqués par les commerçants. Pour en saisir l'ampleur, il faudrait concevoir une enquête servant à enregistrer les quantités de céréales traversant la frontière et celles entrant et sortant des grands centres commerciaux nationaux.

Les indications fournies par l'échantillon de commerçants sur les quantités impliquées dans les flux permettent cependant d'observer des variations de volumes, fournissant ainsi des renseignements significatifs sur le comportement commercial : achat/vente, stockage/déstockage en fonction des niveaux de l'offre et de la demande (voire à ce sujet la communication d'Emmanuel GREGOIRE).

2.2.2. Points forts

On peut en citer au moins deux :

- Le premier est que les informations obtenues sur le commerce de gros sont fiables. Ceci est dû à la nature même de l'enquête et aux rapports qu'elle implique entre enquêteurs et enquêtés, ainsi qu'à la personnalité des uns et des autres. Les personnes interrogées sont des notables gérant des entreprises souvent importantes, quelquefois modernes. Ils se doivent de ne pas répondre n'importe quoi. Les enquêteurs ont été choisis en fonction du niveau de leurs interlocuteurs.
- Le second est de fournir les explications indispensables à l'interprétation des variables des prix et des flux détectées à partir de l'enquête principale. Bien que ne s'appuyant pas sur des calculs économiques, ces explications qui sont celles des opérateurs principaux du marché méritent d'être prises en compte.

II.4. TRAITEMENT ET DIFFUSION DES DONNEES AU SEIN DU SIM

Peter KAUFMANN, OPVN (Projet SR/RFA)

1. La remontée des données

Les enquêteurs envoient les questionnaires remplis directement par la poste au service SIM de l'OPVN où ils sont dépouillés. Une copie est expédiée en même temps au chef de file de l'équipe départementale, responsable du contrôle de l'enquête sur place.

La durée de transmission de 4 à 10 jours paraît suffisamment courte pour assurer la publication des données à rythme bimensuel. Peu de questionnaires (environ 5%) n'arrivent pas à temps et les cas des enveloppes perdues sont également très rares. La transmission des informations par la poste s'avère dans le cas actuel, comme une solution adaptée et peu couteuse.

Pourtant, afin de rendre possible une diffusion hebdomadaire des données via les médias (radio, journal) dans le but d'atteindre les opérateurs du marché céréalier eux mêmes, une autre structure de remontée des données sera nécessaire. Une telle diffusion rapide des informations est planifiée à partir de 1991 sur un échantillon restreint des marchés.

2. La saisie et le traitement des informations

La saisie des données, leur traitement et l'édition des bulletins se font à l'OPVN par un agent de saisie expérimenté, formé en dBASE 3 +, Symphony et WORD 4. L'appui de cet agent par une secrétaire est envisagé. Comme équipement un micro-ordinateur (AT-IBM) avec onduleur et imprimante est à la disposition du service SIM. Le traitement s'effectue avec des logiciels standard (dBASE, Symphony).

2.1. Traitement des prix

Les prix par kg calculés par les enquêteurs eux-mêmes (voir questionnaires) et vérifiés par l'agent de saisie, sont d'abord enregistrés dans une base de données provisoire, qui ne contient que les différents prix et le type de marché par produit du dernier relevé (PRIXSEM.dbf).

Après l'élimination des données provenant des erreurs de calcul ou de saisie, cette base est rattachée définitivement à la banque des données principale (SIMBASE.dbf), qui contient des prix de tous les marchés. (Structure.dbf : voir annexe).

Un tableau visualisant la totalité de la base de données de la semaine dernière et comprenant par produit et marché, le prix de la collecte, à la consommation et au demi gros, est construite à l'aide d'un petit programme auxiliaire (SIMPRG.prg). Sur le schéma ci-après, ce tableau est intitulé "Rapport de la semaine dernière".

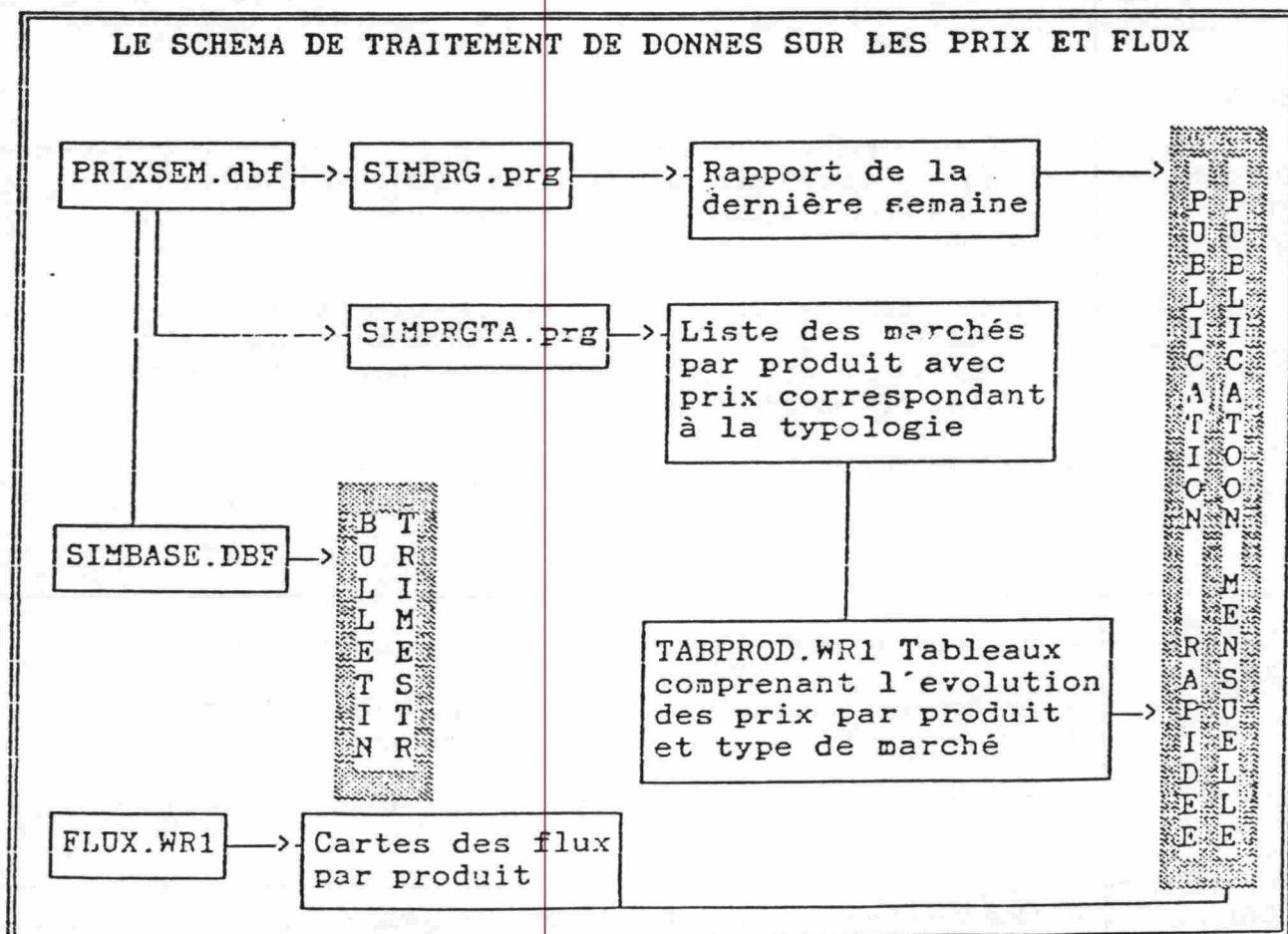
Les tableaux qui montrent l'évolution des prix par produit et par type de marché pendant les derniers dix mois, sont élaborés avec Symphony, (donc pas directement à partir de la base de données). Ces tableaux sont mis à jour en reportant les prix de la base de données dans la feuille Symphony.

Pour faciliter cette opération, un petit programme (SIMPRGTA.prg) qui liste par produit les marchés avec les prix significatifs (c'est à dire, avec le prix qui correspond au type du marché), a été élaboré.

Une présentation graphique des prix est prévue dans le cadre des bulletins d'analyse trimestriels. De même qu'un traitement statistique des informations, non effectué jusqu'à maintenant par manque de séries suffisantes. Pour cette tâche, un logiciel qui permet simultanément l'analyse statistique et la présentation graphique de données à partir de la base de données (p.e. Statgraphics), va être utilisé.

2.2. Traitement des autres informations

Les flux (fréquence des provenances et destinations) sortant des "questionnaires contrôleur" toutes les six semaines sont actuellement saisis sur un fichier Symphony. Les flux résultant des "questionnaires enquêteur" (V2 et V3) vont être saisis dans l'avenir de la même manière. A partir de là, ils seront reportés par produit sur des cartes. L'enquête "commerçants", objet d'une analyse qualitative non informatisée, effectuée par DIAPER, complète ces informations. Le suivi d'évolution de la typologie des marchés par produit est effectué également au moyen de Symphony ainsi que le suivi des UML et des poids moyens d'étalonnage.



Expérience avec l'utilisation du logiciel "EMA"

Pendant deux mois, les prix ont été saisis à l'aide du logiciel "EMA" (Etudes du Marché Agricole). Comme la saisie avec ce logiciel prenait trop de temps, (environ deux fois plus qu'actuellement) et qu'une édition des données correspondant à la forme de présentation voulue n'était pas possible, son utilisation a été abandonnée. L'option pour des logiciels standard est justifiée car les agents du service SIM maîtrisent leur emploi pour des tâches journalières (saisie, édition des rapports). Pourtant, une formation de perfectionnement en dBASE et une formation pour l'utilisation d'un logiciel permettant l'analyse semble nécessaire pour l'avenir.

3. Formule des publications et destinataires des bulletins

Actuellement, plusieurs types de publications apparaissent régulièrement :

PUBLICATION	CONTENU
PUBLICATION RAPIDE (BIMENSUELLE)	<ul style="list-style-type: none"> - L'évolution des prix au détail et au sac (4 mois) dans la capitale et les chefs lieux de départements pour le mil, sorgho, maïs, riz et niébé. - L'évolution des prix (10 mois) à la collecte au $\frac{1}{2}$ gros et au détail respectivement sur les marchés de collecte, de regroupement et de zones déficitaires pour le mil, sorgho, niébé, riz, paddy et le maïs. - Un rapport de la base de données qui comporte la liste complète de tous les les prix par produit et par marché de la dernière semaine.
PUBLICATION MENSUELLE	<ul style="list-style-type: none"> - La même serie d'informations que la publication rapide. - Un commentaire sur l'évolution des prix des principaux produits pendant les 4 dernières semaines. - Des cartes des flux des principaux produits avec les prix de la dernière semaine de l'enquête.
PUBLICATION TRIMESTRIELLE	<ul style="list-style-type: none"> - Une représentation graphique des données - Une analyse temporelle et spatiale de l'évolution des prix et des flux - Une interprétation des informations venant de l'enquête "commerçants".

La présentation des données en plusieurs tableaux essaie de répondre aux différents besoins des utilisateurs des informations. L'évolution des prix est présentée par produit sur une période assez longue. Le type de prix publié dans les tableaux (collecte, consommation, demi gros) est significatif, c'est à dire correspond avec le classement du marché dans la typologie pour chaque produit. Néanmoins, pour ceux qui s'interessent à la totalité des prix, la base de données de la semaine du dernier relevé est publiée également.

Pour l'instant, ces bulletins sont diffusés via la poste à environ deux cent institutions ou personnes concernées par la sécurité alimentaire et le commerce de céréales (Administration Nationale, établissements para-étatiques et commerciaux, bailleurs de fonds).

II.5. ANALYSE ET INTERPRETATION DES INFORMATIONS

Kiari LIMAN TINGUIRI, Université de NIAMEY

Nous examinerons dans un premier temps, si la nature des données actuellement collectées par le SIM suffit aux besoins de l'analyse en vue d'atteindre les objectifs du système.

Dans une deuxième partie, nous indiquerons succinctement comment se pratique en réalité l'analyse des données dans la phase actuelle du SIM.

Enfin, nous essaieront d'esquisser ce que pourrait être une analyse plus complète, en tirant quelques conclusions sur les moyens que le SIM devrait mettre en œuvre pour la réaliser.

1. Adéquation de la collecte actuelle de données aux objectifs du SIM.

Les données recueillies (enquêtes sur les marchés et enquêtes commerçants) fournissent en principe une quantité d'informations suffisantes pour repérer d'abord et expliquer ensuite les variations de prix dans la plupart des cas de figure. Ces informations **ne suffisent pas** toujours pour formuler un diagnostic complet sur le fonctionnement des marchés.

1.1. Le repérage des variations de prix reste tributaire de la précision des relevés de prix. Si un enquêteur indique un niveau de prix à + ou - 10 % (soit parce qu'il relève avec erreur, soit parce que l'étalonnage de l'unité de mesure locale souffre d'une telle erreur), on ne peut déceler 'et à fortiori interpréter' des variations de prix de 7 ou 8 %. De même, les données aberrantes ou manquantes conduisent à des ruptures de séries, très préjudiciables pour la mise en évidence de profils saisonniers ou le repérage d'aleas dans la chronique. C'est à dire que l'on insistera jamais assez sur l'importance de la précision et de la fiabilité des données "brutes" qui dépendent d'abord de la rigueur des enquêteurs et des contrôleurs.

1.2. L'explication des variations de prix, qui implique la mise en relation de données recueillies par l'enquête "principale" sur des marchés de nature et de localisation différentes, appelle nécessairement des informations sur les quantités échangées et/ou sur la stratégie des acteurs.

Ces informations proviennent actuellement, mais de façon assez "qualitative" d'une autre enquête permanente (l'enquête "commerçants"). Pour compléter et préciser ces informations qualitatives, force est de constater que l'on ne dispose que d'hypothèses qui, en l'état actuel des investigations, ne sont pas l'objet d'une vérification systématique.

Ainsi en est-il des hypothèses concernant par exemple :

- la saisonnalité de l'offre, qui implique des présomptions de baisse de prix à certaines époques de l'année,
- l'influence de l'évolution de la Naïra sur le niveau des prix sur les marchés frontaliers du Niger et sur le niveau de l'offre dans le sud du pays,
- l'allure des courbes de demande et d'offre des différents produits, dont une meilleure connaissance permettrait de pouvoir séparer très nettement les variations dues aux déplacements de la courbe de demande (exemple : une demande exceptionnelle à l'exportation, dans ce cas il y aura une hausse des prix, mais les transactions porteront sur des quantités plus importantes) de celles imputables à une réduction de l'offre (hausse des prix et baisse du volume des transactions).

Par ailleurs, en l'état actuel des investigations, on n'a vraiment aucune idée (sauf très approximative et donc inutilisable) sur les élasticités - prix croisés de la demande des différents produits (mil/sorgho, riz/mil, maïs/mil principalement) qui permettraient d'anticiper les effets de substitution éventuelle à la suite des variations de prix relatifs. (Exemple : substitution du maïs au mil en cas de baisse des prix relatifs, maïs/mil suite à une forte production de maïs au nord du Bénin et du Nigéria).

La base des connaissances est donc insuffisante et il est urgent d'engager les études complémentaires qui devraient permettre à la fois des explications plus justes et des prédictions plus fiables.

2. Les objectifs actuels de l'analyse

Les commentaires qui accompagnent les tableaux de prix, tels qu'ils sont rédigés actuellement, visent à fournir, nous semble-t-il, une synthèse des mouvements de prix observés, par la mise à jour d'une tendance. Celle-ci peut-être normale (par exemple baisse des prix après une bonne récolte) anormale et/ou alarmante (par exemple une hausse persistante malgré la fin de la période de soudure). Elle peut être révélatrice d'anticipations (les paysans s'abstiennent de destocker en raison d'un pronostic pessimiste sur l'issue de la campagne) et même provoquer des mouvements spéculatifs..., les écarts par rapport à la tendance sont signalés.

L'objectif ultime de la publication des prix - et du commentaire - devrait bien sûr contribuer à la transparence du marché en perfectionnant l'information des opérateurs. Mais des tensions fortes sur les prix alertent aussi les autorités, puisqu'elles signifient un risque de rationnement et donc un indice annonciateur de crise alimentaire. C'est en réalité ce seul objectif (celui de renseigner les autorités) qui est actuellement poursuivi par les publications du SIM.

Par ailleurs, il ne semble pas que cet objectif, somme toute peu ambitieux - car se réduisant à constater qu'une côte d'alerte est atteinte - soit totalement à la portée de l'analyse proposée.

En effet, le traitement de l'information est plutôt approximatif puisqu'il s'agit d'une lecture attentive des tableaux. Aucun classement ni aucun calcul n'est fait pour préparer le commentaire. Cette méthode "visuelle" a un avantage : la rapidité. Elle n'est pas exempte d'inconvénients, elle est impressionniste et quelque fois ad hoc. Elle peut conduire à des observations différentes selon les auteurs et, pour le même auteur d'une période à l'autre..... mais il s'agit d'un début.

3. Les perspectives de l'analyse

3.1. L'analyse des données "prix" du SIM devrait pouvoir permettre la poursuite d'au moins trois objectifs spécifiques :

- une information précise du passé récent par le calcul d'une tendance selon une méthode rigoureuse. En particulier le choix d'un indicateur de tendance centrale de la série de prix de chaque produit (ou mieux, par catégorie de marché) dont on suivra l'évolution, est nécessaire.
- fournir des éléments pour une prévision statistique des variations de prix (exemple : en extrapolant la tendance après application du coefficient saisonnier correspondant). Il est possible aussi lorsque l'on disposera de séries suffisamment longues, d'utiliser des méthodes de prévision sophistiquées (exemple : méthode de Box et Jenkins). Les logiciels existent sur les marchés et sont d'une utilisation facile (exemple : T.S.P. existe en version micro).

- fournir une mesure du degré d'homogénéité du marché par l'examen d'un indicateur de dispersion des prix.

3.2. D'une façon plus globale, l'analyse devrait permettre d'apprécier l'efficacité du système de commercialisation dans les opérations d'approvisionnement des villes et zones déficitaires en céréales à partir des zones exédentaires nationales ou extérieures. Ce système inclut toutes les opérations depuis le stockage et la mise en marché par les producteurs jusqu'à la vente au détail : son analyse nécessite donc des études plus structurelles parmi lesquelles il faut citer non exclusivement :

- une étude approfondie des circuits et réseaux commerciaux et de leur mode de financement,
- une étude de l'influence du facteur prix sur les stratégies de productions et de mise en marché des producteurs³.

3.3. Deux types de traitement de l'information "prix" actuellement disponible sont nécessaires, (bien que non suffisants) pour atteindre les objectifs ci-dessus :

- **Une analyse en coupe (transversale).** Elle permettra de comparer, à chaque relevé, la situation sur les différentes catégories de marché. Repétée périodiquement, un tel exercice permet non seulement de tester la pertinence de la typologie, mais d'approcher les facteurs de différenciation en interprétant les écarts. Un **diagramme** représentant le niveau des prix selon les types de marché peut aider à l'analyse en coupe.

- **Une analyse chronologique.** Elle débutera par un graphique (prix médian, minima et maxima) et permettra :

* de résumer l'évolution d'ensemble par celle d'un indicateur : nous proposons le prix,

* d'apprécier l'évolution de la dispersion des prix en calculant l'écart type de la série,

* de repérer le sens de la diffusion des signaux, et d'identifier les marchés précurseurs. On calculera les coefficients de corrélation entre les variations de prix sur différents marchés, puis entre variation actuelle sur un marché et variation de la semaine précédente sur les autres marchés.

* de calculer les coefficient saisonniers.

Du point de vue des moyens nécessaires à un tel traitement de l'information, il semble qu'un logiciel de traitement de données statistiques suffise à faire les calculs (TSP). L'interprétation et la rédaction d'un commentaire nécessite bien sûr la maîtrise de la théorie de la formation des prix et des éléments sur la typologie et le fonctionnement des marchés.

Ces moyens ne sont pas hors de portée de nos Etats qui disposent, soit dans leurs services spécialisés, soit dans leurs universités, de statisticiens et d'économistes ayant des connaissances en ces domaines, ou capables de les acquérir rapidement.

(3) Rappelons que des études ont déjà été effectuées sur ce thème, notamment :

- la thèse de Koré Harouna, sur les facteurs de l'offre de mil dans le département de Niamey (Montpellier 1986).
- les travaux du Dr. Thiomabiano (Université de Ouagadougou) sur le rôle des prix dans la décision de produire et de vendre (revue CEDRES - Avril 1987).

et l'absence de partenariats entre les deux institutions, mais aussi entre les deux partenaires.

Il est donc nécessaire de faire évoluer les rapports entre les deux partenaires, mais aussi entre les deux institutions, pour que l'efficacité de l'opération soit maximale. Cela passe par une meilleure coordination entre les deux partenaires, mais aussi entre les deux institutions, pour que l'efficacité de l'opération soit maximale.

Il est également nécessaire de faire évoluer les rapports entre les deux partenaires, mais aussi entre les deux institutions, pour que l'efficacité de l'opération soit maximale.

Il est donc nécessaire de faire évoluer les rapports entre les deux partenaires, mais aussi entre les deux institutions, pour que l'efficacité de l'opération soit maximale.

Il est donc nécessaire de faire évoluer les rapports entre les deux partenaires, mais aussi entre les deux institutions, pour que l'efficacité de l'opération soit maximale.

Il est donc nécessaire de faire évoluer les rapports entre les deux partenaires, mais aussi entre les deux institutions, pour que l'efficacité de l'opération soit maximale.

Il est donc nécessaire de faire évoluer les rapports entre les deux partenaires, mais aussi entre les deux institutions, pour que l'efficacité de l'opération soit maximale.

Il est donc nécessaire de faire évoluer les rapports entre les deux partenaires, mais aussi entre les deux institutions, pour que l'efficacité de l'opération soit maximale.

Il est donc nécessaire de faire évoluer les rapports entre les deux partenaires, mais aussi entre les deux institutions, pour que l'efficacité de l'opération soit maximale.

Il est donc nécessaire de faire évoluer les rapports entre les deux partenaires, mais aussi entre les deux institutions, pour que l'efficacité de l'opération soit maximale.

Il est donc nécessaire de faire évoluer les rapports entre les deux partenaires, mais aussi entre les deux institutions, pour que l'efficacité de l'opération soit maximale.

Il est donc nécessaire de faire évoluer les rapports entre les deux partenaires, mais aussi entre les deux institutions, pour que l'efficacité de l'opération soit maximale.

Il est donc nécessaire de faire évoluer les rapports entre les deux partenaires, mais aussi entre les deux institutions, pour que l'efficacité de l'opération soit maximale.

**L'EXPERIENCE
DU
SENEGAL**

Communication du Commissariat
à la Sécurité Alimentaire du Sénégal

1. L'OBJECTIF DU SYSTEME D'INFORMATION

Il a été constaté que les opérateurs économiques, notamment les paysans producteurs, manquent d'informations sur les prix qui ont cours sur les marchés où ils n'ont pas l'habitude d'aller. La conséquence immédiate de cet état de fait est la segmentation du marché national en mini-marchés suivant les zones agroécologiques, empêchant ainsi la réalisation d'un marché céréalier à l'échelle nationale.

L'objectif du système d'information sur les prix des céréales locales (SIM) est de faire circuler l'information afin de créer un marché national harmonisé et transparent où chaque agent économique pourra prendre ses décisions d'achats, transferts et ventes en connaissance des opportunités qui se présentent à lui.

Dans ce cadre les résultats des relevés sont publiés régulièrement à travers la presse écrite et parlée.

La transparence ainsi assurée permettra de supprimer à terme l'intervention physique du CSA.

D'autre part, les résultats du système d'information permettront des ventes de leurs surplus céréaliers ; ce qui doit en principe les encourager à porter plus d'attention aux cultures céréalier pour les campagnes futures ; ceci concourt à la recherche de l'autosuffisance alimentaire et la diminution de la dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur sur ce plan.

2. LE CADRE DU MARCHE CEREALIER

Le document de base est le Plan Cérééalier qui vise une autosuffisance de 80 % à l'horizon 2000.

A cet effet, plusieurs mesures sont envisagées pour stimuler la production céréalière du secteur agricole, la mise en place du système d'information sur les céréales et tout récemment sur les légumineuses est présentée comme une mesure d'accompagnement nécessaire.

La structuration du pays en zones déficitaires et excédentaires en céréales locales et l'insuffisance des informations détenues par les différents acteurs du marché céréalier constituaient les faits majeurs de la commercialisation des produits cités ci-dessus.

Ainsi les mesures entreprises pour la protection des céréales locales sont entre autres :

- l'institution d'un prix plancher remplacé actuellement par la libéralisation du marché,
- la limitation des céréales importées,
- la diminution du coût des céréales locales transformées par l'exploration de meilleurs procédés techniques de transformation artisanale, semi-industrielle et industrielle.

3. LE CADRE INSTITUTIONNEL

Après plusieurs modifications au cours des années, la mission du C.S.A. est définie par le décret N° 80.1408 du 26 novembre 1984 réorganisant le Ministère du Développement Rural (M.D.R.). Ce décret place le C.S.A. en tant que service du M.D.R.

Depuis Avril 1988, le C.S.A. est rattaché au Secrétariat Général de la Présidence de la République. Il est en cours de restructuration.

Ses attributions sont les suivantes :

- régulation de marché céréalier national par achat dans les zones excédentaires et transferts/ventes dans les zones déficitaires ;
- gestion des aides alimentaires ;
- promotion des céréales locales par la transformation (artisanale, semi-industrielle).

Le C.S.A. est composé des services suivants :

- Une Division Administrative (DAF),
- Une Division Commerciale (D.C.),
- Une Division Technique et Logistique (DTL),
- Une Cellule Etudes et Information (CEI),
- 9 Inspections Régionales.

Dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel (P.A.S.), le Gouvernement du Sénégal avait pris l'engagement d'introduire un système d'information sur l'évolution des prix des céréales locales et d'en assurer la publication auprès des producteurs, commerçants et consommateurs.

L'objectif visé est d'augmenter la transparence du marché céréalier du pays, en vue de son auto-régulation.

Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire a été chargé de l'exécution de cette mission.

Il revenait à Cellule Etudes et Information (CEI) d'assurer le fonctionnement du système d'information sur l'évolution des prix des céréales locales sur les marchés. Celui-ci a débuté depuis mai 1987 et couvre 40 marchés ruraux (hebdomadaires) et urbains (permanents) - voir page suivante.

Ce système d'information a été mis en place selon une approche méthodologique bien précise.

Après une première phase test de sept mois, la méthodologie de collecte du SIM a été revue et améliorée par une commission d'harmonisation, composée des services concernés sous l'égide du Ministère du Développement Rural durant la période Décembre 1987 - Janvier 1988.

4. LA METHODE DE COLLECTE

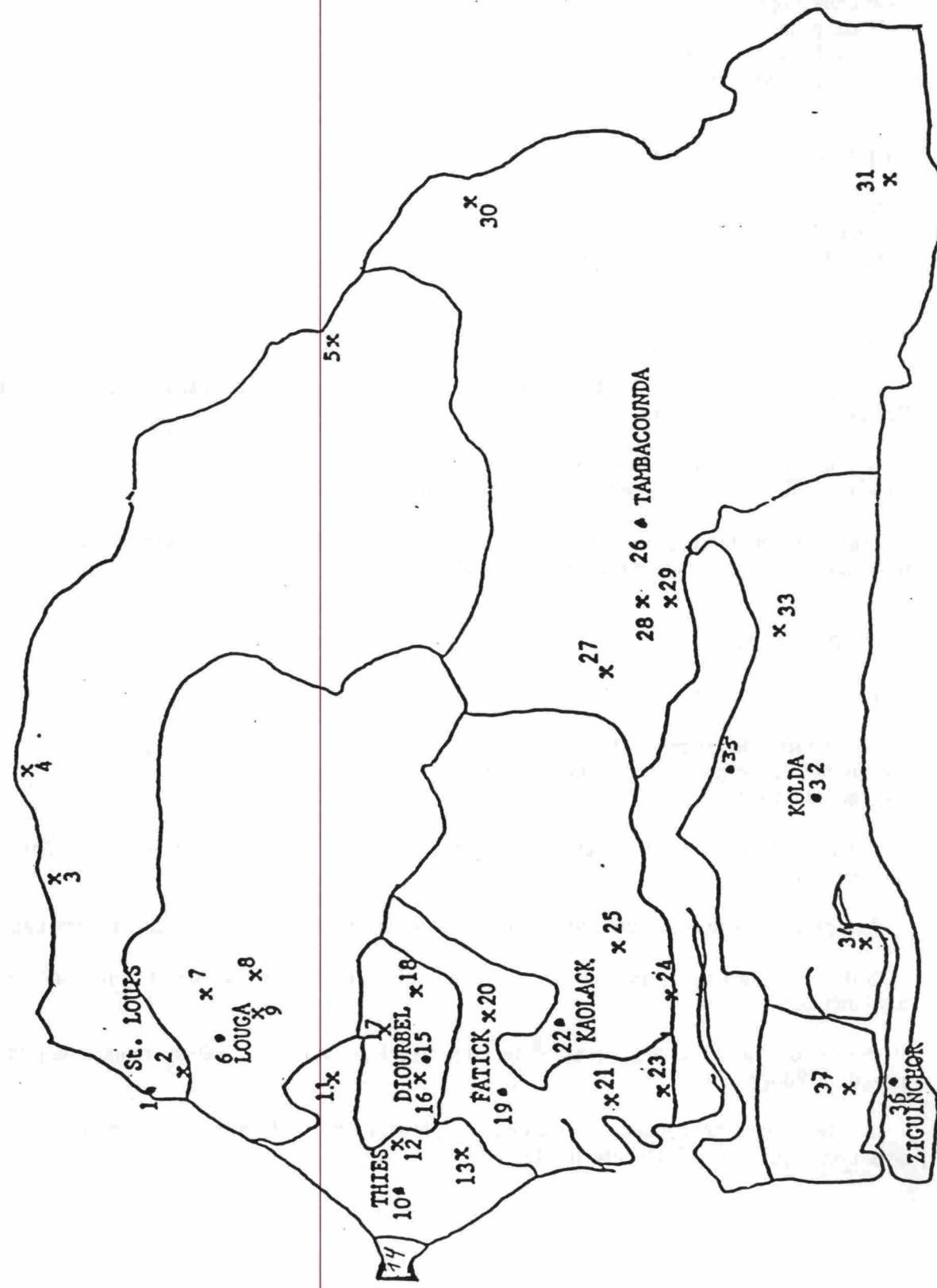
Le suivi des prix et des quantités sur les marchés hebdomadaires et permanents se fait de la manière suivante :

4.1. Les marchés hebdomadaires

Chaque semaine, l'Inspecteur Régional du service ou son représentant relève les prix des céréales et des légumineuses dans les marchés hebdomadaires entre 9 H et 13 H.

Les marchés hebdomadaires suivis par le système constituent un échantillon représentatif des marchés ruraux du pays.

LISTE DES MARCHES COUVERTS PAR LE SYSTEME D'INFORMATION DU CSA



4.1.1. Les produits suivis

4.1.1.1. Les céréales

- le mil souna (y compris le mil importé)
- le sorgho local
- le sorgho importé, (blanc ou rouge)
- le maïs local
- le maïs importé
- le riz paddy
- le riz local décortiqué
- le riz importé brisé à 100 %, 35 %, 20 % ou 15 %

4.1.1.2. Les légumineuses

- le niébé
- l'arachide d'huilerie en coque
- l'arachide d'huilerie décortiquée

4.1.1.3. Les qualités/variétés

Compte tenu du grand nombre de variétés de niébés et en cas d'existence de prix très différents, l'enquêteur note deux prix :

- le prix du niébé de première qualité (le plus cher)
- le prix du niébé de deuxième qualité (le moins cher)

Dans une première phase également seule l'arachide d'huilerie est relevée, les autres variétés (arachide de bouche, semences) le seront ultérieurement.

4.1.2. Relevés des prix

Les prix sont relevés par :

- observation des transactions ou
- entretien avec producteurs et/ou commerçants ou
- achat d'un échantillon.

Pendant l'entretien, l'enquêteur ne prend pas de note pour éviter la méfiance de ses interlocuteurs.

Les prix et les observations sont notés tout de suite, mais en dehors du lieu des transactions.

S'il relève plusieurs prix pour le même produit, l'enquêteur calcule et enregistre la moyenne arythmétique.

Au cas où l'unité de mesure est différente du kilogramme, l'enquêteur ramène le prix relevé au prix d'un kilogramme.

Sur le marché hebdomadaire, on observe plusieurs types de prix, dont le prix producteur et le prix détail qui sont relevés par le SIM :

- prix producteur : le premier prix offert au producteur lorsqu'il arrive au marché c'est-à-dire le prix d'achat collecteur en vue de la revente.
- prix détail : prix d'achat du consommateur par quantité inférieure à un sac, normalement par pot ou par kg.

4.1.3 Estimation des quantités

L'estimation des quantités sur le **marché hebdomadaire** se fait par comptage des sacs (si possible par produit) qu'on observe en plein air. Le comptage des sacs devra bien distinguer les différents types de sacs (de 50 kg à 130 kg) utilisés. Les sacs types, utilisés pour les céréales et les légumineuses sont souvent les suivants :

- pour les céréales locales, sacs de 60 à 120 kgs
- pour le riz, sacs de 50 ou 100 kgs
- pour l'arachide en coque ou décortiqué, sacs de 70 à 75 kgs
- pour le niébé, sacs de 50 kgs

L'enquêteur estime également les quantités de produits contenues dans les autres récipients (bassines, calebasses, fûts, pots, etc.).

En plus, l'enquêteur fait une estimation de l'utilisation de la capacité de stockage (magasins) qui se trouve sur le marché. Cette estimation se fait en trois étapes :

- 1ère étape : estimation de la capacité totale de stockage sur le marché. Pour cela, l'enquêteur compte le nombre de magasins (constructions en ciment ou en métal, fermée) et il estime le volume maximum en céréales ou légumineuses entreposables.
- 2ème étape : estimation de l'utilisation effective de la capacité. Pour cela l'enquêteur compte les magasins qui contiennent des céréales ou des légumineuses (si possible par produit) et estime le degré de leur remplissage (magasins pleins, non remplis ou vides).
- 3ème étape : Ensuite l'enquêteur additionne le résultat obtenu aux quantités relevées en plein air sur la base du comptage des sacs.

La méthode ainsi utilisée n'a pas la prétention de recueillir des données exactes, mais plutôt des tendances qui permettent d'avoir une idée de l'évolution spatio-temporelle des quantités.

4.2 Les marchés permanents

Une fois par semaine entre 9 H et 13 H, l'Inspecteur Régional ou son représentant relève les prix des céréales et des légumineuses dans les marchés permanents couverts par le système, qui constitue un échantillon représentatif des marchés urbains. Ces marchés sont visités le mercredi ou le jeudi ou en fonction des apports en céréales. Dans les grandes villes avec plusieurs marchés, les prix sont relevés le marché le plus important pour les produits suivis. En conséquence, il peut s'avérer nécessaire de faire trois marchés (pour le mil, le riz et l'arachide) ; p.e. à Dakar, quatre marchés sont retenus comme représentatifs. Pour les villes très éloignées, les prix peuvent être relevés régulièrement par le magasinier du C.S.A. sur place (Matam, Kédougou, Koungheul).

4.2.1. Les produits suivis

- le mil souna (y compris le mil importé)
- le sorgho local

- le sorgho importé, (blanc ou rouge)
- le maïs local
- le maïs importé
- le riz paddy
- le riz local décortiqué
- le riz importé brisé à 100 %, 35 %, 20 % ou 15 %
- le riz importé entier

4.2.2. Les légumineuses

- le niébé
- l'arachide d'huilerie en coque
- l'arachide d'huilerie décortiquée

4.2.3 Les qualités/variétés

Compte tenu du grand nombre de variétés de niébés et en cas d'existence de prix très différents, l'enquêteur note deux prix :

- le prix du niébé de première qualité (le plus cher)
- le prix du niébé de deuxième qualité (le moins cher)

Pour les différentes variétés de riz importé dans une première étape seulement la variété la moins chère est relevée, c'est-à-dire la brisure à 100 %, parce qu'elle est prédominante sur les marchés.

4.2.4. Relevés des prix

Les prix sont relevés par :

- observation des transactions ou
- entretien avec commerçants et/ou vendeuse ou
- achat d'un échantillon.

Pendant l'entretien, l'enquêteur ne prend pas de note pour éviter la méfiance des commerçants.

Les prix et les observations sont notés tout de suite, mais en dehors du lieu des transactions.

S'il relève plusieurs prix pour le même produit, l'enquêteur calcule et enregistre la moyenne arythmétique.

Au cas où l'unité de mesure est différente du kilogramme, l'enquêteur ramène le prix relevé au prix d'un kilogramme.

Sur le marché permanent, on observe plusieurs types de prix, dont le prix détail, demi-grossiste et grossiste qui sont relevés par le SIM :

- prix grossiste : prix d'achat des quantités supérieures à 10 T (achat par camion) ;
- prix demi-grossiste : prix d'achat d'un sac jusqu'à \pm 10 T ;
- prix détail : prix d'achat par quantité inférieure à un sac, normalement par pot ou par kg.

4.2.5 Estimation des quantités

L'estimation des quantités sur le marché permanent se fait :

- comptage des sacs (si possible par produit) qu'on observe en plein air.
- comptage des bassines et des calebasses offertes par les vendeuses ;
- estimation de l'utilisation de la capacité de stockage sur le marché.

Cette estimation se fait en trois étapes :

1ère étape : estimation de la capacité totale de stockage sur le marché. Pour cela, l'enquêteur compte le nombre de magasins (constructions en ciment ou en métal, fermée) et il estime le volume maximum en céréales ou légumineuses entreposables.

2ème étape : estimation de l'utilisation effective de la capacité. Pour cela l'enquêteur compte les magasins qui contiennent des céréales ou des légumineuses (si possible par produit) et estime le degré de leur remplissage (magasins pleins, non remplis ou vides).

3ème étape : Ensuite l'enquêteur additionne le résultat obtenu aux quantités relevées en plein air sur la base du comptage des sacs.

Une approche pour l'estimation des flux de produits sur les marchés au début et à la fin de la journée est actuellement en préparation.

4.3 La transmission

La transmission des données au siège se fait, chaque semaine, par téléphone ou par message du Réseau Radio de l'Administration.

5. LE TRAITEMENT ET LE CONTROLE

Les rapports hebdomadaires sont le résultat du traitement rapide des informations fraîches collectées par les enquêteurs de base du C.S.A. (Inspecteurs Régionaux et leur collaborateurs).

Ce traitement se fait au niveau du siège grâce à un support informatique (1 IBM PS2/52 et des logiciels standard : DBase III+, Lotus 123, Statsgraphics) et une série de programme dont voici le menu :

a. Saisie.prg

Il génère un masque de saisie pour l'introduction des informations transmises par les enquêteurs et réceptionnées pendant la journée de Jeudi. Il permet la constitution d'une base de données hebdomadaires transitoire (SEMAINE.DBF) à partir de laquelle sont élaborés trois rapports hebdomadaires :

b. Rapheb.prg

Il permet de confectionner le rapport hebdomadaire interne sur les céréales et les légumineuses (prix et quantités).

c. Rapsolei.prg

Il concerne le rapport hebdomadaire publié chaque samedi par le quotidien national le "Soleil". Il ne contient que les prix du mil, sorgho, maïs avec un bref commentaire.

d. Rapradio.prg

Il produit le rapport hebdomadaire diffusé chaque Vendredi par le canal de la radio éducative rurale "DIISO". Dans ce rapport, les prix sur les marchés urbains et les marchés ruraux sont édités séparément. (voir ANNEXE III).

. Cereheb.dbf et leguheb.dbf

A la fin de chaque semaine, le contenu de la base de données (Semaine.dbf) est rajouté à deux autres bases de données Cereb.dbf et Leguheb.dbf concernant respectivement les céréales et les légumineuses.

e. Rapmens.prg

A la fin de chaque mois, à partir de ces deux bases de données le programme RAPMENS.PRG permet d'élaborer un rapport mensuel (voir ANNEXE IV).

Par ailleurs, il faut noter que le système de collecte, transmission, traitement des données sur les prix et les quantités fait l'objet de multiples contrôles tant sur le terrain qu'au niveau du Siège.

Les différentes étapes du contrôle sont les suivantes :

Contrôle sur le terrain :

1. Deux missions inopinées de contrôle par mois.
2. Une mission de contrôle par semestre au niveau de chaque marché suivi par le système.
3. Vérification des cahiers d'enquête au niveau des Inspecteurs Régionaux.

Contrôle à la transmission au siège :

4. Enregistrement sur fiche d'enquête avec date et signature de réceptionnaire.

Contrôle à la saisie :

5. Saisie par deux personnes, deux saisies séparées prévues.

Contrôle des rapports :

6. Comparaison avec les données de la semaine précédente (ou mois précédent pour les rapports mensuels) avec vérification des grands écarts.
7. Réaction des destinataires.
8. Enregistrement sur cassettes de la transmission à la Radio Educative Rurale.
9. Vérification du rapport publié dans le quotidien le "Soleil".

(voir page suivante le flux de l'information au niveau Siège).

Contrôle de la base de données

10. Tests des minima et maxima des prix.
11. Tests des variations hebdomadaires et mensuelles.
12. Tests de plausibilité.
13. Tests des séries des différents types de prix.

Jusqu'au mois de mai 1989, la réception, l'interprétation et la présentation des informations étaient assurées par deux cadres sénégalais et un expert allemand.

Suite aux résultats encourageant de l'évaluation du SIM, le personnel de la CEI a été renforcé pour améliorer le traitement, le contrôle et l'analyse des données. Ce personnel se compose actuellement de :

- un Chef de cellule,
- trois assistants dont :
 - un agro-économiste,
 - un programmeur,
 - un ingénieur des travaux agricoles,
- un conseiller technique.

Au niveau des régions, la CEI s'appuie sur neuf (9) Inspecteurs Régionaux du C.S.A. et leurs collaborateurs.

6. L'ANALYSE

Toutes les données brutes collectées et stockées sur des fiches et des supports magnétiques font l'objet d'interprétations en fonction des besoins exprimés par les utilisateurs.

Ces interprétations sont faites sur base des présentations graphiques réalisées avec le logiciel Statgraphics. Avec cet outil des graphes sont conçus et tous les paramètres statistiques désirés (moyenne, coefficient de corrélation, écart-type, variance) permettant les analyses des données sont calculés. (Voir un exemple de graphe à la page suivante).

Les analyses effectuées actuellement sont les suivantes :

- Analyse des variations des différents types de prix dans le temps,
- Analyse des variations des prix dans différentes régions,
- Analyse des différents types de prix (marges commerciales et transport),
- Analyse des variations des prix des différentes céréales dans une zone.

Des analyses régulières hebdomadaires et mensuelles sont faites pour la préparation des décisions d'intervention sur le marché des céréales locales.

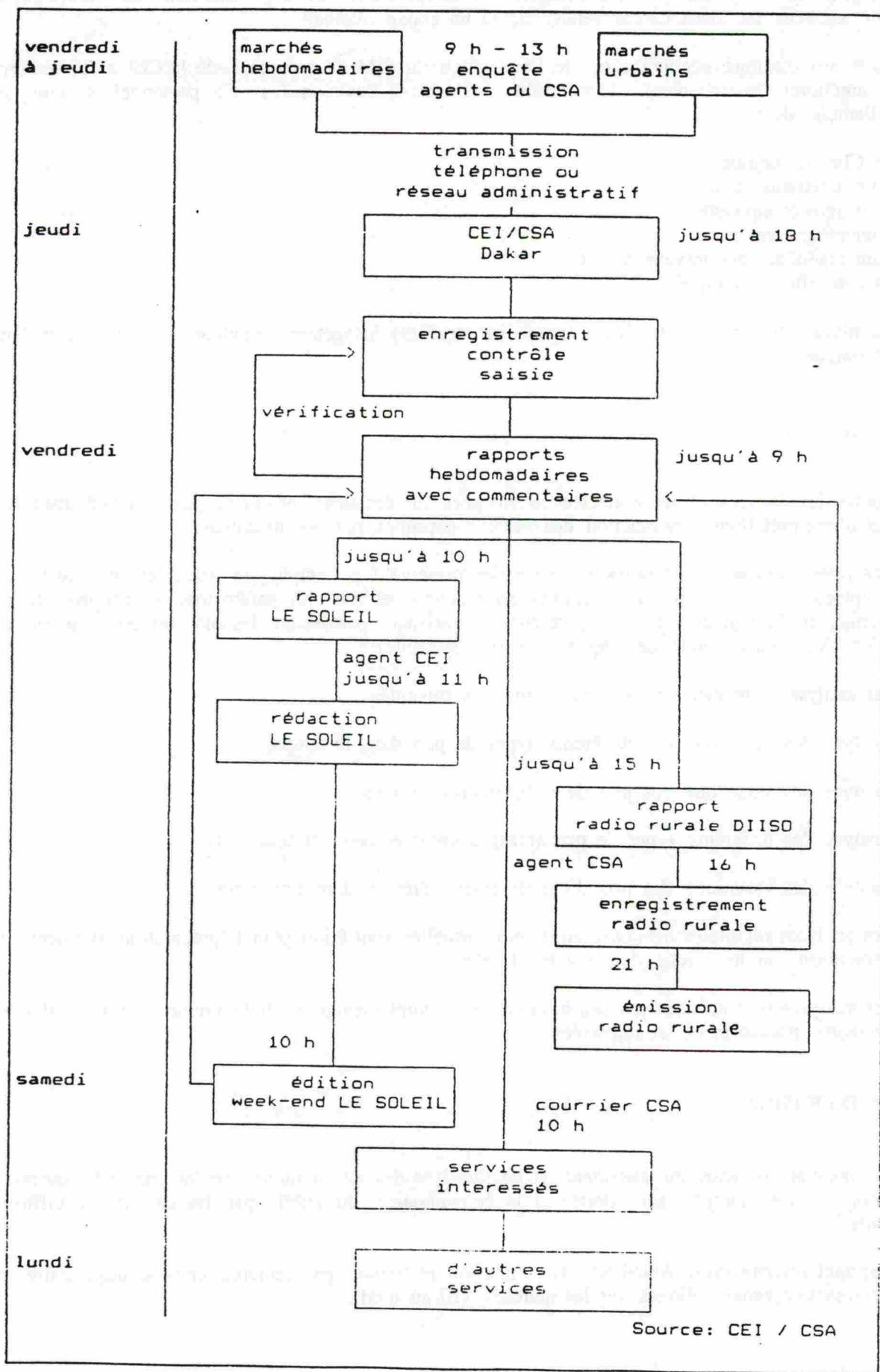
Les analyses sont affinées par des informations complémentaires, notamment les relevés des prix des céréales transformées et importées.

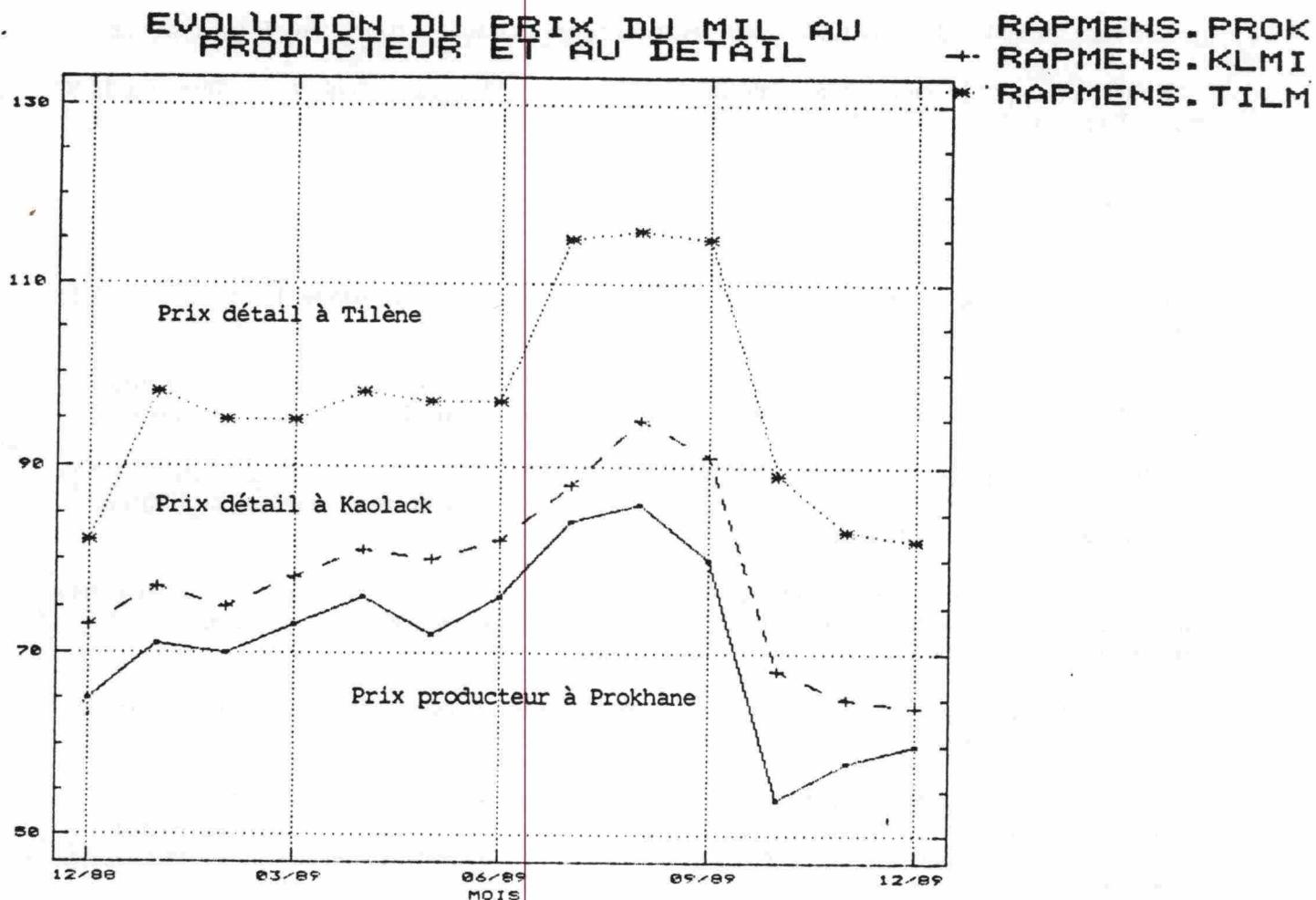
7. LA DIFFUSION

Les résultats obtenus du traitement et de l'analyse des informations sur les prix et les quantités relevées sur les marchés sont portés à la connaissance du public par les canaux de diffusion suivants :

***Rapport interne** (voir ANNEXE I) : diffusion restreinte par semaine comme destinataire les services intervenant directs sur les marchés (10 au total).

Le flux d'information du système d'information





*Rapport quotidien le "Soleil" (voir ANNEXE III) : diffusion large une fois par semaine.

*Rapport Radio Educative Rurale "DIISO": diffusion large à travers une émission radiophonique nocturne chaque vendredi à partir de 21 H, à l'attention surtout des paysans producteurs, collecteurs et commerçants.

*Rapport mensuel : diffusion large : 40 destinataires (services étatiques, organisations internationales et commerçants).

8. LES COUTS

Les coûts pour l'exercice 1989/90 du SIM sont estimés à 44 millions de F CFA.

La moitié du budget annuel concerne la collecte des données sur le terrain et les missions de contrôle (20 millions de F CFA).

L'autre moitié est constituée essentiellement par les frais de traitement de publication et d'évaluation.

Les frais variables du SIM (indemnités et carburant) s'élèvent à 10 millions F CFA par an.

Il faut noter que le budget annuel du SIM est couvert à 47 % par le budget de l'Etat et à 53 % par le Fonds de Réserve/République Fédérale d'Allemagne.

9. L'UTILISATION ET L'IMPACT

En août 1988, soit un an et demi après le démarrage, le C.S.A. a demandé l'évaluation du SIM pour jauger son impact.

Dans une première étape (octobre à Décembre 88), le SIM a été évalué par l'Institut Sénégalaïs de Recherche Agronomique (ISRA). Cette enquête a touché plus de 900 agents économiques.

Ainsi, il apparaît dans le rapport d'évaluation de l'ISRA qu'environ 68 % des producteurs, 56 % des commerçants et 36 % des consommateurs interviewés écoutent régulièrement la diffusion du rapport hebdomadaire à la radio éducative-rurale "DIISO".

En ce qui concerne la fiabilité de l'information fournie par le SIM, 66 % des producteurs font confiance aux prix diffusés à la radio et respectivement 44 % et 37 % des commerçants et consommateurs sont de cet avis.

Les faibles taux chez les commerçants et consommateurs peuvent s'expliquer par la formation quotidienne des prix dans les marchés urbains.

Le comportement des producteurs quant à l'écoute de "DIISO" et des prix publiés est relativement satisfaisant comparé à ceux des commerçants et consommateurs. Les consommateurs, aussi bien dans les capitales régionales que dans le Bassin Arachidier, sont les moins touchés par le système de diffusion des prix de "DIISO".

Parmi les commerçants, la diffusion des prix "DIISO" est plus faible chez les femmes que chez les hommes. Les commerçants de Dakar sont beaucoup mieux informés sur le système d'information que leurs collègues des autres capitales régionales.

Les résultats indiquent cependant que la catégorie de commerçants fréquentant les marchés ruraux du Bassin Arachidier possède un très bon niveau d'information du système de diffusion des prix diffusés par la radio.

Pour les producteurs, c'est le manque de radio (ou manque d'accès à la radio) qui constitue la raison principale, alors que ces raisons sont plus variées pour les commerçants et les consommateurs. Parmi ces dernières raisons, il apparaît que l'ignorance de l'existence de "DIISO" joue un rôle important pour les consommateurs.

La majorité des producteurs font confiance aux prix diffusés par "DIISO". Mais les commerçants et les consommateurs ont une très mauvaise opinion de la fiabilité des prix diffusés par "DIISO", même quand ils savent la catégorie de prix concernée par leur marché de référence. Parmi les commerçants cependant, la majorité des bananabana collecteurs font confiance aux prix publiés par la Radio.

L'opinion négative de la plupart des commerçants et des consommateurs d'une part et celle positive des producteurs d'autre part, vis-à-vis des prix diffusés par "DIISO", peut s'expliquer par la formation des prix dans les marchés ruraux et les marchés urbains. Dans les marchés hebdomadaires il n'y a qu'un prix par semaine, alors que dans les marchés urbains les prix sont déterminés chaque jour de la semaine. La référence des auditeurs est donc beaucoup plus précise pour les prix des marchés hebdomadaires que pour les prix de marchés urbains permanents.

Dans une deuxième étape (Août 1989), et suite aux résultats de l'évaluation de l'ISRA un consultant de la GTZ a recensé le point de vue des techniciens au niveau des services étatiques et organisations internationales dont l'activité touche le domaine de la sécurité alimentaire. Pour ce faire un questionnaire a été envoyé à plusieurs d'entre elles. Les réponses fournies montrent qu'environ les deux tiers des structures sondées pour les informations régulières publiées pour le SIM très utiles.

A partir des réponses au questionnaire envoyé, des propositions ont été émises et vont dans le sens d'une interprétation plus approfondie des données pour faciliter les prises de décisions à certains niveaux comme dans le cadre des importations commerciales ou de l'aide alimentaire.

Dans une troisième étape (Octobre-Novembre 1989) la base de données du SIM a été analysée pour une appréciation de la qualité des données, une amélioration du système de rapport et une appréciation des possibilités d'analyse.

A cet effet, une analyse des marges bénéficiaires atteste que les perturbations observées au niveau des zones excédentaires se répercutent sur les autres marchés environnants.

Il faut noter que des recommandations ont été faites au cours des évaluations successives.

La plupart de ces recommandations (voir résumé à la page suivante) ont déjà connu un début d'exécution.

TAILLE DE L'ECHANTILLON POUR L'ENQUETE SUR LES OPINIONS

MARCHE SUIVI	PRODUC- TEUR	STATUTS DES ACTEURS			GROS- SISTE	DEMI- GROS	DETAIL- LANT	REVEN- DEUR	CONSOM- MATEURS	TOTAL
		BANA	DJO- GANE							
DIOURBEL					3	2	12	12	25	54
GTAPEE					1		11	8	24	44
KAOLACK		1			3	4	11	11	39	69
KOLDA					4	12	12		24	52
LOUGA					10		12	13	24	59
MABO	5	1	3		3					12
NDRAME	14	16	9		4	1			7	51
PASSY	24	9	2		1		2		2	40
PROKHANE	29	12	8		7	1			3	60
SAGATTA	12	13			9	1				35
ST.LOUIS	11	1			4	5	16	14	25	76
TAMBACOUNDA					3	3	16	6	20	48
THIAROYE					2	12		6	24	44
THIES					1	1	13	13	27	55
TILENE					8	5	11	12	26	62
TOUBA	18				6	9	8	8	12	61
TOUBATOUL	10	4			2		4	17		37
ZIGUINCHOR					6	13		2	24	45
TOTAL	123	57	22		69	52	153	122	306	904

COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE
CELLULE ETUDES ET INFORMATION

Résultats d'évaluation du SIM

Recommandations ISRA	Recommandations GTZ	Recommandations GTZ
Mener une Campagne d'explication du SIM	Relever prix et quantités des céréales locales et importées, préciser leur origine et leur destination.	Renforcer la capacité d'analyse du personnel de la C.E.I.
Améliorer la diffusion à la Radio	Evaluer les stocks des commerçants	Relever systématiquement les prix des céréales importées sur trois marchés influencés par les importations et les projets "food for work"
Diffuser l'information en d'autres langues nationales	Formation des agents de la C.E.I. en statistique	Tests réguliers de la banque de données
Afficher les feuilles de relevé des prix dans les marchés en français et en langue nationale	et en présentations des résultats.	Relever systématiquement dans 3 marchés représentatifs des zones de production les quantités des différentes céréales.
- Trois bureaux contigus pour la CEI de la région concernée.	Complément équipement en matériel et logiciels (2 voitures, 1 IEM PS2/50)	Formation en Logiciels
Gagner la confiance des auditeurs	Méthodes d'observation des prix: Méthodes de collecte des quantités	méthodologie statistique analyse des marchés agricoles.
Méthodes d'observation des prix	Contrôler la collecte des données	Suivre les zones et des groupes à risque.
Méthodes de collecte des quantités	Contrôler le traitement des données	Elaboration Rapports trimestriels et annuels.
Contrôler la collecte des données	Contrôler la publication des données	
Contrôler mensuellement le budget.	Contrôler mensuellement le budget.	

L'EXPERIENCE
DU
TOGO

MEDZIKO Kwame Mimi

Ingénieur de Travaux Statistiques
Direction des Enquêtes et Statistiques

INTRODUCTION

Le rôle des statistiques dans la mise en place des politiques et l'élaboration des plans de développement n'est plus à démontrer. Ces données statistiques sont d'autant plus importantes en agriculture que celles-ci représentent le soubassement de nos économies. En tout état de cause, le Gouvernement Togolais a jugé nécessaire la mise en place d'une structure adéquate pouvant s'occuper efficacement de la collecte et de la diffusion des données chiffrées dans le secteur agricole. Ainsi, le Décret n° 76-12 du 16 février 1976 a créé la Direction des Enquêtes et Statistiques Agricoles (DESA) qui est l'une des Directions relevant de la tutelle du Ministère du Développement Rural.

Le rôle et les attributions de cette direction couvre tous les aspects quantitatifs, relatifs aux secteurs agricoles. En d'autre termes, la mission fondamentale de la DESA consiste à collecter, traiter et analyser les données statistiques pour les besoins de la programmation et de la planification.

Ses activités se regroupent en trois catégories :

- le recensement général de l'agriculture réalisé tous les dix ans et qui embrasse tous les aspects socio-économiques de l'agriculture togolaise.
- les activités courantes et permanentes qui concernent :
 - * les enquêtes sur la production, les superficies et les rendements des principales cultures vivrières,
 - * la prévision des récoltes,
 - * le relevé des prix sur les marchés ruraux.
- les enquêtes spécifiques qui portent sur l'étude ponctuelle d'un sujet spécifique.

Le présent document présentera d'une part la méthodologie de la collecte des informations et la politique de commercialisation des produits vivriers d'autre part.

1 - LE SYSTEME DE COLLECTE DES INFORMATIONS

1.1. Méthodologie des enquêtes superficie/production

Dans le cadre de ses activités, la Direction des Enquêtes et Statistiques Agricoles (DESA) procède chaque année, à deux estimations de récoltes :

- l'une en septembre qui permet d'établir une prévision des récoltes et l'autre en décembre qui fournit les résultats définitifs de la campagne agricole.

Les objectifs poursuivis sont :

- de prévoir le volume de la production des cultures vivrières,
- de déterminer les besoins alimentaires de la population et,
- d'en déduire le volume des excédents exportables.

L'enquête de la DESA se poursuit auprès de 1 200 exploitations agricoles réparties dans les 21 préfectures. Au cours de cette enquête, les agents de la DESA consignent dans un questionnaire les données relatives aux superficies, aux cultures présentées sur les parcelles ainsi que les dates de semis. Ils installent, au hasard, un ou plusieurs carrés de densité sur les parcelles des exploitations enquêtées afin d'évaluer les rendements. Ils doivent faire plusieurs passages sur les exploitations pour réunir toutes les données de l'enquête et pour enregistrer les mutations intervenues au cours de la campagne.

Une fois remplis, les questionnaires sont envoyés à la DESA au moment de l'établissement de la prévision des récoltes et au moment de leur estimation définitive.

1.1.1. Evolution de la production des principaux produits vivriers (en milliers de tonnes).

ANNEES	Mais	Sorgho + Mil	Riz Dé corti.	Igname	Manioc	Haricot	Arachide	Total Céréales	Total Tubercules	Total Légumineuses
1981	151,0	120,4	10,15	527,8	372,1	19,8	27,6	281,55	899,5	47,4
1982	150,9	136,0	11,41	471,5	366,9	26,2	17,6	298,30	838,4	43,8
1983	144,7	130,8	7,00	383,1	345,2	20,6	15,9	282,50	728,3	36,5
1984	221,8	194,4	12,46	341,9	444,4	33,0	23,1	228,66	786,3	56,1
1985	181,6	168,9	10,64	364,4	474,4	26,6	31,5	361,14	838,8	58,1
1986	127,0	212,9	13,86	409,4	410,7	23,1	34,8	353,76	820,1	57,9
1987	167,5	168,2	16,24	360,4	355,2	35,7	31,7	351,94	715,6	67,4
1988	296,3	175,5	20,09	378,7	413,0	18,0	25,2	491,89	791,7	43,2

Volume disponible pour la consommation, déduction faite des pertes après récolte et semences (pertes estimées à 10 % de la production, chiffre en milliers de tonnes)

ANNEES	Mais	Sorgho + Mil	Riz Dé corti.	Igname	Manioc	Haricot	Arachide	Total Céréales	Total Tubercules	Total Légumineuses
1991	135,90	108,36	9,13	475,02	372,1	17,82	24,84	253,39	847,12	42,66
1982	135,81	122,40	10,27	424,35	366,9	23,58	15,84	266,46	791,25	39,42
1983	130,23	117,72	6,30	344,79	345,2	18,54	14,31	254,25	687,99	32,85
1984	199,62	174,96	11,21	307,71	444,4	29,70	20,79	385,79	752,11	50,49
1985	163,44	152,01	9,58	327,96	374,4	23,94	28,35	325,03	802,36	52,25
1986	114,30	191,61	12,47	368,46	410,7	20,79	31,32	318,36	779,16	52,11
1987	150,75	151,38	14,61	324,36	355,2	32,13	28,53	316,75	679,56	60,66
1988	266,67	157,95	18,08	340,63	413,0	16,20	22,62	442,76	753,83	38,68

Estimation des besoins alimentaires (en milliers de tonnes)

ANNEES	Mais	Sorgho + Mil	Riz Dé corti.	Ignane	Manioc	Haricot	Arachide	Total Céréales	Total Tubercules	Total Légumineuses
1981	155,57	131,01	21,83	272,93	327,52	19,10	21,83	308,41	600,45	40,94
1982	160,08	134,81	22,47	280,85	337,02	19,66	22,47	317,36	617,87	42,13
1983	164,72	138,71	23,12	288,99	346,79	20,23	23,12	326,56	635,78	43,35
1984	169,50	142,74	23,79	297,37	356,84	20,82	23,79	336,03	654,21	44,61
1985	174,25	146,74	24,46	305,70	366,84	21,40	24,46	345,44	672,54	45,85
1986	179,13	150,84	25,14	314,26	377,11	22,0	25,14	355,11	691,37	47,14
1987	184,14	155,07	25,84	323,06	387,67	22,61	25,84	365,06	710,73	48,46
1988	189,30	159,41	26,57	332,10	398,52	23,25	26,57	375,27	730,62	49,81

1.1.2. Couverture des besoins alimentaires par la production vivrière nationale

Si l'on connaît assez bien la production par culture grâce aux estimations annuelles de la DESA, par contre on ne dispose pas encore de données fiables sur la consommation de la population. On tente d'évaluer cette consommation, en admettant quelques hypothèses objectives de calcul.

Pour l'estimation de la consommation concernant différents produits vivriers locaux, il a été formulé des hypothèses sur les paramètres liés à la consommation tels que la ration alimentaire per capita, la population, le revenu et les prix. Les rations alimentaires retenues sont extraites du bilan alimentaire élaboré par la FAO en 1984. Elles ont été revues et actualisées.

Rations alimentaires annuelles per capita et par produit en kg

Produits	Consommation annuelle moyenne per capita
Mais	57
Sorgho-mil	48
Riz	8
Ignane	100
Manioc	120
Haricot	7
Arachide	8

1.2. Le relevé des prix

La DESA a mis en place un système permanent de relevé des prix sur les marchés ruraux. Les marchés urbains sont suivis par la Direction Générale de la Statistique qui dépend du Ministère du Plan et des Mines.

Les objectifs du relevé des prix sont multiples et il convient de citer les principaux :

- comparer les prix dans le temps et dans l'espace,
- calculer les indices des prix à la production,
- estimer le pouvoir d'achat des agriculteurs,
- déterminer les zones dans lesquelles les populations risquent d'être atteintes par une crise alimentaire,
- satisfaire les besoins des divers utilisateurs, etc...

1.2.1. Le choix des marchés

Le DESA a donc pour mission de suivre les prix des produits sur les marchés ruraux, c'est à dire des marchés sur lesquels les agriculteurs viennent vendre leur produits. Comme il n'est pas possible ni même nécessaire de suivre les prix de tous les marchés du pays, le relevé des prix est donc une enquête par sondage réalisée périodiquement sur des marchés judicieusement choisis. Les unités échantillons (marchés choisis) ont fait l'objet d'un choix raisonné après consultation des chefs régionaux des Enquêtes et Statistiques Agricoles qui ont une bonne connaissance de leur région.

Les critères retenus pour le choix des marchés sont :

- l'abondance des produits sur les marchés
- l'animation des marchés,
- la régularité des jours de marché,
- la répartition géographique des marchés

1.2.2. Le choix des produits

Les céréales ne sont pas les seuls produits qui font l'objet de l'enquête périodique sur les prix agricoles et alimentaires. Huit produits sont considérés comme produits principaux, mais leur importance relative varie d'une région à l'autre selon les habitudes alimentaires des populations. Parmi ces huit produits, on trouve quatre céréales : le maïs, le sorgho, le mil et le riz, deux tubercules : l'igname et le manioc, et deux légumineuses : l'arachide et le haricot.

Les critères retenus pour le choix des produits sont :

- la culture des produits dans la zone du marché enquêté,
- l'abondance relative des produits dans la région,
- l'utilisation des produits dans l'alimentation des populations de la région.

Les prix des produits de rente (café, cacao et coton) ne sont pas relevés par l'enquête périodique de la DESA.

1.2.3. La technique des relevés de prix

La plupart des produits vendus sur les marchés togolais sont mesurés en unités locales tel que le bol, le tas, le panier, etc... Ces mesures sont hétérogènes et doivent être traduites en unités

standard (kilogramme, litre, etc..) grâce à une méthode objective : la pesée.

En raison des modifications de prix qui peuvent intervenir très rapidement et afin d'optimiser l'objectivité du relevé, l'agent enquêteur doit procéder de la manière suivante :

Il se rend sur les lieux le jour du marché muni d'une balance romaine portative. Il devra rester sur place toute la journée et, pour chaque produit, auprès de trois différents vendeurs, faire trois pesées :

- une pesée au début de l'animation du marché,
- une autre pesée au moment où le marché bat son plein,
- enfin une troisième pesée en fin de marché.

L'agent se rend auprès du vendeur, il demande le prix de la mesure locale du produit : si, par exemple, la mesure est le bol, il verse le contenu du bol dans le plateau de sa balance, pèse le tout et note le poids et le prix dans les cases appropriées de la fiche de relevé des prix (voir modèle en annexe). La même opération est répétée pour chacun des produits retenus auprès des différents vendeurs au cours de la journée.

Les agents enquêteurs de la DESA sont occupés tout au long de l'année à différents travaux d'enquêtes. Jusqu'en 1988, les marchés n'étaient visités qu'une fois par mois, dans le courant de la première semaine du mois. Depuis 1989, les marchés sont visités une deuxième fois chaque mois, au cours de la troisième semaine du mois. Au total 116 marchés font l'objet de nos enquêtes.

1.2.4 . Le résultat des relevés de prix

Une fois les opérations de terrain terminées, les fiches des relevés de prix sont regroupées au niveau du chef-lieu de région, vérifiées par le superviseur et envoyées à la DESA à Lomé pour leur exploitation. Avant 1988, le dépouillement était fait manuellement. Depuis lors, la DESA ayant fait l'acquisition de deux micro ordinateurs (IBM P/S 2 modèles 50), le problème de l'exploitation sur machine s'est posé.

Après différentes tentatives de traitement à l'aide d'un tableur, il a été décidé d'expérimenter le programme EMA, écrit en dBASE, que son auteur Mr J.P. MINVIELLE et l'ORSTOM ont bien voulu mettre à la disposition de la DESA. Par mesure de précaution, le traitement manuel du calcul des prix moyens mensuels a été maintenu afin de pouvoir vérifier la validité des calculs réalisés par EMA.

Après une série de mises au point, les prix relevés en 1988, exploités avec EMA, ont pu être publiés. Depuis le début de 1989, les données portées sur les fiches de relevé de prix sont saisies directement en EMA au fur et à mesure que les fiches parviennent à la DESA. Des tableaux ont pu être réalisés en cours d'année, mais ils n'ont pas encore été publiés. Le problème du traitement rapide des données étant désormais résolu, la DESA étudie actuellement la possibilité d'accélérer la transmission des données du terrain à la Direction Centrale à Lomé, afin de pouvoir publier des informations sur les prix des marchés aussi rapidement que possible. (cf : Tableau évolution des prix des produits en annexe).

2 - LA POLITIQUE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS VIVRIERS

La politique de la Révolution Verte qui sous-tend l'action du Gouvernement depuis 1977, à l'endroit du monde rural, a pour objectifs principaux :

- de parvenir à l'auto-suffisance alimentaire,
- de maintenir la sécurité alimentaire et de la pérenniser.

Toutes les actions en amont et en aval de la production ont été déployées en vue de relever le niveau de vie des paysans. En amont, d'importantes mesures qui touchent les moyens et les facteurs de production ont été prises. Il en est résulté une évolution appréciable de la production des principales cultures vivrières.

En aval, le Gouvernement avait créé en 1971 l'Office National des Produits Vivriers (TOGO-GRAIN). La création de cet office a été dictée par le souci de mettre en place un système moderne et efficace de commercialisation et de stockage des céréales permettant à la fois :

- d'acheter aux paysans à un prix rémunérateur et relativement stable,
- de vendre aux consommateurs des villes ou des zones rurales déficitaires à des prix raisonnables notamment pendant la période de soudure,
- d'influencer aussi les prix pratiqués, parallèlement par les commerçants privés à l'achat et à la vente des produits vivriers,
- enfin de constituer un stock de sécurité en prévision d'une chute accidentelle de la production vivrière nationale.

Malheureusement, TOGO-GRAIN n'a pas su assurer son rôle de régulateur du marché des produits vivriers, ce qui a conduit le Gouvernement, dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel (PAS 1983) à limiter la mission de TOGO-GRAIN au maintien du stock de sécurité, dont le volume maximum est de 12 000 tonnes. Antérieurement à ces dispositions, l'exportation des vivriers était suspendue pour répondre au souci de garantir la sécurité alimentaire menacée dans les années 75 par les effets de la sécheresse.

Compte tenu des résultats positifs de la pratique de la Révolution Verte, et pour la promotion des exportations des produits vivriers, le Gouvernement a publié le 25 novembre 1986, le Décret n° 86-210 portant la libéralisation des produits vivriers à l'exportation.

2.1. Les circuits de l'offre

L'offre est étroitement liée à la production locale, mais aussi aux importations officielles ou clandestines. L'offre provient des zones excédentaires de production (Régions Maritime et des Plateaux pour le maïs, Région Centrale pour l'igname, Régions Centrale, Kara et Savanes pour le sorgho et le mil) vers les pôles de consommation que constituent les centres urbains et les grandes agglomérations rurales. Le volume total des produits mis sur le marché est difficile à estimer à cause de l'existence d'une forte auto-consommation (60 - 70 % de la production).

2.2. Les fluctuations de l'offre et de la demande

L'offre varie dans le temps. Elle est très abondante pendant les périodes de récoltes (août-septembre pour le maïs, novembre-décembre pour le sorgho et le mil) pour se réduire progressivement jusqu'à la période de soudure (avril-juin pour le maïs, août-octobre pour le sorgho).

L'étroitesse des marchés et la difficulté pour le paysan de conserver sa production expliquent en partie les fluctuations de l'offre. A cela s'ajoutent l'endettement et les besoins en liquidité auxquels le paysan doit faire face. L'exiguité des marchés renforcée par une demande relativement stable, appelle à la recherche de nouveaux marchés pour accroître la demande.

Il existe des zones où les fluctuations de l'offre sont réputées fortes et homogènes (Notse, Atakpamé) et celles où les fluctuations sont limitées et homogènes surtout pour les céréales.

2.3. Les marchés et les opérateurs

Les marchés peuvent se regrouper en deux grands groupes :

- les marchés dominés par les consommateurs : ils concernent les marchés des villes et des grosses agglomérations rurales,
- les marchés dominés par les producteurs : ce sont les marchés ruraux où les commerçants grossistes se retrouvent le plus souvent, et regroupent tous les marchés situés autour des grands pôles de production (zone de Notse pour le maïs, zone de Sotouboua pour l'igname).

La commercialisation est essentiellement assurée par des circuits privés en dehors de TOGO-GRAIN. Les différents opérateurs qui interviennent surtout pour les produits vivriers sont :

- Les agriculteurs qui sont aussi la grande masse des consommateurs ruraux. Pour la part non auto-consommée, ils assurent parfois une première transformation du produit, le stockage et l'acheminement,
- Les intermédiaires qui interviennent entre producteurs et grossistes rémunérés par les grossistes.
- Les grossistes qui transfèrent les produits des marchés de production au marché de consommation où ils vendent à des revendeuses détaillantes liées aux grossistes et qui vendent au détail leurs produits

2.4. La formation et l'évolution des prix

En général, les prix sont fonction de divers paramètres, à savoir :

- Les conditions climatiques : elles déterminent le niveau de l'offre. A pluies régulières et abondantes bien réparties dans le temps, correspondent des rendements élevés, d'où une récolte abondante, une offre importante, des prix bas, etc...
- La demande : globalement elle est peu élastique et stable.
- La région et les habitudes alimentaires.
- La période : on constate généralement une chute brutale des cours au moment de la récolte (en raison d'une offre excédentaire par rapport à la demande) suivie d'une remontée progressive des cours qui atteignent un maximum au moment de la soudure.

Ainsi, en analysant les cours du maïs, par exemple entre septembre 88 et septembre 89, on remarque que les prix les plus bas (40 - 62 F.CFA/kg) correspondent à la période de récolte d'août-septembre, et les prix les plus élevés (85 F.CFA/kg) sont observés pendant la période de soudure (avril-juin) dans la Région Maritime.

Le constat est le même dans la Région des Plateaux où les prix sont tombés jusqu'à 33 F.CFA/kg en septembre, alors qu'ils étaient entre 62 et 72 F.CFA/kg entre avril et juin.

Dans la Région Centrale, la situation se présente de la même façon. Les variations sont moins

fortes dans les deux autres Régions (Kara et Savanes) et cette situation est reliée aux habitudes alimentaires.

Les graphiques 1, 2, 3 et 4 montrent clairement la situation telle qu'elle se présente (cf graphiques annexe 5).

Les éléments qui concourent à rendre l'offre excédentaire au moment de la récolte se résument en ces trois points :

- l'étroitesse du marché local,
- la difficulté ou l'impossibilité pour le producteur de conserver sa production,
- la recherche de la liquidité.

Les quantités offertes dépassent les capacités de la demande, alors les prix s'orientent à la baisse.

Evolution des variations en pourcentage des prix et des superficies

Années	maïs		sorgho/mil	
	Prix	Superficie	Prix	Superficie
1976	(49)	(125, 4)	(50)	(174, 3)
1977	+ 61	+ 10	+ 40	+ 10
1978	- 56	- 5	- 30	- 35
1979	+ 6	+ 1	0	+ 5
1980	+ 30	+ 7	+ 38	+ 9
1981	+ 40	- 2	+ 13	- 1
1982	+ 5	+ 26	+ 4	+ 83
1983	+ 4	+ 23	+ 17	+ 7
1984	- 28	+ 10	- 5	+ 11
1985	- 37	- 16	- 29	- 7
1986	+ 55	- 2	+ 9	- 8
1987	- 1	+ 14	- 6	+ 9
1988	+ 14	+ 19	+ 60	+ 13

D'une manière générale, plus la baisse des cours aura été forte à la récolte, exprimant ainsi une offre importante de la part des producteurs, moins les cours auront tendance à monter en fin de campagne. Divers facteurs, notamment les importations officielles ou clandestines, les prévisions pour les nouvelles récoltes peuvent influencer plus ou moins fortement l'évolution des prix des

céréales. Il est plutôt difficile, à partir d'un prix de récolte de prévoir sans marge d'erreur, l'évolution des prix jusqu'à sa soudure.

2.5. LES PRIX ET LE COMPORTEMENT DU PRODUCTEUR

Le maïs est une céréale qui constitue l'aliment de base de la grande majorité de la population togolaise et un produit de référence pour les opérateurs économiques. Une augmentation des prix de 61%, 30% et 40% entre 1977, 1979, 1980 et 1981 a été suivi d'une augmentation des superficies de 10% en 1977, de 7% en 1980 et une baisse de 2% en 1981. Cependant, quand les prix se situent à un niveau intéressant, par exemple au-delà de 70 F.CFA par kg de 1981 à 1982, les superficies augmentent régulièrement et se situent à un niveau élevé. Quand le prix du kilo de maïs passait de 95 à 100 F.CFA de 1981 à 1982, les superficies variaient de 139 200 à 175 200 hectares, soit une augmentation de plus de 25%. La même situation a été observée l'année suivante. La baisse des prix a été suivie en 1984 et 1985 d'une diminution des superficies. Une hausse des prix peut aussi occasionner une baisse des superficies. C'est ce qui s'est passé en 1981 et en 1986. Une hausse des prix de 40 et 55% a occasionné une baisse des superficies de 2%.

Le paysan prend en considération tous les facteurs qui interviennent directement ou indirectement dans la production. Parmi ces facteurs, il faut mentionner l'auto-subsistance de son ménage, la pluviométrie, les prix, les moyens matériels et financiers, etc... En fonction de ces facteurs, il peut augmenter ou réduire la superficie emblavée la campagne précédente.

Pour comprendre un peu, l'influence des prix sur le comportement du paysan, une série d'indice d'élasticité a été élaborée entre la production ou la superficie (offre) et le prix (demande).

Il est entendu que les quantités livrées sur le marché influencent plus les prix que la production réalisée.

Comme les paysans ne peuvent pas geler leurs stocks pour réguler les prix sur les marchés, les quantités commercialisées seront plus que proportionnelles à la production. Ainsi, la loi de l'offre et de la demande doit jouer son rôle, et la liaison prix-production-superficie peut bien refléter la décision du paysan en matière de production vivrière.

CONCLUSION

La diversité des habitudes alimentaires de la population togolaise exige la collecte des données chiffrées sur les principaux produits locaux tant sur la production que sur les prix. Au Togo, l'autosuffisance alimentaire a engendré une abondance des denrées alimentaires sur les marchés, mais leurs échanges commerciaux sont difficiles à contrôler, car ils s'appuient sur des pratiques traditionnelles auxquelles les opérateurs économiques que sont les commerçants togolais appliquent une économie de marché établie par eux-mêmes.

En effet, on constate que sur nos marchés, chaque denrée alimentaire a sa forme particulière de transaction dont le prix varie dans le temps et dans l'espace. Devant une telle situation, la DESA a mis en place un système de relevé des prix dont les résultats sont mis régulièrement à la disposition des chercheurs, des planificateurs et des décideurs.

